BNP PARIBAS PHILEIS

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Compartiment 1: MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
Compartiment 2: MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE
Compartiment 3: MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
Compartiment 4: MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE
Compartiment 5: MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport consolidé du Master Fund

Annexe 6
Certification 7

Compartiment 1: MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rapport de gestion

Politique d'investissement 12

Comptes annuels

Bilan actif 34
Bilan passif 36
Compte de résultat 37

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 39
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 40
Règles et méthodes comptables 43
Evolution des capitaux propres 50
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 51
Ventilation de l'actif net par nature de parts 52
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 53
Exposition sur le marché des obligations convertibles 54
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 55
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 56
Exposition directe sur le marché des devises 57
Exposition directe aux marchés de crédit 58
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 59
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 60
Créances et dettes : ventilation par nature 61
Frais de gestion, autres frais et charges 62
Engagements reçus et donnés 64
Autres informations 65
Détermination et ventilation des sommes distribuables 66
Inventaire 72
Inventaire des opérations à terme de devises 84
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 85
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 87
Synthèse de l'inventaire 88

Compartiment 2: MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rapport de gestion

Politique d'investissement 89

Comptes annuels

Bilan actif 107
Bilan passif 109

Compte de résultat....110

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement....112
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices....113
Règles et méthodes comptables....115
Evolution des capitaux propres....121
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice....122
Ventilation de l'actif net par nature de parts....123
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)....124
Exposition sur le marché des obligations convertibles....125
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux....126
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle....127
Exposition directe sur le marché des devises....128
Exposition directe aux marchés de crédit....129
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie....130
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion....131
Créances et dettes : ventilation par nature....132
Frais de gestion, autres frais et charges....133
Engagements reçus et donnés....134
Autres informations....135
Détermination et ventilation des sommes distribuables....136
Inventaire....140
Inventaire des opérations à terme de devises....142
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)....143
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part....145
Synthèse de l'inventaire....146

Compartiment 3: MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rapport de gestion

Politique d'investissement....147

Comptes annuels

Bilan actif....164
Bilan passif....166
Compte de résultat....167

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement....169
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices....170
Règles et méthodes comptables....172
Evolution des capitaux propres....175
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice....176
Ventilation de l'actif net par nature de parts....177
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)....178
Exposition sur le marché des obligations convertibles....179
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux....180
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle....181
Exposition directe sur le marché des devises....182

Exposition directe aux marchés de crédit 183
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie....184
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 185
Créances et dettes : ventilation par nature 186
Frais de gestion, autres frais et charges 187
Engagements reçus et donnés 188
Autres informations 189
Détermination et ventilation des sommes distribuables 190
Inventaire 194
Inventaire des opérations à terme de devises 195
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)....196
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part....198
Synthèse de l'inventaire 199

Compartiment 4: MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rapport de gestion

Politique d'investissement 200

Comptes annuels

Bilan actif....219
Bilan passif....221
Compte de résultat....222

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 224
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 225
Règles et méthodes comptables....227
Evolution des capitaux propres 233
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 234
Ventilation de l'actif net par nature de parts....235
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)....236
Exposition sur le marché des obligations convertibles....237
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 238
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle....239
Exposition directe sur le marché des devises 240
Exposition directe aux marchés de crédit 241
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie....242
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 243
Créances et dettes : ventilation par nature 244
Frais de gestion, autres frais et charges 245
Engagements reçus et donnés 246
Autres informations 247
Détermination et ventilation des sommes distribuables 248
Inventaire 252
Inventaire des opérations à terme de devises 263
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)....264
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part....266
Synthèse de l'inventaire 267

BNP PARIBAS PHILEIS

Compartiment 5: MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rapport de gestion

Politique d'investissement 268

Comptes annuels

Bilan actif 287
Bilan passif 289
Compte de résultat 290

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 292
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 293
Règles et méthodes comptables 295
Evolution des capitaux propres 301
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 302
Ventilation de l'actif net par nature de parts 303
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 304
Exposition sur le marché des obligations convertibles 305
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 306
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 307
Exposition directe sur le marché des devises 308
Exposition directe aux marchés de crédit 309
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 310
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 311
Créances et dettes : ventilation par nature 312
Frais de gestion, autres frais et charges 313
Engagements reçus et donnés 314
Autres informations 315
Détermination et ventilation des sommes distribuables 316
Inventaire 320
Inventaire des opérations à terme de devises 329
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 330
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 332
Synthèse de l'inventaire 333

DETAIL DES COMPARTIMENTS

Le fonds BNP PARIBAS PHILEIS comprend 5 compartiments :

- MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE - devise : EUR
- MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE - devise : EUR
- MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE - devise : EUR
- MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE - devise : EUR
- MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE - devise : EUR

Le bilan, compte de résultat et l'ensemble des annexes des comptes annuels propres à chacun des compartiments sont présentés pour chacun des compartiments, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

Néant

Compartiments fermés au cours de l'exercice :

Néant

BNP PARIBAS PHILEIS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

BNP PARIBAS PHILEIS
FONDS D'EPARGNE SALARIALE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale à compartiments BNP PARIBAS PHILEIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

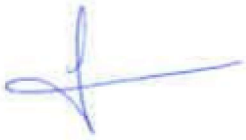
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Laure Cabessa



2026.06.05 16:30:02 +0200

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

SCENARIO ECONOMIQUE

BOURSES

L'année a démarré par quelques hésitations sur fond de tensions sur les taux longs et de l'émergence d'un nouveau modèle chinois d'Intelligence artificielle (IA), qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur. Ces variations paraissent anecdotiques au regard de la réaction des actions à la politique commerciale américaine. Le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière déclenchée par le grand confinement de 2020. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations (notamment une trêve commerciale avec la Chine), le soulagement a prévalu. Même si les rebondissements n'ont pas manqué et si la situation reste instable, les investisseurs ont choisi de privilégier les aspects positifs, à savoir le reflux des tensions commerciales. Après avoir perdu 1,7 % au 1er trimestre, les actions mondiales (indice MSCI AC World en dollars) ont terminé le 2e trimestre en hausse de 11 %.

La nervosité n'a toutefois pas disparu comme l'illustre la brutale chute des actions après la publication le 1er août du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis qui a conduit les investisseurs à s'inquiéter du risque de récession. Grâce aux bons résultats des entreprises et à d'autres indicateurs économiques plus solides, ces inquiétudes ont reflué malgré les doutes persistants sur l'emploi. Ce soulagement a permis aux actifs risqués de profiter du discours de Jerome Powell fin août à Jackson Hole qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) en septembre. Dans ce contexte porteur, les inquiétudes à la fin du 3e trimestre sur le risque de paralysie budgétaire aux Etats-Unis (shutdown) et les annonces de nouvelles hausses des droits de douane sur certaines catégories de produits n'ont pas empêché les actions mondiales de progresser de 7,3 % au 3e trimestre. Leur hausse de 3,0 % au 4e trimestre reflète imparfaitement la fébrilité des investisseurs en fin d'année qui a envoyé l'once d'or (+64,6 % en 2025) au-dessus de 4 500 dollars en décembre. Toutefois, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets lorsque les investisseurs ont trouvé des raisons de se rassurer, sur le front commercial comme sur d'autres sujets (difficultés de deux banques régionales américaines ; déceptions sur les résultats de certaines valeurs technologiques en novembre). Les valorisations de plusieurs valeurs technologiques ont suscité des interrogations mais la réalité économique des investissements liés à l'IA a semblé suffisamment solide pour éloigner les craintes d'une « bulle ».

L'indice MSCI AC World en dollars a progressé de 20,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont progressé de 30,6 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars), profitant de valorisations moins tendues qu'ailleurs, en particulier sur les valeurs technologiques des grands indices. Les actions chinoises affichent une hausse annuelle de 28,1 %. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de +29,7 %, la bonne tenue de Singapour et Taiwan grâce aux semiconducteurs compensant la hausse beaucoup plus modeste des actions indiennes. L'indice S&P 500 a gagné 16,4 %, l'indice du Nasdaq composite 20,4 % et l'indice des « Magnificent 7 » 24,6 %. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 18,3 % et le MSCI EMU de 20,8 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+56,5 % pour le MSCI Spain, +32,2 % en Italie, +17,9 % en Allemagne et +10,3 % en France). Les actions japonaises ont été soutenues par la perspective d'une relance budgétaire énergique après la nomination de la nouvelle première ministre en octobre. Le Nikkei 225 a gagné 26,2 % en douze mois. A l'issue de variations trimestrielles heurtées en lien avec le comportement des valeurs technologiques, le style Croissance (+21,6 % pour l'indice MSCI AC Growth) surperforme le style Value (+19,3 % pour l'indice MSCI AC Value) qui a profité de l'envolée des banques, en particulier en Europe. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

POLITIQUE MONETAIRE

Après avoir baissé son taux directeur de 100pb pour amener le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, fin 2024, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'en septembre 2025. Adoptant dans un premier temps un diagnostic positif sur la santé de l'économie, Jerome Powell a été confronté en juillet à de premières dissensions, deux membres du FOMC (Federal Open Market Committee) votant pour une baisse immédiate de 25pb. Malgré les appels de la Maison Blanche pour des baisses rapides des taux directeurs, le Président de la Fed a estimé en juillet qu'il convenait de patienter. Son analyse a radicalement changé au cours de l'été : le 22 août à Jackson Hole, il a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté, ouvrant ainsi la voie à une baisse des taux directeurs. Le 17 septembre la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb. Seul Stephen Miran, fraîchement nommé au FOMC, a voté pour une baisse de 50pb. Malgré cette quasi-unanimité, le comité apparaît très divisé sur le niveau de taux approprié d'ici la fin de l'année. Au 4e trimestre, la Fed a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 % le

10 décembre. Aucune de ces décisions n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC. La ligne de partage passe entre les membres qui s'inquiètent de la situation de l'emploi et ceux qui se préoccupent d'une inflation toujours élevée.
En outre, à partir du 1er octobre, les débats se sont tenus dans le contexte particulier où le blocage de certaines activités fédérales (shutdown), a empêché la publication de nombreuses données économiques. Le shutdown a duré six semaines mais les retards se sont prolongés. Les données finalement publiées sur la croissance (au-dessus des attentes) et l'inflation (en ralentissement) ont présenté un diagnostic plutôt favorable mais restent distordues par les conditions particulières de leur recueil. Les rapports sur l'emploi en octobre et novembre ont confirmé le message des indicateurs « alternatifs » d'un curieux équilibre sur le marché du travail : « peu d'embauches – peu de licenciements » mais la perception de la situation de l'emploi par les ménages se dégrade. En déclarant que l'économie ne paraissait pas en surchauffe, et dans la mesure où le risque inflationniste ne semble pas inquiéter la Fed, Jerome Powell a confirmé que le marché du travail devrait rester l'élément central de la politique monétaire alors que le taux directeur est désormais dans « une fourchette proche des estimations du niveau neutre ». Il a ajouté qu'il ne pensait pas qu'une hausse des taux soit « le scénario de base de qui que ce soit ».

La Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0.2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1er trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2e et 3e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4e trimestre.

TAUX LONGS

Le rendement du T-note à 10 ans (4,57 % fin 2024) a atteint 4,80 % le 14 janvier pour ce qui sera le point haut de l'année. Par la suite, des données jugées rassurantes sur l'inflation, de nouvelles déclarations de membres de la Fed, plusieurs indicateurs d'activité en retrait et les nombreuses incertitudes sur la politique économique de l'administration Trump ont entraîné une détente des taux. Comme les autres classes d'actifs, le rendement du T-note à 10 ans s'est montré très sensible aux développements autour de la politique commerciale. Tout au long de la courbe, les rendements ont connu de violentes variations sur des périodes très courtes dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Un calme relatif a ensuite pu être observé, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis (dégradation de la note souveraine américaine par l'agence Moody's le 16 mai de Aaa à Aa1). Le rendement du T-note à 10 ans, qui était tombé à 4,00 % début avril, est ainsi remonté vers 4,60 % en mai avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act', promulguée le 4 juillet. Toutefois, les adjudications sont restées bien absorbées, éloignant les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain. Le rendement du T-note à 10 ans s'est orienté à la baisse pendant une grande partie du 3e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il a terminé à 4,15 % fin septembre puis a évolué sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à la fin de l'année dans le contexte du shutdown (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1er octobre au 12 novembre) qui a retardé ou empêché la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan (inflation, taux de chômage, croissance, …). Le rendement du T-note à 10 ans a terminé l'année à 4,17 % soit une détente de 40pb en douze mois. La partie longue de la courbe a sous-performé (+6pb pour le taux à 30 ans à 4,84 %), les investisseurs s'inquiétant des menaces sur l'indépendance de la Fed et de la trajectoire des finances publiques. Sous l'effet des trois baisses de 25pb des taux directeurs à partir de septembre, la partie courte a surperformé (-77pb à 3,47 %). L'écart entre le taux à 30 ans et le taux à 2 ans est passé de 54pb fin 2024 à 137pb un an après. En 2025, le marché des Treasuries a enregistré une performance totale de 6,2 %.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans (2,37 % fin 2024) a commencé par se tendre début 2025 dans le sillage des taux longs américains. Durant le premier semestre 2025, le mouvement le plus significatif a été observé le 5 mars lorsque le futur chancelier allemand a présenté un « bazooka budgétaire » prévoyant des dépenses d'infrastructure et de défense permises par la réforme du « frein à l'endettement ». Parallèlement, les dirigeants européens ont approuvé un plan ciblé sur les investissements de défense. Les anticipations d'une croissance plus

solide et d'une offre obligataire plus importante dans les prochaines années expliquent le comportement des obligations gouvernementales et leur sous-performance par rapport au marché américain. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont bien sûr pas échappé au début du 2e trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs.
Le taux à 10 ans allemand, qui avait atteint 2,90 % en mars, est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué, la dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre laissant l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a terminé 2025 à 2,86 % (+49pb). Le taux allemand à 2 ans (2,08 % fin 2024) a profité des 4 baisses des taux directeurs de la BCE au 1er semestre. Il est passé sous 1,70 % au printemps 2025 et termine l'année à 2,12 % (+4pb). La performance annuelle totale des obligations gouvernementales allemandes est négative (-1,4 %) alors que la surperformance des marchés italien, espagnol, portugais, et, plus modestement, français a permis aux obligations gouvernementales de la zone euro d'afficher une performance totale positive (+0,6 %). Le marché des OAT françaises a été affecté par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée qui ont conduit à la dégradation de la note souveraine à l'automne. Fin 2025, les taux français et italiens à 10 ans se sont établis à, respectivement, 3,56 % (+37pb en douze mois) et 3,55 % (+3pb).

POLITIQUE DE GESTION

Le fonds a enregistré une progression notable de +10,70 % en brut sur l'année (+9,77 % en net). L'indice de référence affiche également une performance positive de +12,29 %, soutenue principalement par la forte hausse des actions de la zone euro, dont la progression de +24,25 % représente une contribution de +11,66 %. L'écart de performance, soit une sous-performance brute de –1,59 %, s'explique essentiellement par une sélection de sous-jacents moins favorable (–1,81 %), malgré une allocation d'actifs qui a eu un impact positif (+0,34 %).

L'analyse de la performance absolue montre que les actions constituent le principal moteur de rendement du portefeuille, avec une contribution de +9,95 %, tirée intégralement par les actions de la zone euro. Dans ce contexte, la poche action a réalisé une performance positive et a ainsi sous-performé son indice de référence. L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont eu un impact négatif sur la performance relative.

En ce qui concerne l'allocation sectorielle, la sous-pondération des secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de la consommation courante ont été favorables pour la performance relative du portefeuille. A l'inverse, la sous-pondération des secteurs de la finance et de l'industrie ainsi que la surpondération des services de communication, de la consommation discrétionnaire et de la santé ont été défavorables pour la performance relative du portefeuille.

La sélection de titres a été positive au sein de la consommation discrétionnaire (absence de LVMH et absence de Ferrari), de la technologie (surpondération d'ASML) et de la consommation courante (surpondération de Danone). A l'inverse, le choix de valeurs a été négatif au sein des secteurs de l'industrie (surpondération de Wolters Kluwer et absence de Siemens Energy), des matériaux (surpondération de Symrise) et de la santé (surpondération de Merck KGaA). En 2025, au sein de la poche action, nous avons initié une nouvelle position dans Unicredit, LVMH, KBC Groep, KPN et Legrand et nous avons vendu notre position dans Air Liquide, Amadeus IT, Vinci, BMW et Crédit Agricole. La poche action présente un profil équilibré entre secteurs cycliques et défensifs. Il surpondère les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire, de la santé, des services de communication et des services aux collectivités. A l'inverse, il sous-pondère l'énergie, les matériaux, l'industrie, la finance et l'immobilier.

La poche obligataire apporte également un soutien, bien que plus modéré, avec une contribution de +0,60 %, portée par les obligations « aggregate » en euro. En effet la contribution positive de la poche venant principalement du portage (rendement) et l'effet spread de crédit du fait de la surpondération des entreprises privées dans un contexte où les spreads de crédit se sont nettement aplatis au cours de l'année, passant de 102bps à 78bps sur la partie Euro Corporate. Sur l'année 2025, les taux de marchés ont été très volatils avec plusieurs tendances sur la période. Nous avons augmenté la sensibilité du fonds en janvier (pour atteindre +52bps contre benchmark) lorsque les taux d'intérêts Européens sont remontés dans le sillage des taux US après de meilleurs chiffres d'emplois sur le marché américain. Nous avons ensuite diminué la duration du fond au début du mois de mars, après la très forte hausse des taux d'intérêts en zone Euro, à la suite de l'annonce, en Allemagne, d'un plan de relance budgétaire pour augmenter les dépenses militaires et de créer un fonds de 500 MM€ pour les infrastructures. Au deuxième trimestre, après les déclarations de Donald Trump sur la hausse des droits de douane, nous avons de nouveau réduit le risque du portefeuille pour arriver à une sensibilité de +23bps contre l'indice à fin avril. Nous avons conservé notre surpondération au taux d'intérêts durant le mois de mai. En juin, dans un contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient, nous avons diminué le risque et baissé la sensibilité du fond pour atteindre une position neutre contre indice. Au troisième trimestre, nous avons profité de la remontée des taux pour rallonger progressivement la sensibilité du fonds. En début de quatrième trimestre, nous avons cependant diminuer drastiquement notre surpondération au taux d'intérêt pour atteindre la neutralité contre benchmark. En effet, le taux 10 ans allemand a chuté de -15bps au cours du mois d'octobre, du fait de l'annonce par Donald Trump de taxes supplémentaires sur les produits chinois et par le repli des marchés boursiers. Nous avons par la suite augmenté la duration du fonds au cours des mois de novembre et décembre, afin de profiter de niveaux attractifs de taux lorsque le taux 10 ans allemand a dépassé les 2.70%, puis les 2.85%. Nous avons conservé notre positionnement long duration jusqu'à la fin de l'année, avec une sensibilité de +36bps contre benchmark.

PERSPECTIVES

En 2025, la croissance de l'économie mondiale a déjoué les pronostics très pessimistes établis après les annonces du Liberation Day de Donald Trump sur les droits de douane réciproques. Ces derniers mois, les grandes institutions internationales et les prévisionnistes privés, ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2025 tout en conservant une croissance solide pour 2026. Les conséquences des droits de douane sur la croissance ont été moins importantes qu'attendu et les investissements technologiques ont été beaucoup plus dynamiques qu'envisagé et devraient continuer à soutenir la croissance en 2026. Cet environnement somme toute clément a permis aux actions mondiales de progresser en décembre après des variations heurtées en novembre. Une des sources de volatilité des marchés boursiers au cours des derniers mois, à savoir la crainte d'une bulle de l'Intelligence artificielle (IA), devrait rester présente en 2026. Dans les grandes économies développées (à l'exception notable du Japon engagé dans un cycle de remontée des taux directeurs), les banques centrales considèrent désormais que leur politique monétaire est proche de la neutralité et ont annoncé en décembre, plus ou moins explicitement, que le cycle d'assouplissement est achevé. La Réserve fédérale américaine devrait toutefois poursuivre la baisse de ses taux directeurs mais les anticipations sont désormais plus prudentes et une pause est envisagée au 1er trimestre. Ces ajustements sur les attentes en matière de politique monétaire n'ont pas semblé inquiéter les investisseurs en actions qui considèrent que les fondamentaux macro et microéconomiques devraient rester porteurs en 2026. Après des ajustements tactiques réalisés au cours du dernier trimestre, nous abordons 2026 avec une surexposition accrue aux actions, notamment émergentes où les valorisations demeurent attractives. Cette exposition nous permet de conserver le thème de l'investissement IA dans nos portefeuilles, après avoir réduit la position sur le Nasdaq 100, tout en offrant une diversification géographique et sectorielle. Sur la poche obligataire, nous privilégions la flexibilité dans nos investissements plutôt que des positionnements directionnels trop affirmés. La diversification est cruciale tout comme la recherche de rendements additionnels, notamment sur la dette émergente et sur certains segments du crédit. En 2026, c'est le portage qui devrait assurer la majeure partie du rendement total.

* * *

Performance

Les performances annuelles s'élèvent à :

- 9,77 % pour la part Classique,
- 10,16 % pour la part R,
- 9,77 % pour la part RE.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	97,83%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	10 124 139,11
DE000BU3Z005	DEUTSCHLAND REP 2.3% 23-15/02/2033	Achat	10 054 238,93
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 451 746,08
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	7 145 023,79
DE0001030732	DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031	Achat	6 577 455,00

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	12 923 586,00
DE000BU3Z047	DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	Vente	7 169 643,84
FR0000120628	AXA SA	Vente	6 058 470,21
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	5 592 189,53
FR0128690668	FRENCH BTF 0% 24-19/03/2025	Vente	5 400 000,00

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Identifiant d'entité juridique : 969500ZWPZG0FH4X4081

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ●● ☐ Oui
- ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **72.5%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier investit en lignes directes et/ou fonds internes et il promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en investissant via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.

Dans le cadre de la méthodologie ESG propriétaire utilisée, le poids relatif de chacun des trois piliers E, S et G est respectivement de 20% minimum dans le modèle de notation.

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire) :**94.2%**
- Pour les investissements en actions (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **68.56 vs 63.19 (EURO STOXX (EUR) NR)**
- Pour les investissements en obligations (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence;**69.94 vs 59.92 (Bloomberg Euro Aggregate (EUR) RI)**
- Pour les investissements en OPC : Le FCE investi dans des OPC ayant le Label ISR : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. **72.5%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conformément à l'engagement du produit financier
le pourcentage du portefeuille du produit financier qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)	99,4%	93.5%	96.8%	94.2%	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en actions (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	66,1 vs 64.7	65,7 vs 64.7	65.6 vs 60.9	68.56 vs 63.19	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en obligations (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	/	/	/	69.94 vs 59.92	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en OPC : le FCPE investi dans des OPC respectant les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03	>90%	100%	100%	100%	Conformément à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR.	/	/	63.2%	72.5%	Conformément à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne par trimestre pondérée sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B985-7E934948BE63/

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la

construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaireset la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés, les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité utilisés dans ce cadre sont les suivants :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)

2. Empreinte carbone

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La déclaration SFDR de BNPP AM : intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

L'univers d'investissement du produit financier fait l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaire et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celle de l'indice ou de l'univers de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :
Indicateurs environnementaux
4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux
4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains
15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la démarche de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP SOCIAL BUSI IMPACT R C	Autres	8,27%	France
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	4,20%	Pays-Bas
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	2,90%	France
SIEMENS N AG N	Industrie	2,82%	Allemagne
BANCO SANTANDER SA	Finance	2,78%	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	2,41%	France
SAP	Technologie de l'information	2,38%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Finance	2,27%	Italie
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 2.30 PCT 15-FEB-2033	Autres	2,25%	Allemagne
ALLIANZ	Finance	2,23%	Allemagne
IBERDROLA SA	Services publics	2,10%	Espagne
UNICREDIT	Finance	1,92%	Italie
KBC GROEP NV	Finance	1,78%	Belgique
LVMH	Biens de cons. durables et services	1,78%	France
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	1,54%	Allemagne

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
* * Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

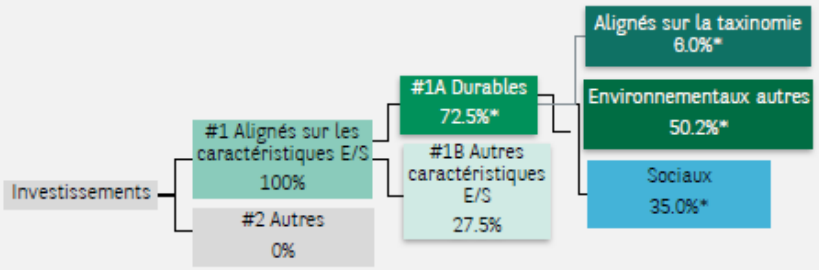
Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **100%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **72.5%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Autres	29,25%
Banques	17,53%
Biens d'équipement	8,62%
Semi-conducteurs & Équipements pour	5,19%
Services publics	5,18%
Consommation & Vêtements	4,09%
Services financiers	4,04%
Assurance	3,85%

Pharmaceutiques Biotechnologie &	2,73%
Services de télécommunications	2,60%
Logiciels & Services	2,38%
Liquidités	2,17%
Automobiles & Composants automobiles	2,00%
Services commerciaux et professionnels	1,84%
Consommation discrétionnaire	1,53%
Alimentation, boissons et tabac	1,43%
Produits pour la maison et produits perso	1,42%
Équipements et services de santé	1,40%
Transport	1,15%
Matériaux de base	0,66%
Fonds d'investissement immobilier cotés	0,39%
Services financiers diversifiés	0,25%
Gestion et développement immobilier	0,19%
Services aux consommateurs	0,14%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

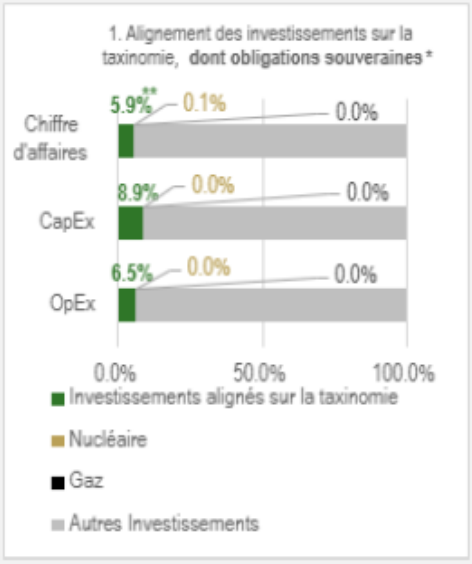
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

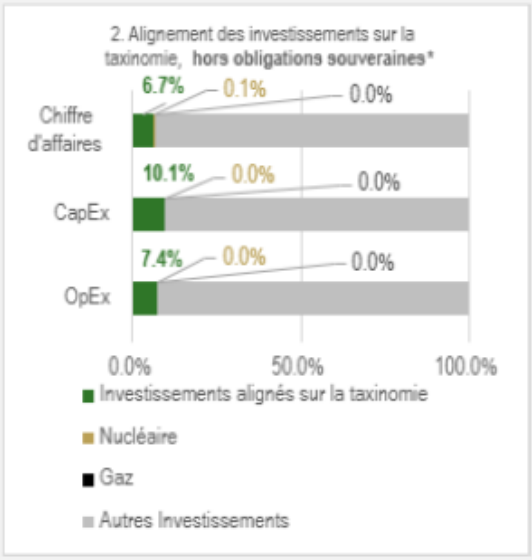
✖ Oui:

☐ Gaz fossile ✖ Energie nucléaire

☐ Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'Affaires	Capex	Opex
2022*	2.7 %	/	/
2023**	3.7 %	/	/
2024***	5.6%	8.5%	7.0%
2025***	5.9%	8.9%	6.5%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **50.2%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **35.0%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou

- des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés.

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- la Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

  De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com)

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/ – section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

  - Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498 / ;

  - L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter à tout moment sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire) ;

  - Pour les investissements en actions (lignes directes) :

    - la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice Eurostoxx, après élimination d'au moins 25% des valeurs les moins bien notées de cet indice e et des exclusions appliquées;

    - l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de l'indice Eurostoxx (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 3) ;

    - le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de l'indice Eurostoxx (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n°13).

  - Pour les investissements en obligations (lignes directes) :

- la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice BLOOMBERG EURO AGG après élimination d'au moins 25% des valeurs les moins bien notées de cet indice e et des exclusions appliquées ;
- Le ratio d'absence de code de conduite pour les fournisseurs des sociétés en portefeuille est inférieur à celui de l'indice BLOOMBERG EURO AGG (indicateur volontaire social d'incidences négatives sur la durabilité n° 4) ;
- Le pourcentage de green bonds en portefeuille est supérieur à celui de l'indice BLOOMBERG EURO AGG.

- Pour les investissments en OPC : Les OPC dans lesquels le FCPE investit ont pour au moins 90% d'entre eux le label ISR (hors fonds solidaire)

- Le produit financier investira au moins 40% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du SFDR, comme indiqué dans la rubrique sur l'allocation d'actifs ci-dessous. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [1].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[2]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[3] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[1] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[2] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[3] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**293,275,189.44**	**242,353,266.79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	293,275,189.44	242,353,266.79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**137,599,608.94**	**83,665,617.11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	137,599,608.94	83,665,617.11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**92,031,495.12**	**116,033,261.61**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	92,031,495.12	116,033,261.61
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**65,230,622.36**	**42,004,700.64**
OPCVM	65,230,622.36	42,004,700.64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**588,136,915.86**	**484,056,846.15**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2,186,302.53**	**123,089.28**
Comptes financiers	**21.85**	**-**

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2,186,324.38**	**123,089.28**
TOTAL ACTIF I+II	**590,323,240.24**	**484,179,935.43**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	531,143,095.19	458,980,034.89
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	52,685,751.17	24,852,076.33
Capitaux propres I :	583,828,846.36	483,832,111.22
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**583,828,846.36**	**483,832,111.22**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6,494,393.88	347,558.07
Concours bancaires	-	266.14
Sous-total autres passifs IV	**6,494,393.88**	**347,824.21**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**590,323,240.24**	**484,179,935.43**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	6,926,888.97	6,022,248.75
Produits sur obligations	1,892,843.96	1,757,247.77
Produits sur titres de créances	2,455,686.58	2,230,753.84
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	14,784.91	34,333.58
Sous-total Produits sur opérations financières	**11,290,204.42**	**10,044,583.94**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1,848.58	-385.50
Sous-total charges sur opérations financières	**-1,848.58**	**-385.50**
Total Revenus financiers nets (A)	**11,288,355.84**	**10,044,198.44**
Autres produits :	**-**	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-3,895,054.62	-2,576,789.39
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-3,895,054.62**	**-2,576,789.39**

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**7,393,301.22**	**7,467,409.05**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**191,661.18**	**145,944.19**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**7,584,962.40**	**7,613,353.24**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	27,726,544.98	12,154,445.29
Frais de transactions externes et frais de cession	-129,273.40	-872,881.69
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-51,123.81
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**27,597,271.58**	**11,230,439.79**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**845,571.71**	**310,956.36**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**28,442,843.29**	**11,541,396.15**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	15,206,615.33	5,197,362.25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**15,206,615.33**	**5,197,362.25**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**1,451,330.15**	**499,964.69**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**16,657,945.48**	**5,697,326.94**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**52,685,751.17**	**24,852,076.33**

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 4 ans minimum, une performance, nette de frais, égale à celle de l'indice composite suivant : 50 % EURO STOXX (EUR) NR + 40 % BLOOMBERG EURO AGG (EUR) RI + 10% €STR net capitalisé (EUR) RI plafonné à 1%, en investissant dans des entreprises qui respectent les critères de développement durable et de responsabilité sociale tant en actions qu'en obligations, et dans des titres émis par des entreprises solidaires.

Les indices sont exprimés en euros, dividendes nets et coupons nets réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l' €STR.

La composition du compartiment peut s'écarter de la répartition de l'indicateur de référence. Le compartiment est géré de manière discrétionnaire en respectant un filtre quantitatif puis qualitatif extra-financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon la politique mise en œuvre par la société de gestion et dans le respect des exigences du Label ISR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	21.5995	18.4782	21.1933	22.3075	**24.4875**
Actif net (en k EUR)	8.06	63.74	2,637.21	4,841.11	**8,560.97**
Nombre de titres					
Parts C	373.3309	3,449.6953	124,435.5441	217,016.7387	**349,604.5877**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.59	-0.09	-0.29	0.53	**1.19**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.28	0.29	0.29	0.31	**0.28**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	21.5362	18.4239	21.1312	22.2421	**24.4157**
Actif net (en k EUR)	206,046.52	179,780.25	235,011.21	275,839.16	**352,573.96**
Nombre de titres					
Parts C	9,567,450.2873	9,757,968.3286	11,121,519.8332	12,401,662.0342	**14,440,407.4054**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.57	-0.09	-0.28	0.52	**1.19**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.23	0.26	0.24	0.31	**0.28**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.6151	9.9713	11.4766	12.1225	**13.3539**
Actif net (en k EUR)	215,301.36	179,940.02	199,903.44	203,151.84	**222,693.91**
Nombre de titres					
Parts C	18,536,232.6771	18,045,651.4699	17,418,336.3995	16,758,171.7362	**16,676,285.1306**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.31	-0.05	-0.15	0.29	**0.64**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.14	0.17	0.16	0.21	**0.20**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7K8	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « E »	FR001400R7D3	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « R »	FR001400R7H4	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0050001132	Euro	Dix-Millième	19,1962 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part « E » non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiments/ Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Pour les compartiments : Multipar Actions Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable ; Multipar Monétaire Socialement Responsable et et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable :: **Actif net du compartiment** Pour le compartiment : Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : **Actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT FRANCE (PART R FR0012261501)**	Part « Classique », part « E » et part « RE » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable : 0,85% l'an (TTC) maximum • Multipar Actions Socialement Responsable et Multitipar Modéré Sociélement responsable :: 0,70% l'an (TTC) maximum • Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : 0,60% l'an (TTC) maximum • Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum Part « R » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable : 0,50% l'an (TTC) maximum	Part « Classique » et part « RE » : à la charge des compartiments Part « E » : à la charge de l'entreprise Part « R » : à la charge du compartiment

3	Frais indirects maximum	Actif net	**Commission de gestion indirecte** : Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable ; Multipar Actions Socialement Responsable : non significatif. Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum. Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable : 0,70% l'an (TTC) maximum. **Commission de souscription indirecte :** Multipar Monétaire Socialement Responsable : 5% maximum ; toutefois, le compartiment en est exonéré.	Compartiments
			Multipar Actions Socialement Responsable, Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : Néant.	
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

* Les frais de fonctionnement de service comprennent les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (communication de la valeur liquidative, etc.)
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution des documents commerciaux et juridiques, administration des sites internet, etc.)
- Frais des données, le cas échéant, comme les coûts de reporting de notation émetteurs, de composition d'indices, coût lié à l'utilisation de label ou d'indice extra financier.
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc. (frais de commissaire aux comptes, de dépositaire, liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit et le cas échéant les frais fiscaux y compris avocat et expert interne, frais juridiques propres à l'OPC, frais de garantie et frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans).
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires (cotisation aux associations professionnelles obligatoires, Franchissement de seuil, frais liés à l'exercices de la politique du droit de vote) et aux reporting régulateurs (MMF, AIFM, dépassement de ratio, etc.)
- Frais opérationnels.
- Frais liés à la connaissance du client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients).

Ces frais ne comprennent pas les frais liés aux lettres d'information aux porteurs, les frais de recherche ainsi que les frais de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière.

** La société de gestion pourra prélever le taux maximum autorisé des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services quel que soit le montant des frais réels des frais de fonctionnement et autres services.
Si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs au taux global des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, la société de gestion prendra en charge ce dépassement.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part « E » non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part R.
Capitalisation pour la part RE.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part R.
Capitalisation pour la part RE.

Changements affectant le compartiment

25/04/2025 : absorption du fonds P02024 « FONDS DIVERSIFIE TEL 1 » sur la valeur liquidative du 25/04/2025.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.
Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1 er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».
Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**483,832,111.22**	**437,551,852.01**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	110,471,934.10	87,799,783.88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-60,672,387.09	-65,414,735.76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7,393,301.22	7,467,409.05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	27,597,271.58	11,230,439.79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	15,206,615.33	5,197,362.25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**583,828,846.36**	**483,832,111.22**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	149,040.4874
Nombre de titres rachetés	16,452.6384
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	3,860,584.9963
Nombre de titres rachetés	1,821,839.6251
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1,272,977.0590
Nombre de titres rachetés	1,354,863.6646

Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400R7H4	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	222,693,908.97	16,676,285.1306	13.3539
FR001400R7K8	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	352,573,962.58	14,440,407.4054	24.4157
FR0050001132	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	8,560,974.81	349,604.5877	24.4875

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	IT	ES
Actif						
Actions et valeurs assimilées	293,275.19	103,197.07	76,877.67	42,926.73	28,735.69	28,487.44
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**293,275.19**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	137,599.61	132,215.53	3,117.07	2,267.01	-
Titres de créances	92,031.50	71,227.36	20,804.14	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.02	-	-	-	0.02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**203,442.89**	**23,921.20**	**2,267.01**	**0.02**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	9,984.58	21,040.07	106,574.96
Titres de créances	-	-	12,757.93	26,983.07	52,290.49
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.02	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**0.02**	**-**	**22,742.51**	**48,023.14**	**158,865.45**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	137,067.28	-	532.33
Titres de créances	92,031.50	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**229,098.78**	**-**	**532.33**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	16,954,718.61
FR0012261501	BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT 44C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Mixed Allocation	France	EUR	48,275,903.75
TOTAL						**65,230,622.36**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	2,186,302.53
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**2,186,302.53**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	6,120,494.82
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	373,899.06
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	**6,494,393.88**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	43.52	-
Frais de gestion administrative	55,786.28	0.85
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	2,146.71	-
Frais de gestion administrative	2,751,984.77	0.85
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	845.77	-
Frais de gestion administrative	1,084,247.57	0.50
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	3,876,058.30
OPC	65,230,622.36
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	100,276.75	69,103.97
Sommes distribuables au titre du revenu net	100,276.75	69,103.97
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	100,276.75	69,103.97
Total	100,276.75	69,103.97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	417,321.58	115,552.89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**417,321.58**	**115,552.89**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	417,321.58	115,552.89
Total	**417,321.58**	**115,552.89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	4,129,784.58	3,898,098.77
Sommes distribuables au titre du revenu net	4,129,784.58	3,898,098.77
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,129,784.58	3,898,098.77
Total	4,129,784.58	3,898,098.77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	17,186,904.55	6,543,058.86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**17,186,904.55**	**6,543,058.86**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	17,186,904.55	6,543,058.86
Total	**17,186,904.55**	**6,543,058.86**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	3,354,901.07	3,646,150.50
Sommes distribuables au titre du revenu net	3,354,901.07	3,646,150.50
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,354,901.07	3,646,150.50
Total	3,354,901.07	3,646,150.50
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,838,617.16	4,882,784.40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**10,838,617.16**	**4,882,784.40**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10,838,617.16	4,882,784.40
Total	**10,838,617.16**	**4,882,784.40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**293,275,189.44**	**50.23**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**293,275,189.44**	**50.23**
ALLIANZ SE-REG	33,414.00	390.50	EUR	13,048,167.00	2.23
Assurances					
ASML HOLDING NV	26,602.00	921.40	EUR	24,511,082.80	4.20
Electrique - Electronique					
AXA SA	160,057.00	40.96	EUR	6,555,934.72	1.12
Assurances					
BANCO SANTANDER SA	1,610,365.00	10.07	EUR	16,216,375.55	2.78
Banques et assurances					
BUREAU VERITAS SA	183,041.00	27.18	EUR	4,975,054.38	0.85
Services divers					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	94,811.00	86.96	EUR	8,244,764.56	1.41
Construction et matériaux de construction					
DANONE	92,483.00	76.78	EUR	7,100,844.74	1.22
Biens de consommation					
DEUTSCHE BOERSE AG	20,141.00	223.70	EUR	4,505,541.70	0.77
Autres organismes de credit					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	324,191.00	27.66	EUR	8,967,123.06	1.54
Télécommunication					
E.ON SE	487,767.00	16.12	EUR	7,865,242.88	1.35
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	30,197.00	269.90	EUR	8,150,170.30	1.40
Produits pharmaceutiques					
HERMES INTERNATIONAL	2,955.00	2,122.00	EUR	6,270,510.00	1.07
Textiles et habillement					
IBERDROLA SA	664,558.00	18.46	EUR	12,271,063.47	2.10
Distribution Energie					
INFINEON TECHNOLOGIES AG	142,825.00	37.73	EUR	5,388,787.25	0.92
Electrique - Electronique					
INTESA SANPAOLO	2,238,996.00	5.92	EUR	13,257,095.32	2.27
Banques et assurances					
KBC GROUP NV	93,646.00	111.25	EUR	10,418,117.50	1.78
Banques et assurances					
KERING	18,143.00	301.00	EUR	5,461,043.00	0.94
Textiles et habillement					
KONINKLIJKE KPN NV	1,141,506.00	3.98	EUR	4,538,627.86	0.78
Télécommunication					
LEGRAND SA	46,880.00	127.25	EUR	5,965,480.00	1.02
Electrique - Electronique					
LOREAL	22,598.00	366.60	EUR	8,284,426.80	1.42
Produits pharmaceutiques					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	16,098.00	645.00	EUR	10,383,210.00	1.78
Textiles et habillement					
MERCK KGAA	32,425.00	122.60	EUR	3,975,305.00	0.68
Produits pharmaceutiques					
MICHELIN (CGDE)	297,162.00	28.31	EUR	8,412,656.22	1.44
Machines et Véhicules					
PROSUS NV	168,624.00	52.85	EUR	8,911,778.40	1.53
Internet					
PRYSMIAN SPA	49,251.00	86.38	EUR	4,254,301.38	0.73
Electrique - Electronique					
SANOFI	86,006.00	82.72	EUR	7,114,416.32	1.22
Produits pharmaceutiques					
SAP SE	66,635.00	208.35	EUR	13,883,402.25	2.38
Ordinateurs logiciels					
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	10,434.00	210.00	EUR	2,191,140.00	0.38
Produits pharmaceutiques					
SCHNEIDER ELECTRIC SE	59,972.00	234.90	EUR	14,087,422.80	2.41
Electrique - Electronique					
SIEMENS AG-REG	68,850.00	239.15	EUR	16,465,477.50	2.82
Valeurs industrielles diverses					
SYMRISE AG	40,340.00	68.88	EUR	2,778,619.20	0.48
Produits Chimique					
UCB SA	11,033.00	238.60	EUR	2,632,473.80	0.45
Produits pharmaceutiques					
UNICREDIT SPA	158,267.00	70.92	EUR	11,224,295.64	1.92
Banques et assurances					
WOLTERS KLUWER	56,206.00	88.34	EUR	4,965,238.04	0.85
Services divers					
Obligations et valeurs assimilées				**137,599,608.94**	**23.57**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**137,599,608.94**	**23.57**
BANCO BPM SPA 2.625% 25-06/09/2029	376,000.00	99.66	EUR	377,873.73	0.06
Banques et assurances					
BANQ FED CRD MUT 25-15/01/2035 FRN	900,000.00	100.88	EUR	942,421.01	0.16
Banques et assurances					
BARRY CALLE SVCS 3.75% 25-19/02/2028	300,000.00	101.60	EUR	314,516.06	0.05
Biens de consommation					
BELGIAN 320 4.25% 10-28/03/2041	420,000.00	104.79	EUR	453,733.14	0.08
Obligations d'etat, provinces					
BELGIAN 0.1% 20-22/06/2030	1,150,000.00	89.44	EUR	1,029,180.41	0.18
Obligations d'etat, provinces					
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	3,140,000.00	90.94	EUR	2,872,004.97	0.49
Obligations d'etat, provinces					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033 Obligations d'etat, provinces	2,450,000.00	88.60	EUR	2,191,934.18	0.38
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039 Obligations d'etat, provinces	1,980,000.00	90.20	EUR	1,823,708.27	0.31
BELGIAN 3.3% 23-22/06/2054 Obligations d'etat, provinces	1,680,000.00	83.86	EUR	1,437,927.45	0.25
BELGIAN 3.75% 13-22/06/2045 Obligations d'etat, provinces	1,470,000.00	96.50	EUR	1,447,571.13	0.25
BELGIUM OLO31 5.5% 98-28/03/2028 Obligations d'etat, provinces	1,940,000.00	106.99	EUR	2,156,809.75	0.37
COOPERATIEVE RAB 3.202% 24-06/05/2036 Banques et assurances	1,300,000.00	99.51	EUR	1,320,936.53	0.23
CRED AGRICOLE SA 24-23/01/2031 FRN Banques et assurances	500,000.00	101.98	EUR	527,475.30	0.09
CREDIT AGRICOLE 3.5% 23-15/01/2030 Banques et assurances	1,600,000.00	102.80	EUR	1,698,554.04	0.29
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030 Obligations d'etat, provinces	6,100,000.00	89.70	EUR	5,471,590.69	0.94
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031 Obligations d'etat, provinces	7,530,000.00	87.11	EUR	6,559,623.88	1.12
DEUTSCHLAND REP 1% 22-15/05/2038 Obligations d'etat, provinces	1,340,000.00	78.69	EUR	1,062,866.14	0.18
DEUTSCHLAND REP 2.2% 24-15/02/2034 Obligations d'etat, provinces	2,940,000.00	96.01	EUR	2,879,234.05	0.49
DEUTSCHLAND REP 2.3% 23-15/02/2033 Obligations d'etat, provinces	13,150,000.00	97.75	EUR	13,119,042.00	2.25
DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035 Obligations d'etat, provinces	6,850,000.00	97.58	EUR	6,850,528.76	1.17
EUROPEAN INVT BK 2.875% 25-18/06/2035 Obligations institutions supranationales	409,000.00	98.41	EUR	408,803.51	0.07
EUROPEAN UNION 1% 22-06/07/2032 Obligations d'etat, provinces	900,000.00	89.27	EUR	807,861.04	0.14
FINNISH GOVT 0% 20-15/09/2030 Obligations d'etat, provinces	3,900,000.00	88.57	EUR	3,454,080.16	0.59
FINNISH GOVT 0.125% 20-15/04/2036 Obligations d'etat, provinces	3,100,000.00	72.80	EUR	2,259,454.16	0.39
FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034 Obligations d'etat, provinces	9,100,000.00	86.13	EUR	7,910,832.47	1.35
FRANCE O.A.T.I/L 1.85% 11-25/07/2027 Obligations d'etat, provinces	2,203,216.00	102.09	EUR	2,267,009.93	0.39
FRANCE O.A.T. 0% 20-25/11/2030 Obligations d'etat, provinces	1,500,000.00	87.33	EUR	1,309,954.04	0.22

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044 Obligations d'etat, provinces	4,560,000.00	53.58	EUR	2,454,910.71	0.42
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039 Obligations d'etat, provinces	4,380,000.00	78.02	EUR	3,456,951.59	0.59
FRANCE O.A.T. 2.4% 25-24/09/2028 Obligations d'etat, provinces	1,100,000.00	99.92	EUR	1,106,232.77	0.19
FRANCE O.A.T. 2.5% 24-24/09/2027 Obligations d'etat, provinces	1,760,000.00	100.41	EUR	1,779,033.50	0.30
FRANCE O.A.T. 2.75% 23-25/02/2029 Obligations d'etat, provinces	3,150,000.00	100.73	EUR	3,246,288.48	0.56
FRANCE O.A.T. 3% 24-25/06/2049 Obligations d'etat, provinces	1,593,000.00	81.09	EUR	1,316,470.40	0.23
IBERCAJA 24-30/07/2028 FRN Banques et assurances	500,000.00	102.47	EUR	521,582.29	0.09
JUNTA DE ANDALUC 3.3% 25-30/04/2035 Obligations villes et communes	1,170,000.00	99.17	EUR	1,191,253.76	0.20
LEGRAND SA 3.625 % 23-29/05/2029 Electrique - Electronique	300,000.00	102.45	EUR	313,781.32	0.05
MEDIOBANCA SPA 3% 24-04/09/2031 Banques et assurances	1,700,000.00	99.77	EUR	1,712,535.43	0.29
MUNICH RE 25-26/05/2046 FRN Assurances	400,000.00	99.85	EUR	404,834.07	0.07
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040 Obligations d'etat, provinces	5,900,000.00	68.80	EUR	4,087,348.96	0.70
NORDIC INVST BNK 2.875% 25-19/03/2032 Obligations institutions supranationales	256,000.00	99.78	EUR	261,230.25	0.04
PORTUGUESE OTS 0.3% 21-17/10/2031 Obligations d'etat, provinces	2,090,000.00	87.51	EUR	1,830,200.61	0.31
PORTUGUESE OTS 1.95% 19-15/06/2029 Obligations d'etat, provinces	1,940,000.00	98.95	EUR	1,940,331.01	0.33
PORTUGUESE OTS 3% 25-15/06/2035 Obligations d'etat, provinces	3,250,000.00	98.82	EUR	3,264,929.21	0.56
PORTUGUESE OTS 3.5% 23-18/06/2038 Obligations d'etat, provinces	1,090,000.00	100.57	EUR	1,116,739.33	0.19
PORTUGUESE OTS 3.625% 24-12/06/2054 Obligations d'etat, provinces	1,800,000.00	93.64	EUR	1,721,586.28	0.29
PORTUGUESE OTS 4.1% 15-15/02/2045 Obligations d'etat, provinces	1,430,000.00	104.85	EUR	1,550,526.94	0.27
POSTE ITALIANE 0.5% 20-10/12/2028 Transports et matériel de transport	1,960,000.00	93.82	EUR	1,839,397.62	0.32
REP OF SLOVENIA 0.125% 21-01/07/2031 Obligations d'etat, provinces	1,690,000.00	87.48	EUR	1,479,516.25	0.25

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SLOVAKIA GOVT 3.75% 23-23/02/2035 Obligations d'etat, provinces	1,680,000.00	101.61	EUR	1,760,701.96	0.30
SMURFIT KAPPA 3.489% 25-24/11/2031 Industrie d'emballage et papier	183,000.00	99.96	EUR	183,582.69	0.03
SOCIETE GENERALE 25-15/07/2031 FRN Banques et assurances	700,000.00	101.23	EUR	720,754.70	0.12
SOCIETE NATIONAL 3.625% 25-03/04/2035 Transports et matériel de transport	200,000.00	99.79	EUR	204,978.31	0.04
SPANISH GOVT 0.1% 21-30/04/2031 Obligations d'etat, provinces	3,200,000.00	87.24	EUR	2,793,848.53	0.48
SPANISH GOVT 0.7% 22-30/04/2032 Obligations d'etat, provinces	2,010,000.00	87.70	EUR	1,772,179.14	0.30
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042 Obligations d'etat, provinces	12,100,000.00	66.13	EUR	8,053,217.89	1.38
SPANISH GOVT 1.85% 19-30/07/2035 Obligations d'etat, provinces	390,000.00	88.63	EUR	348,697.15	0.06
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033 Obligations d'etat, provinces	1,180,000.00	95.55	EUR	1,139,245.62	0.20
SPANISH GOVT 2.55% 22-31/10/2032 Obligations d'etat, provinces	2,300,000.00	97.74	EUR	2,257,815.04	0.39
SPANISH GOVT 2.7% 24-31/01/2030 Obligations d'etat, provinces	1,200,000.00	100.56	EUR	1,236,368.63	0.21
SPANISH GOVT 3.45% 22-30/07/2043 Obligations d'etat, provinces	830,000.00	95.17	EUR	801,951.12	0.14
SPANISH GOVT 3.45% 24-31/10/2034 Obligations d'etat, provinces	630,000.00	101.95	EUR	645,894.74	0.11
SPANISH GOVT 3.55% 23-31/10/2033 Obligations d'etat, provinces	1,230,000.00	103.33	EUR	1,278,299.49	0.22
SPANISH GOVT 3.9% 23-30/07/2039 Obligations d'etat, provinces	1,350,000.00	103.00	EUR	1,412,684.01	0.24
SPANISH GOVT 4% 24-31/10/2054 Obligations d'etat, provinces	1,970,000.00	98.00	EUR	1,943,789.02	0.33
UNICREDIT SPA 1.8% 20-20/01/2030 Banques et assurances	570,000.00	95.26	EUR	552,701.36	0.09
WOLTERS KLUWER N 3% 25-25/09/2030 Services divers	408,000.00	99.54	EUR	409,364.82	0.07
XUNTA DE GALICIA 2.87% 25-30/04/2032 Obligations villes et communes	527,000.00	99.46	EUR	532,327.14	0.09
Titres de créances				**92,031,495.12**	**15.76**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				**92,031,495.12**	**15.76**
ABERTIS INFRAEST 3.125% 25-07/07/2030 Services divers	800,000.00	99.38	EUR	807,226.18	0.14

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ABN AMRO BANK NV 2.75% 25-04/06/2029 Banques et assurances	1,400,000.00	99.94	EUR	1,421,301.34	0.24
ABN AMRO BANK NV 3% 22-01/06/2032 Banques et assurances	600,000.00	97.36	EUR	594,654.51	0.10
ACCOR 3.5% 25-04/03/2033 Hôtellerie - Loisir	400,000.00	97.66	EUR	402,241.22	0.07
ACEA SPA 3.875% 23-24/01/2031 Distribution Energie	1,318,000.00	103.15	EUR	1,407,272.53	0.24
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 20-30/04/2030 Services divers	1,900,000.00	90.50	EUR	1,726,494.43	0.30
ADIF ALTA VELOCI 3.125% 25-31/10/2032 Services divers	300,000.00	99.28	EUR	299,406.08	0.05
AIB GROUP PLC 22-04/04/2028 FRN Banques et assurances	2,430,000.00	99.55	EUR	2,459,770.08	0.42
AIB GROUP PLC 23-23/07/2029 FRN Banques et assurances	475,000.00	104.19	EUR	504,594.35	0.09
AIR LIQUIDE FIN 2.625% 25-05/11/2029 Produits Chimique	200,000.00	99.27	EUR	199,353.70	0.03
AKZO NOBEL NV 4% 23-24/05/2033 Produits Chimique	310,000.00	101.52	EUR	322,226.31	0.06
AMPRION GMBH 2.75% 25-30/09/2029 Distribution Energie	400,000.00	99.13	EUR	399,281.00	0.07
AP MOLLER 3.5% 25-17/09/2034 Transports et matériel de transport	280,000.00	98.37	EUR	278,256.06	0.05
ASN BANK NV 3.375% 25-27/10/2032 Banques et assurances	700,000.00	98.12	EUR	691,033.18	0.12
ASSICURAZIONI GENERALI 1.713%21-30/06/32 Assurances	600,000.00	88.60	EUR	536,774.08	0.09
ASSICURAZIONI GENERALI 5.272%23-12/09/33 Assurances	1,170,000.00	108.14	EUR	1,283,821.57	0.22
AUTOSTRADA TORIN 3.375% 25-16/02/2032 Services divers	1,030,000.00	97.71	EUR	1,013,668.51	0.17
AUTOSTRADE PER L 4.25% 24-28/06/2032 Services divers	930,000.00	103.43	EUR	982,022.95	0.17
BANCO SABADELL 23-07/06/2029 FRN Banques et assurances	700,000.00	105.05	EUR	755,213.11	0.13
BANCO SABADELL 24-13/09/2030 FRN Banques et assurances	400,000.00	103.83	EUR	420,396.59	0.07
BANCO SABADELL 24-27/05/2031 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	100.69	EUR	1,027,850.72	0.18
BANCO SANTANDER 1.625% 20-22/10/2030 Banques et assurances	800,000.00	92.62	EUR	743,434.61	0.13

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANCO SANTANDER 4.875% 23-18/10/2031 Banques et assurances	800,000.00	107.53	EUR	868,123.74	0.15
BANQ FED CRD MUT 3.125% 25-11/03/2031 Banques et assurances	600,000.00	98.86	EUR	594,173.86	0.10
BANQ FED CRD MUT 3.375% 25-10/06/2032 Banques et assurances	500,000.00	99.26	EUR	501,469.12	0.09
BANQ FED CRD MUT 3.5% 24-15/05/2031 Banques et assurances	600,000.00	100.59	EUR	616,743.43	0.11
BELFIUS BANK SA 24-11/06/2035 FRN Banques et assurances	600,000.00	104.79	EUR	644,987.88	0.11
BELFIUS BANK SA 3.25% 25-09/09/2032 Banques et assurances	800,000.00	99.01	EUR	800,113.07	0.14
BNG BANK NV 3% 23-11/01/2033 Banques et assurances	600,000.00	99.90	EUR	616,879.89	0.11
BNP PARIBAS 21-19/01/2030 FRN Banques et assurances	1,200,000.00	92.62	EUR	1,117,147.90	0.19
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	93.82	EUR	1,035,253.31	0.18
BNP PARIBAS 25-06/05/2030 FRN Banques et assurances	800,000.00	99.54	EUR	811,437.57	0.14
BNP PARIBAS 25-17/09/2033 FRN Banques et assurances	500,000.00	98.69	EUR	498,469.17	0.09
BNP PARIBAS 25-18/02/2037 FRN Banques et assurances	400,000.00	100.02	EUR	413,750.35	0.07
BPCE 23-25/01/2035 FRN Banques et assurances	800,000.00	104.95	EUR	877,818.76	0.15
BPCE 25-01/10/2033 FRN Banques et assurances	300,000.00	98.94	EUR	299,532.07	0.05
BUREAU VERITAS 3.375% 25-01/10/2033 Services divers	400,000.00	98.78	EUR	398,476.49	0.07
CAISSE AMORT DET 2.875% 25-25/05/2030 Obligations d'etat, provinces	400,000.00	100.38	EUR	408,435.82	0.07
CAIXABANK 25-14/05/2038 FRN Banques et assurances	400,000.00	99.01	EUR	398,039.56	0.07
CAIXABANK 3.375% 25-26/06/2035 Banques et assurances	600,000.00	97.98	EUR	598,303.99	0.10
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032 Immobilier et logement	800,000.00	100.03	EUR	829,140.98	0.14
CRD MUTUEL ARKEA 3.128% 25-05/12/2030 Banques et assurances	500,000.00	99.44	EUR	498,305.80	0.09
CRD MUTUEL ARKEA 3.309% 24-25/10/2034 Banques et assurances	800,000.00	97.51	EUR	784,914.06	0.13

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CRED AGRICOLE SA 25-03/07/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.20	EUR	596,641.55	0.10
CRED AGRICOLE SA 25-18/03/2035 FRN Banques et assurances	700,000.00	101.56	EUR	733,697.02	0.13
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027 Banques et assurances	2,100,000.00	95.37	EUR	2,002,998.97	0.34
CRED AGRICOLE SA 3.125% 25-26/02/2032 Banques et assurances	900,000.00	98.84	EUR	913,251.10	0.16
CREDIT AGRICOLE 3.25% 25-15/02/2034 Banques et assurances	600,000.00	98.99	EUR	612,611.15	0.10
CREDIT AGRICOLE 3.5% 24-11/03/2036 Banques et assurances	900,000.00	99.44	EUR	920,378.10	0.16
DANONE 3.438% 25-07/04/2033 Biens de consommation	400,000.00	100.24	EUR	411,063.79	0.07
DANONE 3.706% 23-13/11/2029 Biens de consommation	800,000.00	102.89	EUR	827,053.07	0.14
DANSKE BANK A/S 24-19/11/2036 FRN Banques et assurances	464,000.00	100.01	EUR	466,065.50	0.08
E.ON SE 3.125% 24-05/03/2030 Distribution Energie	710,000.00	100.65	EUR	732,936.83	0.13
EDP SERVICIOS 3.125% 25-03/12/2031 Distribution Energie	530,000.00	98.76	EUR	524,689.23	0.09
EFSF 0.75% 17-03/05/2027 Obligations d'etat, provinces	700,000.00	98.19	EUR	690,838.05	0.12
EFSF 3.375% 12-03/04/2037 Obligations d'etat, provinces	1,240,000.00	100.46	EUR	1,276,929.24	0.22
ELIA TRANS BE 3.5% 25-08/10/2035 Distribution Energie	300,000.00	98.18	EUR	296,954.84	0.05
ENEL FIN INTL NV 0.375% 21-28/05/2029 Distribution Energie	500,000.00	92.78	EUR	465,753.62	0.08
ERSTE GROUP 25-26/11/2035 FRN Banques et assurances	400,000.00	99.21	EUR	398,228.49	0.07
EUROBANK 25-07/07/2028 FRN Banques et assurances	292,000.00	100.03	EUR	296,166.78	0.05
EUROGRID GMBH 3.075% 24-18/10/2027 Distribution Energie	500,000.00	100.74	EUR	506,833.01	0.09
EUROPEAN INVT BK 3% 13-14/10/2033 Obligations institutions supranationales	600,000.00	100.51	EUR	606,887.57	0.10
EUROPEAN UNION 0% 20-04/07/2035 Obligations d'etat, provinces	1,140,000.00	74.02	EUR	843,781.88	0.14
EUROPEAN UNION 1.375% 14-04/10/2029 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	95.84	EUR	961,739.74	0.16

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EUROPEAN UNION 3.375% 22-04/11/2042 Obligations d'etat, provinces	1,990,000.00	95.61	EUR	1,913,167.27	0.33
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028 Transports et matériel de transport	1,920,000.00	95.22	EUR	1,833,802.49	0.31
FERROVIE DEL 3.375% 25-24/06/2032 Transports et matériel de transport	767,000.00	99.71	EUR	778,236.92	0.13
FLUVIUS 3.5% 25-12/03/2035 Distribution Energie	300,000.00	97.55	EUR	301,114.38	0.05
FORTUM OYJ 4.5% 23-26/05/2033 Distribution Energie	668,000.00	105.40	EUR	722,134.30	0.12
GECINA 2% 17-30/06/2032 Immobilier et logement	1,000,000.00	91.57	EUR	925,820.40	0.16
GENERALI 4.083% 25-16/07/2035 Assurances	660,000.00	99.29	EUR	667,693.07	0.11
HEIMSTADEN BOSTA 3.75% 25-10/03/2031 Immobilier et logement	462,000.00	99.19	EUR	463,573.72	0.08
IBERDROLA FIN SA 25-05/11/2174 FRN Distribution Energie	200,000.00	99.51	EUR	200,172.50	0.03
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032 Distribution Energie	400,000.00	90.23	EUR	365,382.19	0.06
IBERDROLA FIN SA 3.125% 22-22/11/2028 Distribution Energie	900,000.00	101.28	EUR	914,513.67	0.16
IBERDROLA FIN SA 3.625% 24-18/07/2034 Distribution Energie	500,000.00	100.80	EUR	512,243.08	0.09
ILE DE FRANCE MB 3.7% 23-14/06/2038 Obligations villes et communes	800,000.00	96.69	EUR	789,701.16	0.14
INFINEON TECH 2.875% 25-13/02/2030 Electrique - Electronique	400,000.00	99.09	EUR	406,471.37	0.07
ING GROEP NV 25-10/11/2030 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.09	EUR	497,466.37	0.09
INSTIT CRDT OFCL 2.45% 25-30/04/2030 Obligations d'etat, provinces	357,000.00	99.41	EUR	356,266.55	0.06
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028 Banques et assurances	950,000.00	96.02	EUR	917,804.47	0.16
INTESA SANPAOLO 4.875% 23-19/05/2030 Banques et assurances	632,000.00	107.19	EUR	696,497.99	0.12
KBC GROUP NV 23-25/04/2033 FRN Banques et assurances	1,000,000.00	103.77	EUR	1,071,114.86	0.18
KBC GROUP NV 25-26/08/2036 FRN Banques et assurances	200,000.00	99.15	EUR	200,813.59	0.03
KERING 3.125% 25-27/11/2029 Textiles et habillement	900,000.00	100.33	EUR	919,766.36	0.16

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KERING 3.25% 23-27/02/2029 Textiles et habillement	800,000.00	101.03	EUR	830,127.17	0.14
KFW 0% 21-15/06/2029 Banques et assurances	2,060,000.00	92.03	EUR	1,895,832.23	0.32
KFW 1.125% 17-15/06/2037 Banques et assurances	900,000.00	79.52	EUR	721,159.79	0.12
KFW 2.625% 25-15/11/2032 Banques et assurances	214,000.00	98.67	EUR	211,865.95	0.04
KFW 2.875% 23-07/06/2033 Banques et assurances	710,000.00	99.74	EUR	719,764.81	0.12
LA BANQUE POSTAL 21-02/08/2032 FRN Banques et assurances	1,300,000.00	96.89	EUR	1,263,553.42	0.22
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN Banques et assurances	800,000.00	105.69	EUR	881,771.02	0.15
LA BANQUE POSTAL 25-02/12/2032 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.03	EUR	595,834.08	0.10
LA BANQUE POSTAL 4% 23-03/05/2028 Banques et assurances	900,000.00	102.58	EUR	947,070.49	0.16
LA POSTE SA 1.45% 18-30/11/2028 Transports et matériel de transport	1,600,000.00	96.59	EUR	1,547,414.51	0.27
LA POSTE SA 3.75% 23-12/06/2030 Transports et matériel de transport	1,300,000.00	102.74	EUR	1,362,542.58	0.23
MERLIN PROPERTIE 3.5% 25-04/09/2033 Immobilier et logement	500,000.00	97.80	EUR	494,650.78	0.08
MONDI FINANCE PL 3.75% 25-18/05/2033 Bois et Produits de base	357,000.00	99.24	EUR	364,839.36	0.06
NATL BK GREECE 25-21/07/2029 FRN Banques et assurances	322,000.00	99.52	EUR	324,409.34	0.06
NORDRHEIN-WEST 0% 20-12/10/2035 Obligations villes et communes	580,000.00	73.18	EUR	424,469.68	0.07
POSTE ITALIANE 3% 25-03/12/2030 Transports et matériel de transport	1,860,000.00	99.43	EUR	1,853,725.10	0.32
RCI BANQUE 4.875% 23-02/10/2029 Machines et Véhicules	923,000.00	105.48	EUR	984,665.50	0.17
RCI BANQUE 4.875% 23-14/06/2028 Machines et Véhicules	600,000.00	104.12	EUR	640,719.87	0.11
RTE RESEAU DE TR 2.625% 25-08/07/2029 Distribution Energie	400,000.00	99.12	EUR	401,552.08	0.07
RTE RESEAU DE TR 3.5% 23-07/12/2031 Distribution Energie	500,000.00	101.14	EUR	506,870.55	0.09
SCHNEIDER ELEC 2.625% 25-02/09/2029 Electrique - Electronique	1,000,000.00	99.56	EUR	1,004,249.24	0.17

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SFIL SA 3.125% 24-17/09/2029 Obligations d'etat, provinces	900,000.00	101.02	EUR	917,290.55	0.16
SOCIETE GENERALE 25-01/03/2032 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.38	EUR	598,010.93	0.10
SOCIETE GENERALE 25-02/09/2033 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.40	EUR	502,998.92	0.09
SPANISH GOVT 0.6% 19-31/10/2029 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	93.20	EUR	466,497.35	0.08
STEDIN HOLDING 3.375% 25-12/02/2037 Distribution Energie	120,000.00	96.60	EUR	119,488.71	0.02
STELLANTIS NV 4.25% 23-16/06/2031 Machines et Véhicules	850,000.00	101.70	EUR	884,084.66	0.15
STELLANTIS NV 4.375% 23-14/03/2030 Machines et Véhicules	688,000.00	103.34	EUR	735,029.83	0.13
SWEDBANK AB 3.25% 25-13/10/2032 Banques et assurances	565,000.00	98.75	EUR	561,885.20	0.10
SWEDBANK AB 3.25% 25-24/09/2029 Banques et assurances	522,000.00	100.77	EUR	530,577.67	0.09
TELEFONICA EMIS 4.055% 24-24/01/2036 Télécommunication	600,000.00	99.07	EUR	617,139.67	0.11
TELEFONICA EMIS 4.183% 23-21/11/2033 Télécommunication	1,000,000.00	102.50	EUR	1,029,583.94	0.18
TERNA RETE 3% 25-22/07/2031 Distribution Energie	895,000.00	98.82	EUR	896,348.11	0.15
TERNA RETE 3.125% 25-17/02/2032 Distribution Energie	807,000.00	99.33	EUR	823,512.22	0.14
UNEDIC 3.375% 25-25/11/2033 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	100.16	EUR	502,487.95	0.09
UNICREDIT SPA 4% 24-05/03/2034 Banques et assurances	850,000.00	102.22	EUR	896,880.33	0.15
VOLKSBANK NV 24-27/11/2035 FRN Banques et assurances	900,000.00	101.05	EUR	912,930.14	0.16
VONOVIA SE 4.25% 24-10/04/2034 Immobilier et logement	600,000.00	102.35	EUR	632,595.22	0.11
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**65,230,622.36**	**11.17**
OPCVM				**65,230,622.36**	**11.17**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	676.862	25,049.00	EUR	16,954,718.61	2.90
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT 44C	467,925.79	103.17	EUR	48,275,903.75	8.27
Créances				**2,186,302.53**	**0.37**
Dettes				**-6,494,393.88**	**-1.11**

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				**21.85**	**-**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**583,828,846.36**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	588,136,915.86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,186,324.38
Autres passifs (-)	6,494,393.88
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**583,828,846.36**

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'année a démarré par quelques hésitations sur fond de tensions sur les taux longs et de l'émergence d'un nouveau modèle chinois d'Intelligence artificielle (IA), qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur. Ces variations paraissent anecdotiques au regard de la réaction des actions à la politique commerciale américaine. Le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière déclenchée par le grand confinement de 2020. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations (notamment une trêve commerciale avec la Chine), le soulagement a prévalu. Même si les rebondissements n'ont pas manqué et si la situation reste instable, les investisseurs ont choisi de privilégier les aspects positifs, à savoir le reflux des tensions commerciales. Après avoir perdu 1,7 % au 1er trimestre, les actions mondiales (indice MSCI AC World en dollars) ont terminé le 2e trimestre en hausse de 11 %.

La nervosité n'a toutefois pas disparu comme l'illustre la brutale chute des actions après la publication le 1er août du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis qui a conduit les investisseurs à s'inquiéter du risque de récession. Grâce aux bons résultats des entreprises et à d'autres indicateurs économiques plus solides, ces inquiétudes ont reflué malgré les doutes persistants sur l'emploi. Ce soulagement a permis aux actifs risqués de profiter du discours de Jerome Powell fin août à Jackson Hole qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) en septembre. Dans ce contexte porteur, les inquiétudes à la fin du 3e trimestre sur le risque de paralysie budgétaire aux Etats-Unis (shutdown) et les annonces de nouvelles hausses des droits de douane sur certaines catégories de produits n'ont pas empêché les actions mondiales de progresser de 7,3 % au 3e trimestre. Leur hausse de 3,0 % au 4e trimestre reflète imparfaitement la fébrilité des investisseurs en fin d'année qui a envoyé l'once d'or (+64,6 % en 2025) au-dessus de 4 500 dollars en décembre. Toutefois, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets lorsque les investisseurs ont trouvé des raisons de se rassurer, sur le front commercial comme sur d'autres sujets (difficultés de deux banques régionales américaines ; déceptions sur les résultats de certaines valeurs technologiques en novembre). Les valorisations de plusieurs valeurs technologiques ont suscité des interrogations mais la réalité économique des investissements liés à l'IA a semblé suffisamment solide pour éloigner les craintes d'une « bulle ».

La Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028.
Dans ce contexte, l'indice de référence du portefeuille est monté de +24,25 %.

En termes de performance sectorielle au sein de l'indice de référence du portefeuille, les secteurs de la finance, des services aux collectivités et de l'industrie ont surperformé. A l'inverse, les secteurs de l'énergie, de la technologie, de la santé, des matériaux, de l'immobilier, de la consommation courante, des services de communication et de la consommation discrétionnaire ont sous-performé.

Le fonds a réalisé une performance de +19,84% (brute de frais) et a ainsi sous-performé son indice de référence. L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont eu un impact négatif sur la performance relative.

En ce qui concerne l'allocation sectorielle, la sous-pondération des secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de la consommation courante ont été favorables pour la performance relative du portefeuille. A l'inverse, la sous-pondération des secteurs de la finance et de l'industrie ainsi que la surpondération des services de communication, de la consommation discrétionnaire et de la santé ont été défavorables pour la performance relative du portefeuille.

La sélection de titres a été positive au sein de la consommation discrétionnaire (absence de LVMH et absence de Ferrari), de la technologie (surpondération d'ASML) et de la consommation courante (surpondération de Danone). A l'inverse, le choix de valeurs a été négatif au sein des secteurs de l'industrie (surpondération de Wolters Kluwer et absence de Siemens Energy), des matériaux (surpondération de Symrise) et de la santé (surpondération de Merck KGaA).

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

En 2025, nous avons initié une nouvelle position dans Unicredit, LVMH, KBC Groep, KPN et Legrand et nous avons vendu notre position dans Air Liquide, Amadeus IT, Vinci, BMW et Crédit Agricole.

Le portefeuille présente un profil équilibré entre secteurs cycliques et défensifs. Il surpondère les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire, de la santé, des services de communication et des services aux collectivités. A l'inverse, il sous-pondère l'énergie, les matériaux, l'industrie, la finance et l'immobilier.

Changements intervenus au cours de l'exercice

09/04/25 : fusion du fonds externe RENAULT RETAIL GROUP DYNAMIQUE géré par SIENNA GESTION par le fonds « MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE ».

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à 19.01 % pour la Part Classic.
La performance annuelle s'élève à 19.01 % pour la Part RE.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	98,76%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	20 809 693,30
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	9 229 050,76
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Achat	7 291 279,25
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	6 213 212,26
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	5 615 249,57

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	28 375 177,99
FR0000120628	AXA SA	Vente	14 728 857,96
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	11 773 698,78
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	9 967 765,20
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	8 833 756,11

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE **Identifiant d'entité juridique :** 969500H2DG90Q8NQP787

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%
- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 80.3% d'investissements durables
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance 1 d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

Le produit financier vise à améliorer son profil ESG par rapport à son univers d'investissement.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, le niveau d'émission de CO2 et l'intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Dans le cadre de la méthodologie ESG propriétaire utilisée, le poids relatif de chacun des trois piliers E, S et G est respectivement de 20% minimum dans le modèle de notation.

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- le pourcentage du portefeuille investi dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **100%**
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible : **68.5 vs 67.2 (EURO STOXX (EUR) NR)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **80.3%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
le pourcentage du portefeuille investi dans des fonds actifs internes qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence après l'élimination d'au moins 20% des titres ayant le score ESG le plus faible	66.1 vs 64.7	65.7 vs 64.7	66.4 vs 66.3	68.5 vs 67.2	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	79.9%	79.6%	79.4%	80.3%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie ;

2. une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU) ;

3. une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5 °C ;

4. une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important'). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs

impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement

- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles

- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales

- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes

- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	8,16%	Pays-Bas
SIEMENS N AG N	Industrie	5,48%	Allemagne
BANCO SANTANDER SA	Finance	5,37%	Espagne
SAP	Technologie de l'information	4,64%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4,59%	France
INTESA SANPAOLO	Finance	4,39%	Italie
ALLIANZ	Finance	4,32%	Allemagne
IBERDROLA SA	Services publics	4,09%	Espagne
UNICREDIT	Finance	3,76%	Italie
LVMH	Biens de cons. durables et services	3,50%	France
KBC GROEP NV	Finance	3,47%	Belgique
PROSUS NV CLASS N	Biens de cons. durables et services	3,05%	Pays-Bas
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	3,02%	Allemagne
MICHELIN	Biens de cons. durables et services	2,80%	France
DANONE SA	Consommation courante	2,77%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management,calculées au 31/12/2025
Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.
* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.
**Toutes differences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.

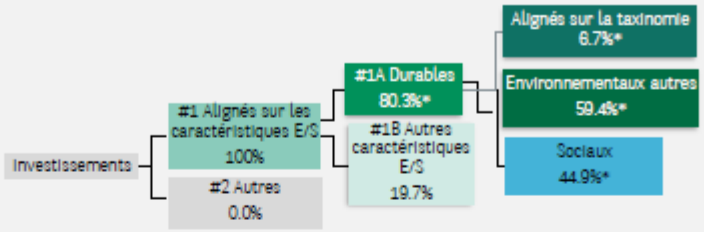
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **100.0%**.

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **80.3%** de l'actif net. La proportion restante des investissements est principalement utilisée comme décrit ci-dessous.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Banques	17,00%
Biens d'équipement	16,22%
Semi-conducteurs & Équipements pour semi-	9,96%
Consommation & Vêtements	7,22%
Services publics	6,72%
Assurance	6,51%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la	5,47%
Services de télécommunications	5,20%
Logiciels & Services	4,64%
Services commerciaux et professionnels	3,32%
Consommation discrétionnaire Distribution &	3,05%
Automobiles & Composants automobiles	2,80%
Alimentation, boissons et tabac	2,77%
Produits pour la maison et produits perso	2,77%
Équipements et services de santé	2,68%
Services financiers	1,51%
Liquidités	1,24%
Matériaux de base	0,93%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

- [ ] Oui:
  - [ ] Gaz fossile
  - [ ] Energie nucléaire
- [x] Non:

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

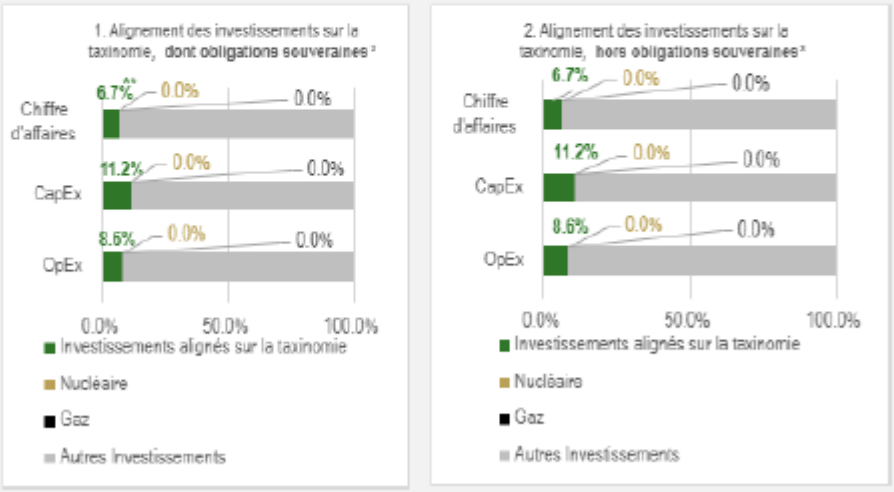
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2024***	7.2%	11.8%	8.9%
2025***	6.7%	11.2%	8.6%

*Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle, sur base de l'actif sous gestion.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **59.4 %**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **44.9%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier.

En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la

société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/)

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f8-8e48-990be2616498/ – section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f8-8e48-990be2616498/

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter à tout moment sur au moins 90% de l'actif net du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence tel que défini dans le prospectus après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible et des exclusions appliquées

- L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n°3)

- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 13)

- Le produit financier investira au moins 45% de son actif net dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant Our sustainability policies and reports - BNP Paribas Asset Management - Corporate English



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de **référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Non applicable

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [4].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[5]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[6] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[4] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[5] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[6] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**788,360,920.84**	**555,859,199.06**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	788,360,920.84	555,859,199.06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**20,897,381.66**	**8,457,171.63**
OPCVM	20,897,381.66	8,457,171.63
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**809,258,302.50**	**564,316,370.69**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**204,079.60**	**284,515.42**
Comptes financiers	**11.61**	**5.56**

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**204,091.21**	**284,520.98**
TOTAL ACTIF I+II	**809,462,393.71**	**564,600,891.67**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	670,713,856.44	520,415,884.19
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	127,509,180.77	43,598,050.52
Capitaux propres I :	798,223,037.21	564,013,934.71
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**798,223,037.21**	**564,013,934.71**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11,239,356.50	586,956.96
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**11,239,356.50**	**586,956.96**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**809,462,393.71**	**564,600,891.67**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	16,998,154.16	14,581,912.05
Produits sur obligations	-	32.00
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1,195.73	5,142.49
Sous-total Produits sur opérations financières	**16,999,349.89**	**14,587,086.54**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-185.42	-35.72
Sous-total charges sur opérations financières	**-185.42**	**-35.72**
Total Revenus financiers nets (A)	**16,999,164.47**	**14,587,050.82**
Autres produits :	**-**	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-4,897,980.49	-3,786,810.67
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-4,897,980.49**	**-3,786,810.67**

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**12,101,183.98**	**10,800,240.15**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1,267,750.75**	**751,077.31**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**13,368,934.73**	**11,551,317.46**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	42,735,826.58	17,395,306.80
Frais de transactions externes et frais de cession	-330,775.81	-192,181.36
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**42,405,050.77**	**17,203,125.44**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**1,398,581.07**	**698,452.08**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**43,803,631.84**	**17,901,577.52**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	60,909,410.99	9,435,086.05
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**60,909,410.99**	**9,435,086.05**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**9,427,203.21**	**4,710,069.49**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**70,336,614.20**	**14,145,155.54**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**127,509,180.77**	**43,598,050.52**

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'investir au minimum à 90 % sur les marchés actions de la zone euro en vue d'obtenir, sur une durée de placement de 5 ans minimum, une performance nette de frais égale à l'indicateur de référence EURO STOXX EURO RI, exprimé en euros, dividendes nets réinvesti. Le compartiment est essentiellement exposé aux entreprises composant l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des entreprises non incluses dans cet indice.

Le compartiment est géré de manière discrétionnaire en respectant un filtre quantitatif puis qualitatif extra-financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon la politique mise en œuvre par la société de gestion et dans le respect des exigences du Label ISR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	34.2192	29.5348	36.6136	39.6509	**47.1889**
Actif net (en k EUR)	814.11	1,488.14	2,872.71	4,377.28	**11,448.81**
Nombre de titres					
Parts C	23,791.1060	50,385.8781	78,459.9517	110,395.2928	**242,616.3977**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.57	0.14	0.50	1.25	**2.58**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.94	0.82	0.83	0.80	**0.79**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	34.0884	29.4216	36.4724	39.4980	**47.0069**
Actif net (en k EUR)	370,395.01	330,198.03	457,596.57	559,636.66	**786,774.23**
Nombre de titres					
Parts C	10,865,690.7065	11,222,942.6469	12,546,363.5357	14,168,723.7343	**16,737,392.1900**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.57	0.14	0.50	1.25	**2.57**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.53	0.71	0.76	0.80	**0.78**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7G6	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « E »	FR001400R7E1	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0050001116	Euro	Dix-Millième	26,5065 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part « E » non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou Swing Pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiments/ Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Pour les compartiments : Multipar Actions Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable ; Multipar Monétaire Socialement Responsable et et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable :: **Actif net du compartiment** Pour le compartiment : Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : **Actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT FRANCE (PART R FR0012261501)**	Part « Classique », part « E » et part « RE » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable : 0,85% l'an (TTC) maximum • Multipar Actions Socialement Responsable et Multitipar Modéré Sociélement responsable :: 0,70% l'an (TTC) maximum • Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : 0,60% l'an (TTC) maximum • Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum Part « R » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable : 0,50% l'an (TTC) maximum	Part « Classique » et part « RE » : à la charge des compartiments Part « E » : à la charge de l'entreprise Part « R » : à la charge du compartiment
3	Frais indirects maximum	Actif net	**Commission de gestion indirecte** : Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable ; Multipar Actions Socialement Responsable : non significatif. Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum. Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable : 0,70% l'an (TTC) maximum. **Commission de souscription indirecte :** Multipar Monétaire Socialement Responsable : 5% maximum ; toutefois, le compartiment en est exonéré.	Compartiments

			Multipar Actions Socialement Responsable, Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : Néant.	
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

* Les frais de fonctionnement de service comprennent les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (communication de la valeur liquidative, etc.)
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution des documents commerciaux et juridiques, administration des sites internet, etc.)
- Frais des données, le cas échéant, comme les coûts de reporting de notation émetteurs, de composition d'indices, coût lié à l'utilisation de label ou d'indice extra financier.
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc. (frais de commissaire aux comptes, de dépositaire, liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit et le cas - 68/71 - BNP PARIBAS PHILEIS - RI 31.12.2024 échéant les frais fiscaux y compris avocat et expert interne, frais juridiques propres à l'OPC, frais de garantie et frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans).
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires (cotisation aux associations professionnelles obligatoires, Franchissement de seuil, frais liés à l'exercices de la politique du droit de vote) et aux reporting régulateurs (MMF, AIFM, dépassement de ratio, etc.)
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

Ces frais ne comprennent pas les frais liés aux lettres d'information aux porteurs, les frais de recherche ainsi que les frais de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière.

** La société de gestion pourra prélever le taux maximum autorisé des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services quel que soit le montant des frais réels des frais de fonctionnement et autres services.

Si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs au taux global des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, la société de gestion prendra en charge ce dépassement.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la Part E non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part « Classique »
Capitalisation pour la part « RE »

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « Classique »
Capitalisation pour la part « RE »

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**564,013,934.71**	**460,469,271.65**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	201,701,725.73	134,964,836.93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-82,908,268.97	-68,858,625.51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12,101,183.98	10,800,240.15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	42,405,050.77	17,203,125.44
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	60,909,410.99	9,435,086.05
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**798,223,037.21**	**564,013,934.71**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	145,463.7686
Nombre de titres rachetés	13,242.6637
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4,439,461.4487
Nombre de titres rachetés	1,870,792.9930
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400R7G6	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	786,774,226.66	16,737,392.1900	47.0069
FR0050001116	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	11,448,810.55	242,616.3977	47.1889

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	IT	ES
Actif						
Actions et valeurs assimilées	788,360.92	275,714.88	205,862.67	120,052.88	76,344.29	75,532.65
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**788,360.92**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.01	-	-	-	0.01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**0.01**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.01	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**0.01**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	204,079.60
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**204,079.60**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	10,741,145.83
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	498,210.67
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	**11,239,356.50**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	48,844.63	0.70
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	4,849,135.86	0.70
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	20,897,381.66
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	191,748.94	89,079.78
Sommes distribuables au titre du revenu net	191,748.94	89,079.78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	191,748.94	89,079.78
Total	191,748.94	89,079.78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	628,270.10	138,472.03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**628,270.10**	**138,472.03**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	628,270.10	138,472.03
Total	**628,270.10**	**138,472.03**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	13,177,185.79	11,462,237.68
Sommes distribuables au titre du revenu net	13,177,185.79	11,462,237.68
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13,177,185.79	11,462,237.68
Total	13,177,185.79	11,462,237.68
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	43,175,361.74	17,763,105.49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**43,175,361.74**	**17,763,105.49**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	43,175,361.74	17,763,105.49
Total	**43,175,361.74**	**17,763,105.49**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**788,360,920.84**	**98.76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**788,360,920.84**	**98.76**
ALLIANZ SE-REG	88,276.00	390.50	EUR	34,471,778.00	4.32
Assurances					
ASML HOLDING NV	70,732.00	921.40	EUR	65,172,464.80	8.16
Electrique - Electronique					
AXA SA	427,463.00	40.96	EUR	17,508,884.49	2.19
Assurances					
BANCO SANTANDER SA	4,256,507.00	10.07	EUR	42,863,025.49	5.37
Banques et assurances					
BUREAU VERITAS SA	492,723.00	27.18	EUR	13,392,211.14	1.68
Services divers					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	250,610.00	86.96	EUR	21,793,045.60	2.73
Construction et matériaux de construction					
DANONE	288,169.00	76.78	EUR	22,125,615.82	2.77
Biens de consommation					
DEUTSCHE BOERSE AG	53,843.00	223.70	EUR	12,044,679.10	1.51
Autres organismes de credit					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	872,679.00	27.66	EUR	24,138,301.14	3.02
Télécommunication					
E.ON SE	1,298,592.00	16.12	EUR	20,939,796.00	2.62
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	79,153.00	269.90	EUR	21,363,394.70	2.68
Produits pharmaceutiques					
HERMES INTERNATIONAL	7,896.00	2,122.00	EUR	16,755,312.00	2.10
Textiles et habillement					
IBERDROLA SA	1,769,273.00	18.46	EUR	32,669,625.95	4.09
Distribution Energie					
INFINEON TECHNOLOGIES AG	380,228.00	37.73	EUR	14,346,002.44	1.80
Electrique - Electronique					
INTESA SANPAOLO	5,921,484.00	5.92	EUR	35,061,106.76	4.39
Banques et assurances					
KBC GROUP NV	249,071.00	111.25	EUR	27,709,148.75	3.47
Banques et assurances					
KERING	42,860.00	301.00	EUR	12,900,860.00	1.62
Textiles et habillement					
KONINKLIJKE KPN NV	4,376,935.00	3.98	EUR	17,402,693.56	2.18
Télécommunication					
LEGRAND SA	126,196.00	127.25	EUR	16,058,441.00	2.01
Electrique - Electronique					
LOREAL	60,298.00	366.60	EUR	22,105,246.80	2.77
Produits pharmaceutiques					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	43,335.00	645.00	EUR	27,951,075.00	3.50
Textiles et habillement					
MERCK KGAA	95,261.00	122.60	EUR	11,678,998.60	1.46
Produits pharmaceutiques					
MICHELIN (CGDE)	789,565.00	28.31	EUR	22,352,585.15	2.80
Machines et Véhicules					
PROSUS NV	460,351.00	52.85	EUR	24,329,550.35	3.05
Internet					
PRYSMIAN SPA	130,143.00	86.38	EUR	11,241,752.34	1.41
Electrique - Electronique					
SANOFI	228,599.00	82.72	EUR	18,909,709.28	2.37
Produits pharmaceutiques					
SAP SE	177,947.00	208.35	EUR	37,075,257.45	4.64
Ordinateurs logiciels					
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	28,078.00	210.00	EUR	5,896,380.00	0.74
Produits pharmaceutiques					
SCHNEIDER ELECTRIC SE	155,820.00	234.90	EUR	36,602,118.00	4.59
Electrique - Electronique					
SIEMENS AG-REG	183,063.00	239.15	EUR	43,779,516.45	5.48
Valeurs industrielles diverses					
SYMRISE AG	107,264.00	68.88	EUR	7,388,344.32	0.93
Produits Chimique					
UCB SA	29,943.00	238.60	EUR	7,144,399.80	0.90
Produits pharmaceutiques					
UNICREDIT SPA	423,596.00	70.92	EUR	30,041,428.32	3.76
Banques et assurances					
WOLTERS KLUWER	148,836.00	88.34	EUR	13,148,172.24	1.65
Services divers					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**20,897,381.66**	**2.62**
OPCVM				**20,897,381.66**	**2.62**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	834.26	25,049.00	EUR	20,897,381.66	2.62
Créances				**204,079.60**	**0.03**
Dettes				**-11,239,356.50**	**-1.41**
Autres comptes financiers				**11.61**	**-**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**798,223,037.21**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	809,258,302.50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	204,091.21
Autres passifs (-)	11,239,356.50
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**798,223,037.21**

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2025.

La Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0.2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1er trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2e et 3e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4e trimestre.

Politique de gestion du FCPE menée en 2024

Le FCPE MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE est un fonds nourricier du FCP BNP PARIBAS MOIS ISR (son fonds maître).

L'actif net du FCPE MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE est passé de 634,254 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 776.215 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, notre politique de gestion a été déterminée par nos anticipations quant à l'évolution de la politique de la BCE.
La dernière hausse des taux directeurs de la BCE avait eu lieu mi-septembre 2023 portant le taux de facilité de dépôt à 4.00%
Cet exercice 2025 a été marqué par une inflation qui a atteint en juin l'objectif des 2%. Après 3 baisses de ses taux directeurs au cours du premier semestre, la BCE a donc décidé d'arrêter son cycle d'assouplissement et de maintenir les taux inchangés dès juillet, avec un taux de facilité de dépôt s'établissant à la fin de l'exercice à 2.00%
La stratégie d'investissement du fonds menée au cours de cet exercice a consisté à maintenir une WAM faible afin de s'immuniser contre la volatilité des anticipations de baisse de taux et d'éviter le portage négatif.
Nous avons acheté, soit des titres très courts en taux fixe de 1 à 3 mois, soit des titres plus longs, 1 an en général, directement en taux variable ou couverts par un swap de taux (opération qui permet de transformer un placement à taux fixe, en investissement à taux variable).
Afin d'assurer la liquidité, mais aussi pour respecter le ratio de minimum 7.50% de liquidité en fin journée imposé par la réglementation, nous avons privilégié les titres du secteur corporate sur des durées de 1 à 3 mois. Les Titres de Créances Négociables de ce secteur ont l'avantage d'être très liquides et très facilement revendables même en valeur jour si besoin.
Au-delà de 3 mois nous avons surtout investi sur le secteur financier, souvent sur des opérations à 1 an de durée de vie, afin de tirer profit des marges intéressantes proposées par ce secteur sur les investissements sur ce genre de durée.
Dans les deux cas, nos acquisitions ont porté sur des titres intégrant dans leur fonctionnement des critères de développement durable. Le fonds est labelisé ISR.

La valeur liquidative du FCPE MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE est passée de 12.1238 euros le 31/12/2024 à 12,4041 euros le 31/12/2025, ce qui représente une performance annualisée de +2.28 % (base 360). Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'ESTR (calculée selon la méthode OIS) sur la même période a été de +2.206 %.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Performances

La performance annuelle s'élève à 2.30% pour la part RE et 2.30% pour la part Classique.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	100,00%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

Tableaux des frais totaux fonds maître/fonds nourricier

Détail frais totaux (frais directs et indirects)

			% frais directs	% frais indirects
	MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE	MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE [RE, C]	0,10%	0,07%
	MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE	MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE [Classique, C]	0,10%	0,07%
	BNP PARIBAS MOIS ISR	BNP PARIBAS MOIS ISR [X, C]	0,07%	0,00%

Le rapport annuel du fonds maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Autres informations.

* * *

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Achat	36 072 189,53
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Achat	33 700 237,00
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Achat	25 637 831,94
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Achat	19 972 830,56
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Achat	11 512 846,98

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Vente	24 168 151,98
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Vente	6 050 236,36
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Vente	2 394 942,10
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Vente	2 180 334,00
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	Vente	1 884 061,67

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE **Identifiant d'entité juridique :** 969500W7LU13XEFBEG55

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **27.6%** d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, toutes les données réelles du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au travers de l'investissement dans son fonds maître BNP PARIBAS MOIS ISR.

L'ensemble des descriptions, indicateurs, allocations d'actifs, éléments contraignants de la stratégie d'allocation associés au produit financier correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les sociétés émettrices qui appliquent les meilleures pratiques ESG de leur secteur d'activité par le biais :

D'une sélection dite « positive screening » reposant sur le principe de « sélectivité ». Cela implique l'évaluation de la performance ESG d'un émetteur par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution

- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain

- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**

- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **99.1%**

- Le pourcentage de réduction de l'univers d'investissement en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC : **28.4%**

- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **27.6%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	100%	99.1%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage de réduction de l'univers d'investissement en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC	Au moins 20% conformément à l'engagement tenu	38.7%	100%	28.4%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	41%	30%	26.4%	27.6%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à cesexigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63/

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui

définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :
Indicateurs environnementaux
4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone
Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :
15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
NATIXIS SA 03-FEB-2026	Finance	1,68%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 05-JUN-2026	Finance	1,04%	France
BNP PARIBAS SA 05-MAR-2026	Finance	1,04%	France
NATIXIS SA 02-OCT-2026	Finance	1,04%	France
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 29-APR-2026	Finance	0,88%	Espagne
SOCIETE GENERALE SA 03-JUN-2026	Finance	0,83%	France
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 07-AUG-2026	Finance	0,83%	France
SOCIETE GENERALE SA 31-JUL-2026	Finance	0,83%	France
ING BANK NV 02-OCT-2026	Finance	0,83%	Pays-Bas
SOCIETE GENERALE SA 01-OCT-2026	Finance	0,83%	France
SOCIETE GENERALE SA 02-OCT-2026	Finance	0,83%	France
ING BANK NV 19-OCT-2026	Finance	0,83%	Pays-Bas
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA 17-NOV-2026	Finance	0,83%	France
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 23-FEB-2026	Finance	0,82%	Espagne
BARCLAYS BANK PLC 27-NOV-2026	Finance	0,66%	Royaume-Uni

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.
Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP PARIBAS MOIS ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment.
* Toutes différences de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résultent d'une différence d'arrondi.
**Toutes differences avec les portefeuilles des états financiers résultent de l'utilisation de bases de données différentes.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

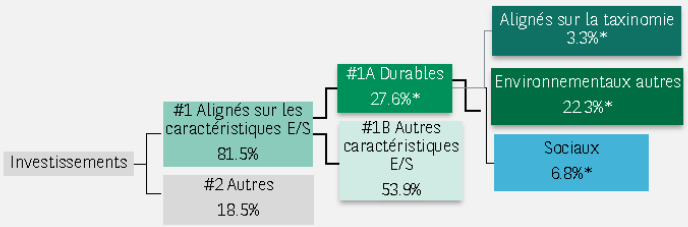
Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **81.5%**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **27.6%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

***Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).**

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Banques	60,87%
Liquidités	13,45%
Services financiers	9,13%
Autres	7,76%
Services publics	2,15%
Automobiles & Composants automobiles	1,13%
Distribution et vente au détail de produits de	1,07%
Biens d'équipement	0,90%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la	0,66%
Services de télécommunications	0,58%
Fonds d'investissement immobilier cotés (FIIC)	0,47%
Transport	0,46%

Assurance	**0,34%**
Consommation & Vêtements	**0,33%**
Services commerciaux et professionnels	**0,28%**
Services aux consommateurs	**0,22%**
Alimentation, boissons et tabac	**0,16%**
Gestion et développement immobilier	**0,04%**

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.Les investissements les plus importants sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction. Le produit financier étant nourricier du compartiment BNP PARIBAS MOIS ISR, les données indiquées ci-dessus sont celles dudit compartiment.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentss lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?***

☒ Oui:
☒ Gaz fossile ☒ Energie nucléaire

☐ Non:

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **22.3%.**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **6.8%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments décrits ci-dessous correspondent à ceux du fonds maître.

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/)

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45abb7a-44f6-8e48-990be2616498/ - section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- L'univers d'investissement du produit financier sera réduit d'au moins 25% en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et/ou des exclusions sectorielles conformément à la Politique RBC

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement

- - L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n°3)

- Le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 13)

- Le produit financier doit investir au moins 13% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [7].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[8]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[9] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

[7] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[8] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[9] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**715,301,645.98**	**591,910,152.50**
OPCVM	715,301,645.98	591,910,152.50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**715,301,645.98**	**591,910,152.50**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1,584,337.74**	**2,188,989.79**
Comptes financiers	**59,857,132.58**	**49,646,369.93**

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**61,441,470.32**	**51,835,359.72**
TOTAL ACTIF I+II	**776,743,116.30**	**643,745,512.22**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	758,676,342.81	638,366,616.98
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	17,539,488.69	4,888,300.52
Capitaux propres I :	776,215,831.50	643,254,917.50
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**776,215,831.50**	**643,254,917.50**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	527,284.80	490,594.72
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**527,284.80**	**490,594.72**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**776,743,116.30**	**643,745,512.22**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1,381,989.88	1,873,857.68
Sous-total Produits sur opérations financières	**1,381,989.88**	**1,873,857.68**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-17.10	-33.40
Sous-total charges sur opérations financières	**-17.10**	**-33.40**
Total Revenus financiers nets (A)	**1,381,972.78**	**1,873,824.28**
Autres produits :	**-**	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-743,111.76	-612,736.32
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-743,111.76**	**-612,736.32**

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**638,861.02**	**1,261,087.96**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**17,572.51**	**-1,008,688.85**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**656,433.53**	**252,399.11**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	5,423,040.91	1,755,036.02
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**5,423,040.91**	**1,755,036.02**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**52,799.24**	**-855,664.27**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**5,475,840.15**	**899,371.75**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	10,732,318.74	19,918,571.67
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**10,732,318.74**	**19,918,571.67**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**674,896.27**	**-16,182,042.01**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**11,407,215.01**	**3,736,529.66**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**17,539,488.69**	**4,888,300.52**

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du compartiment nourricier « **MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE** » est identique à celui du fonds maître « **BNP PARIBAS MOIS ISR** ».

*OBJECTIF DE GESTION DU FONDS MAITRE « **BNP PARIBAS MOIS ISR** » :*

L'objectif de gestion du FCP maître est double :

- sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais égale à la performance de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro l'€STR (Euro short-term rate), diminuée des frais de gestion financière et des frais administratifs externes facturés au FCP et relatifs à chaque catégorie de parts.

- de mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR), en investissant selon l'analyse de la société de gestion, dans des valeurs intégrant des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Compte tenu des propres frais de gestion du compartiment « MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE » fixés à 0,15% TTC l'an maximum, la performance du compartiment pourra être inférieure à l'indice de référence €STR capitalisé.

Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. Cette information est disponible dans le Document d'Informations Clés du fonds maître.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.3800	11.4139	11.7971	12.2516	**12.5348**
Actif net (en k EUR)	0.01	9.08	42.17	80.37	**169.15**
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	795.4311	3,574.3577	6,559.7521	**13,494.7882**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-	0.01	0.03	**0.08**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-	-	0.02	0.02	**0.01**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11.3060	11.2947	11.6740	12.1238	**12.4040**
Actif net (en k EUR)	343,837.88	490,145.21	546,348.88	643,174.55	**776,046.68**
Nombre de titres					
Parts C	30,411,734.1314	43,395,874.4051	46,800,219.1575	53,050,484.9975	**62,563,732.9655**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-	-0.01	0.01	0.01	**0.08**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.01	-0.01	0.02	-	**0.01**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400OSQ8	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « E »	FR001400OSR6	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0050001108	Euro	Dix-Millième	11,382 euros	Oui

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part E non encore démarrée.

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiments/ Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Pour les compartiments : Multipar Actions Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable ; Multipar Monétaire Socialement Responsable et et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable :: **Actif net du compartiment** Pour le compartiment : Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : **Actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT FRANCE (PART R FR0012261501)**	Part « Classique », part « E » et part « RE » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable : 0,85% l'an (TTC) maximum • Multipar Actions Socialement Responsable : 0,70% l'an (TTC) maximum • Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : 0,60% l'an (TTC) maximum • Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum Part « R » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable : 0,50% l'an (TTC) maximum	Part « Classique » et part « RE » : à la charge des compartiments Part « E » : à la charge de l'entreprise Part « R » : à la charge du compartiment
3	Frais indirects maximum	Actif net	Commission de gestion indirecte : Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable ; Multipar Actions Socialement Responsable : non significatif. Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum. **Commission de souscription indirecte :** Multipar Monétaire Socialement Responsable : 5% maximum ; toutefois, le compartiment en est exonéré. Multipar Actions Socialement Responsable, Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : Néant.	Compartiments
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part E non encore démarrée.

* Les frais de fonctionnement de service comprennent les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (communication de la valeur liquidative, etc.).
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution des documents commerciaux et juridiques, administration des sites internet, etc.).
- Frais des données, le cas échéant, comme les coûts de reporting de notation émetteurs, de composition d'indices, coût lié à l'utilisation de label ou d'indice extra financier.
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc. (frais de commissaire aux comptes, de dépositaire, liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit et le cas échéant les frais fiscaux y compris avocat et expert interne, frais juridiques propres à l'OPC, frais de garantie et frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans).
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires (cotisation aux associations professionnelles obligatoires, Franchissement de seuil, frais liés à l'exercices de la politique du droit de vote) et aux reporting régulateurs (MMF, AIFM, dépassement de ratio, etc.).
- Frais opérationnels.
- Frais liés à la connaissance du client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients).

Ces frais ne comprennent pas les frais liés aux lettres d'information aux porteurs, les frais de recherche ainsi que les frais de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière.

** La société de gestion pourra prélever le taux maximum autorisé des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services quel que soit le montant des frais réels des frais de fonctionnement et autres services.
Si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs au taux global des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, la société de gestion prendra en charge ce dépassement.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part CLASSIQUE
Capitalisation pour la part RE

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part CLASSIQUE
Capitalisation pour la part RE

Changements affectant le compartiment

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**643,254,917.50**	**546,391,049.04**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	285,299,100.92	185,546,230.03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-169,132,407.59	-111,617,057.22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	638,861.02	1,261,087.96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5,423,040.91	1,755,036.02
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10,732,318.74	19,918,571.67
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**776,215,831.50**	**643,254,917.50**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,777.5958
Nombre de titres rachetés	842.5597
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	23,279,750.1004
Nombre de titres rachetés	13,766,502.1324
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400OSQ8	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	776,046,676.78	62,563,732.9655	12.4040
FR0050001108	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	169,154.72	13,494.7882	12.5348

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	59,857.13	-	-	-	59,857.13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**59,857.13**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	59,857.13	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**59,857.13**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	715,301,645.98
TOTAL						**715,301,645.98**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	1,584,337.74
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**1,584,337.74**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	461,472.14
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	65,812.66
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	**527,284.80**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	138.13	0.10
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	742,973.63	0.10
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	715,301,645.98
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	143.07	164.24
Sommes distribuables au titre du revenu net	143.07	164.24
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	143.07	164.24
Total	143.07	164.24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,193.25	222.60
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,193.25**	**222.60**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,193.25	222.60
Total	**1,193.25**	**222.60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	656,290.46	252,234.87
Sommes distribuables au titre du revenu net	656,290.46	252,234.87
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	656,290.46	252,234.87
Total	656,290.46	252,234.87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	5,474,646.90	899,149.15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**5,474,646.90**	**899,149.15**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	5,474,646.90	899,149.15
Total	**5,474,646.90**	**899,149.15**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**715,301,645.98**	**92.15**
OPCVM				**715,301,645.98**	**92.15**
BNP PARIBAS MOIS ISR X CLASSE C	593,639.159	1,204.94	EUR	715,301,645.98	92.15
Créances				**1,584,337.74**	**0.20**
Dettes				**-527,284.80**	**-0.07**
Autres comptes financiers				**59,857,132.58**	**7.71**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**776,215,831.50**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	715,301,645.98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	61,441,470.32
Autres passifs (-)	527,284.80
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**776,215,831.50**

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

SCENARIO ECONOMIQUE

BOURSES

L'année a démarré par quelques hésitations sur fond de tensions sur les taux longs et de l'émergence d'un nouveau modèle chinois d'Intelligence artificielle (IA), qui a bousculé les grands acteurs américains du secteur. Ces variations paraissent anecdotiques au regard de la réaction des actions à la politique commerciale américaine. Le Président Trump a annoncé le 2 avril des droits de douane « réciproques » sur l'ensemble des marchandises importées aux Etats-Unis à des taux bien supérieurs aux hypothèses envisagées. Les actions mondiales ont alors plongé, perdant plus de 10 % entre fin mars et le 8 avril alors que la volatilité implicite atteignait ses plus hauts depuis la tempête financière déclenchée par le grand confinement de 2020. Le 9, l'annonce d'un délai de 90 jours pour l'application des droits de douane a mis fin à cette phase de nervosité extrême. Ensuite, face aux avancées des négociations (notamment une trêve commerciale avec la Chine), le soulagement a prévalu. Même si les rebondissements n'ont pas manqué et si la situation reste instable, les investisseurs ont choisi de privilégier les aspects positifs, à savoir le reflux des tensions commerciales. Après avoir perdu 1,7 % au 1er trimestre, les actions mondiales (indice MSCI AC World en dollars) ont terminé le 2e trimestre en hausse de 11 %.

La nervosité n'a toutefois pas disparu comme l'illustre la brutale chute des actions après la publication le 1er août du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis qui a conduit les investisseurs à s'inquiéter du risque de récession. Grâce aux bons résultats des entreprises et à d'autres indicateurs économiques plus solides, ces inquiétudes ont reflué malgré les doutes persistants sur l'emploi. Ce soulagement a permis aux actifs risqués de profiter du discours de Jerome Powell fin août à Jackson Hole qui a ouvert la voie à une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) en septembre. Dans ce contexte porteur, les inquiétudes à la fin du 3e trimestre sur le risque de paralysie budgétaire aux Etats-Unis (shutdown) et les annonces de nouvelles hausses des droits de douane sur certaines catégories de produits n'ont pas empêché les actions mondiales de progresser de 7,3 % au 3e trimestre. Leur hausse de 3,0 % au 4e trimestre reflète imparfaitement la fébrilité des investisseurs en fin d'année qui a envoyé l'once d'or (+64,6 % en 2025) au-dessus de 4 500 dollars en décembre. Toutefois, chaque épisode de repli des actions a été suivi de leur remontée rapide à de nouveaux sommets lorsque les investisseurs ont trouvé des raisons de se rassurer, sur le front commercial comme sur d'autres sujets (difficultés de deux banques régionales américaines ; déceptions sur les résultats de certaines valeurs technologiques en novembre). Les valorisations de plusieurs valeurs technologiques ont suscité des interrogations mais la réalité économique des investissements liés à l'IA a semblé suffisamment solide pour éloigner les craintes d'une « bulle ».

L'indice MSCI AC World en dollars a progressé de 20,6 % en douze mois. Les marchés émergents ont progressé de 30,6 % (indice MSCI Emerging Markets en dollars), profitant de valorisations moins tendues qu'ailleurs, en particulier sur les valeurs technologiques des grands indices. Les actions chinoises affichent une hausse annuelle de 28,1 %. L'indice MSCI AC Asia ex Japan a progressé de +29,7 %, la bonne tenue de Singapour et Taiwan grâce aux semiconducteurs compensant la hausse beaucoup plus modeste des actions indiennes. L'indice S&P 500 a gagné 16,4 %, l'indice du Nasdaq composite 20,4 % et l'indice des « Magnificent 7 » 24,6 %. L'indice EuroStoxx 50 a terminé en hausse de 18,3 % et le MSCI EMU de 20,8 % avec d'importantes disparités entre les grands marchés (+56,5 % pour le MSCI Spain, +32,2 % en Italie, +17,9 % en Allemagne et +10,3 % en France). Les actions japonaises ont été soutenues par la perspective d'une relance budgétaire énergique après la nomination de la nouvelle première ministre en octobre. Le Nikkei 225 a gagné 26,2 % en douze mois. A l'issue de variations trimestrielles heurtées en lien avec le comportement des valeurs technologiques, le style Croissance (+21,6 % pour l'indice MSCI AC Growth) surperforme le style Value (+19,3 % pour l'indice MSCI AC Value) qui a profité de l'envolée des banques, en particulier en Europe. Les performances sont celles des indices en devises locales, dividendes non réinvestis.

POLITIQUE MONETAIRE

Après avoir baissé son taux directeur de 100pb pour amener le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, fin 2024, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'en septembre 2025. Adoptant dans un premier temps un diagnostic positif sur la santé de l'économie, Jerome Powell a été confronté en juillet à de premières dissensions, deux membres du FOMC (Federal Open Market Committee) votant pour une baisse immédiate de 25pb. Malgré les appels de la Maison Blanche pour des baisses rapides des taux directeurs, le Président de la Fed a estimé en juillet qu'il convenait de patienter. Son analyse a radicalement changé au cours de l'été : le 22 août à Jackson Hole, il a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté, ouvrant ainsi la voie à une baisse des taux directeurs. Le 17 septembre la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb. Seul Stephen Miran, fraîchement nommé au FOMC, a voté pour une baisse de 50pb. Malgré cette quasi-unanimité, le comité apparaît très divisé sur le niveau de taux approprié d'ici la fin de l'année. Au 4e trimestre, la Fed a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 % le 10 décembre. Aucune de ces décisions n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC.

La ligne de partage passe entre les membres qui s'inquiètent de la situation de l'emploi et ceux qui se préoccupent d'une inflation toujours élevée. En outre, à partir du 1er octobre, les débats se sont tenus dans le contexte particulier où le blocage de certaines activités fédérales (shutdown), a empêché la publication de nombreuses données économiques. Le shutdown a duré six semaines mais les retards se sont prolongés. Les données finalement publiées sur la croissance (au-dessus des attentes) et l'inflation (en ralentissement) ont présenté un diagnostic plutôt favorable mais restent distordues par les conditions particulières de leur recueil. Les rapports sur l'emploi en octobre et novembre ont confirmé le message des indicateurs « alternatifs » d'un curieux équilibre sur le marché du travail : « peu d'embauches – peu de licenciements » mais la perception de la situation de l'emploi par les ménages se dégrade. En déclarant que l'économie ne paraissait pas en surchauffe, et dans la mesure où le risque inflationniste ne semble pas inquiéter la Fed, Jerome Powell a confirmé que le marché du travail devrait rester l'élément central de la politique monétaire alors que le taux directeur est désormais dans « une fourchette proche des estimations du niveau neutre ». Il a ajouté qu'il ne pensait pas qu'une hausse des taux soit « le scénario de base de qui que ce soit ».

La Banque centrale européenne (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du taux de dépôt à 2,00 % en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0.2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1er trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2e et 3e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4e trimestre.

TAUX LONGS

Le rendement du T-note à 10 ans (4,57 % fin 2024) a atteint 4,80 % le 14 janvier pour ce qui sera le point haut de l'année. Par la suite, des données jugées rassurantes sur l'inflation, de nouvelles déclarations de membres de la Fed, plusieurs indicateurs d'activité en retrait et les nombreuses incertitudes sur la politique économique de l'administration Trump ont entraîné une détente des taux. Comme les autres classes d'actifs, le rendement du T-note à 10 ans s'est montré très sensible aux développements autour de la politique commerciale. Tout au long de la courbe, les rendements ont connu de violentes variations sur des périodes très courtes dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Un calme relatif a ensuite pu être observé, toujours troublé néanmoins par des considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis (dégradation de la note souveraine américaine par l'agence Moody's le 16 mai de Aaa à Aa1). Le rendement du T-note à 10 ans, qui était tombé à 4,00 % début avril, est ainsi remonté vers 4,60 % en mai avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act', promulguée le 4 juillet. Toutefois, les adjudications sont restées bien absorbées, éloignant les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain. Le rendement du T-note à 10 ans s'est orienté à la baisse pendant une grande partie du 3e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il a terminé à 4,15 % fin septembre puis a évolué sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à la fin de l'année dans le contexte du shutdown (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1er octobre au 12 novembre) qui a retardé ou empêché la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan (inflation, taux de chômage, croissance, …). Le rendement du T-note à 10 ans a terminé l'année à 4,17 % soit une détente de 40pb en douze mois. La partie longue de la courbe a sous-performé (+6pb pour le taux à 30 ans à 4,84 %), les investisseurs s'inquiétant des menaces sur l'indépendance de la Fed et de la trajectoire des finances publiques. Sous l'effet des trois baisses de 25pb des taux directeurs à partir de septembre, la partie courte a surperformé (-77pb à 3,47 %). L'écart entre le taux à 30 ans et le taux à 2 ans est passé de 54pb fin 2024 à 137pb un an après. En 2025, le marché des Treasuries a enregistré une performance totale de 6,2 %.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans (2,37 % fin 2024) a commencé par se tendre début 2025 dans le sillage des taux longs américains. Durant le premier semestre 2025, le mouvement le plus significatif a été observé le 5 mars lorsque le futur chancelier allemand a présenté un «bazooka budgétaire» prévoyant des dépenses d'infrastructure et de défense permises par la réforme du « frein à l'endettement ». Parallèlement, les dirigeants européens ont approuvé un plan ciblé sur les investissements de défense.

Les anticipations d'une croissance plus solide et d'une offre obligataire plus importante dans les prochaines années expliquent le comportement des obligations gouvernementales et leur sous-performance par rapport au marché américain. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont bien sûr pas échappé au début du 2e trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le taux à 10 ans allemand, qui avait atteint 2,90 % en mars, est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué, la dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre laissant l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a terminé 2025 à 2,86 % (+49pb). Le taux allemand à 2 ans (2,08 % fin 2024) a profité des 4 baisses des taux directeurs de la BCE au 1er semestre. Il est passé sous 1,70 % au printemps 2025 et termine l'année à 2,12 % (+4pb). La performance annuelle totale des obligations gouvernementales allemandes est négative (-1,4 %) alors que la surperformance des marchés italien, espagnol, portugais, et, plus modestement, français a permis aux obligations gouvernementales de la zone euro d'afficher une performance totale positive (+0,6 %). Le marché des OAT françaises a été affecté par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée qui ont conduit à la dégradation de la note souveraine à l'automne. Fin 2025, les taux français et italiens à 10 ans se sont établis à, respectivement, 3,56 % (+37pb en douze mois) et 3,55 % (+3pb).

POLITIQUE DE GESTION

Le fonds enregistre une progression significative sur l'année, avec une performance de +15,50 % en brut (+14,53 % en net). L'indice de référence affiche également un résultat positif, en hausse de +18,15 %, soutenu principalement par la forte progression des actions européennes, dont la performance de +24,25 % représente une contribution déterminante de +17,84 %. L'écart de performance, marqué par une sous-performance brute de –2,65 %, s'explique essentiellement par une sélection de sous-jacents moins opportune, dont l'impact négatif s'élève à –2,95 % conséquence directe des choix opérés au sein des actions européennes.

L'analyse de la performance absolue met en évidence le rôle moteur des actions, dont la contribution atteint +15,11 %, portée en particulier par la solide dynamique des actions européennes. Dans ce contexte, la poche action a réalisé une performance positive et a ainsi sous-performé son indice de référence. L'allocation sectorielle et la sélection de titres ont eu un impact négatif sur la performance relative.
En ce qui concerne l'allocation sectorielle, la sous-pondération des secteurs de l'énergie, de l'immobilier et de la consommation courante ont été favorables pour la performance relative du portefeuille. A l'inverse, la sous-pondération des secteurs de la finance et de l'industrie ainsi que la surpondération des services de communication, de la consommation discrétionnaire et de la santé ont été défavorables pour la performance relative du portefeuille.
La sélection de titres a été positive au sein de la consommation discrétionnaire (absence de LVMH et absence de Ferrari), de la technologie (surpondération d'ASML) et de la consommation courante (surpondération de Danone). A l'inverse, le choix de valeurs a été négatif au sein des secteurs de l'industrie (surpondération de Wolters Kluwer et absence de Siemens Energy), des matériaux (surpondération de Symrise) et de la santé (surpondération de Merck KGaA). En 2025, au sein de la poche action, nous avons initié une nouvelle position dans Unicredit, LVMH, KBC Groep, KPN et Legrand et nous avons vendu notre position dans Air Liquide, Amadeus IT, Vinci, BMW et Crédit Agricole. La poche action présente un profil équilibré entre secteurs cycliques et défensifs. Il surpondère les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire, de la santé, des services de communication et des services aux collectivités. A l'inverse, il sous-pondère l'énergie, les matériaux, l'industrie, la finance et l'immobilier.

La poche obligataire apporte également un soutien, bien que plus modéré, avec une performance de +0,23 %, principalement imputable aux obligations « aggregate » libellées en euro. En effet la contribution positive de la poche venant principalement du portage (rendement) et l'effet spread de crédit du fait de la surpondération des entreprises privées dans un contexte où les spreads de crédit se sont nettement aplatis au cours de l'année, passant de 102bps à 78bps sur la partie Euro Corporate. Sur l'année 2025, les taux de marchés ont été très volatils avec plusieurs tendances sur la période. Nous avons augmenté la sensibilité du fonds en janvier (pour atteindre +52bps contre benchmark) lorsque les taux d'intérêts Européens sont remontés dans le sillage des taux US après de meilleurs chiffres d'emplois sur le marché américain. Nous avons ensuite diminué la duration du fond au début du mois de mars, après la très forte hausse des taux d'intérêts en zone Euro, à la suite de l'annonce, en Allemagne, d'un plan de relance budgétaire pour augmenter les dépenses militaires et de créer un fonds de 500 MM€ pour les infrastructures. Au deuxième trimestre, après les déclarations de Donald Trump sur la hausse des droits de douane, nous avons de nouveau réduit le risque du portefeuille pour arriver à une sensibilité de +23bps contre l'indice à fin avril. Nous avons conservé notre surpondération au taux d'intérêts durant le mois de mai. En juin, dans un contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient, nous avons diminué le risque et baissé la sensibilité du fond pour atteindre une position neutre contre indice. Au troisième trimestre, nous avons profité de la remontée des taux pour rallonger progressivement la sensibilité du fonds. En début de quatrième trimestre, nous avons cependant diminuer drastiquement notre surpondération au taux d'intérêt pour atteindre la neutralité contre benchmark. En effet, le taux 10 ans allemand a chuté de -15bps au cours du mois d'octobre, du fait de l'annonce par Donald Trump de taxes supplémentaires sur les produits chinois et par le repli des marchés boursiers. Nous avons par la suite augmenté la duration du fonds au cours des mois de novembre et décembre, afin de profiter de niveaux attractifs de taux lorsque le taux 10 ans allemand a dépassé les 2.70%, puis les 2.85%. Nous avons conservé notre positionnement long duration jusqu'à la fin de l'année, avec une sensibilité de +36bps contre benchmark.

En termes relatifs, le résultat de –2,65 % masque toutefois un effet favorable lié à l'allocation d'actifs, qui contribue positivement à hauteur de +0,41 %. À l'inverse, certaines poches de diversification, notamment les investissements alternatifs solidaires, exercent un impact défavorable de –1,46 %.

PERSPECTIVES

En 2025, la croissance de l'économie mondiale a déjoué les pronostics très pessimistes établis après les annonces du Liberation Day de Donald Trump sur les droits de douane réciproques. Ces derniers mois, les grandes institutions internationales et les prévisionnistes privés, ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2025 tout en conservant une croissance solide pour 2026. Les conséquences des droits de douane sur la croissance ont été moins importantes qu'attendu et les investissements technologiques ont été beaucoup plus dynamiques qu'envisagé et devraient continuer à soutenir la croissance en 2026. Cet environnement somme toute clément a permis aux actions mondiales de progresser en décembre après des variations heurtées en novembre. Une des sources de volatilité des marchés boursiers au cours des derniers mois, à savoir la crainte d'une bulle de l'Intelligence artificielle (IA), devrait rester présente en 2026. Dans les grandes économies développées (à l'exception notable du Japon engagé dans un cycle de remontée des taux directeurs), les banques centrales considèrent désormais que leur politique monétaire est proche de la neutralité et ont annoncé en décembre, plus ou moins explicitement, que le cycle d'assouplissement est achevé. La Réserve fédérale américaine devrait toutefois poursuivre la baisse de ses taux directeurs mais les anticipations sont désormais plus prudentes et une pause est envisagée au 1er trimestre. Ces ajustements sur les attentes en matière de politique monétaire n'ont pas semblé inquiéter les investisseurs en actions qui considèrent que les fondamentaux macro et microéconomiques devraient rester porteurs en 2026. Après des ajustements tactiques réalisés au cours du dernier trimestre, nous abordons 2026 avec une surexposition accrue aux actions, notamment émergentes où les valorisations demeurent attractives. Cette exposition nous permet de conserver le thème de l'investissement IA dans nos portefeuilles, après avoir réduit la position sur le Nasdaq 100, tout en offrant une diversification géographique et sectorielle. Sur la poche obligataire, nous privilégions la flexibilité dans nos investissements plutôt que des positionnements directionnels trop affirmés. La diversification est cruciale tout comme la recherche de rendements additionnels, notamment sur la dette émergente et sur certains segments du crédit. En 2026, c'est le portage qui devrait assurer la majeure partie du rendement total.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

Performances

La performance annuelle s'élève à 14.53% pour la part RE et 14.53% pour la part Classique.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	97,97%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	17 491 611,58
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	11 452 512,79
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	11 338 255,14
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Achat	10 131 466,79
DE000BU3Z005	DEUTSCHLAND REP 2.3% 23-15/02/2033	Achat	9 243 090,17

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0000120628	AXA SA	Vente	18 625 571,04
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	12 207 441,63
FR0000125486	VINCI SA	Vente	11 090 300,12
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	9 854 168,62
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	Vente	9 708 793,67

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE **Identifiant d'entité juridique :** 969500V10DV8SS35NJ62

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76.7% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier investit en lignes directes et/ou fonds internes et il promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en investissant via des fonds dans des émetteurs justifiant des bonnes pratiques environnementales et sociales, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leur secteur d'activité.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par

rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique ;
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) ;
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse.
- D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Dans le cadre de la méthodologie ESG propriétaire utilisée, le poids relatif de chacun des trois piliers E, S et G est respectivement de 20% minimum dans le modèle de notation.

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG: **94.1%**
- Pour les investissements en actions (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : **68.5 vS 63.2(EURO STOXX (EUR))**
- Pour les investissements en obligations (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence: **69.8 vS 59.9(BLOOMBERG EURO AGGREGATE (EUR))**
- Pour les investissements en OPC : Le FCE investi dans des OPC ayant le Label ISR. **100%**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR: **76.7%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conformément à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	97,7%	93.7%	96.1%	94.1%	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en actions (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	66.0 vs 64.7	65.4 vs 64.7	65.9 vs 61.4	68.5 VS 63.2	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en obligations (lignes directes) : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	/	/	/	69.8 VS 59.9	Conformément à l'engagement du produit financier
Pour les investissements en OPC : Le FCE investi dans des OPC ayant le Label ISR.	100%	100%	100%	100%	Conformément à l'engagement du produit financier
le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR.	/	/	73.2%	76.7%	Conformément à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés en sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle

d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : Documents sur le développement durable - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com).

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter

le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaireset la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés, les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité utilisés dans ce cadre sont les suivants :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)

2. Empreinte carbone

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

8. Rejets dans l'eau

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La déclaration SFDR de BNPP AM : Intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la

Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaire et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celle de l'indice ou de l'univers de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « Intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la démarche de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP SOCIAL BUSI IMPACT R C	Autres	8,27%	France
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	6,27%	Pays-Bas
SIEMENS N AG N	Industrie	4,21%	Allemagne
BANCO SANTANDER SA	Finance	4,17%	Espagne
SAP	Technologie de l'information	3,55%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,52%	France
INTESA SANPAOLO	Finance	3,41%	Italie
ALLIANZ	Finance	3,31%	Allemagne
IBERDROLA SA	Services publics	3,13%	Espagne
UNICREDIT	Finance	2,87%	Italie
KBC GROEP NV	Finance	2,66%	Belgique
LVMH	Biens de cons. durables et	2,65%	France
BNPP MOIS ISR I C	Liquidités	2,51%	France
PROSUS NV CLASS N	Biens de cons. durables et	2,32%	Pays-Bas
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	Services de communication	2,29%	Allemagne

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

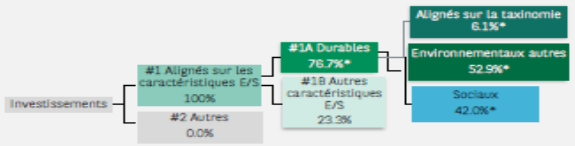
Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **100%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **76.7%** de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (niveau 2)	% d'actifs
Banques	16,41%
Autres	16,22%
Biens d'équipement	12,51%
Semi-conducteurs & Équipements pour semi-	7,67%
Services publics	5,78%
Consommation & Vêtements	5,74%
Assurance	5,18%
Pharmaceutiques Biotechnologie & Sciences de la vie	4,05%
Services de télécommunications	3,55%
Logiciels & Services	3,55%
Services commerciaux et professionnels	2,59%
Automobiles & Composants automobiles	2,37%
Consommation discrétionnaire Distribution & vente	2,32%
Services financiers	2,26%
Équipements et services de santé	2,13%
Produits pour la maison et produits perso	2,12%
Liquidités	2,03%
Alimentation, boissons et tabac	1,91%
Matériaux de base	0,78%
Transport	0,45%
Fonds d'investissement immobilier cotés (FIIC)	0,14%
Services financiers diversifiés	0,10%

Gestion et développement immobilier	0,07%
Services aux consommateurs	0,06%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-4845-8A41-D5C09CC858DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ **Oui:**

☐ **Gaz fossile** ☐ **Energie nucléaire**

✖ **Non:**

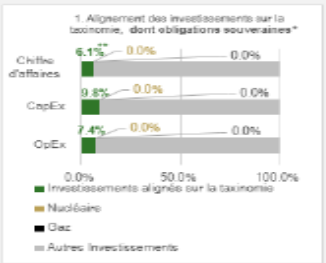
[1] **Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.**

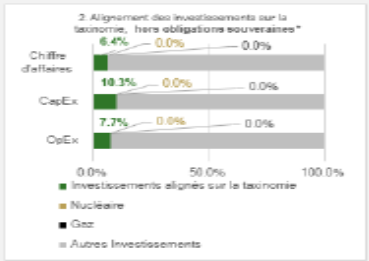
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable et n'ont donc pas été incluses dans les données communiquées.
Toutefois, la moyenne pondérée de la proportion de ces investissements ne dépasse pas 1 %.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	3.7 %	/	/

2023**	4.6 %	/	/
2024***	6.2%	10.1%	7.8%
2025***	6.1%	9.8%	7.4%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre sur base de l'actif sous gestion

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces dates là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **52.9%**

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **42.0%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés.

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- la Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes

internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

  De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com)

- Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/ – section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")
- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498
- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter à tout moment sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire) ;
- Pour les investissements en actions (lignes directes) :
  - la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice Eurostoxx, après élimination d'au moins 25% des valeurs les moins bien notées de cet indice et des exclusions appliquées;
  - l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de l'indice Eurostoxx (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 3) ;
  - le ratio de mixité moyen au sein des organes de gouvernance des sociétés en portefeuille est supérieur à celui de l'indice Eurostoxx (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n°13).
- Pour les investissements en obligations (lignes directes) :
  - la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice BLOOMBERG EURO AGG après élimination d'au moins 25% des valeurs les moins bien notées de cet indice et des exclusions appliquées;
  - Le ratio d'absence de code de conduite pour les fournisseurs des sociétés en portefeuille est inférieur à celui de l'indice BLOOMBERG EURO AGG (indicateur volontaire social d'incidences négatives sur la durabilité n° 4) ;
  - Le pourcentage de green bonds en portefeuille est supérieur à celui de l'indice BLOOMBERG EURO AGG
- Pour les investissments en OPC : Les OPC dans lesquels le FCPE investit ont pour au moins 90% d'entre eux le label ISR (hors fonds solidaire)
- Le produit financier investira au moins 50% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du SFDR, comme indiqué dans la rubrique sur l'allocation d'actifs ci-dessous. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Our sustainability policies and reports - BNP Paribas Asset Management - Corporate English

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

  Non applicable

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [10].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[11]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[12] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[10] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[11] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[12] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management Europe est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**943,070,118.62**	**775,704,291.50**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	943,070,118.62	775,704,291.50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**112,201,791.13**	**61,546,824.44**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112,201,791.13	61,546,824.44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**75,113,334.72**	**90,761,842.86**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	75,113,334.72	90,761,842.86
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**135,848,141.08**	**109,656,926.30**
OPCVM	135,848,141.08	109,656,926.30
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1,266,233,385.55**	**1,037,669,885.10**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**6,611,603.26**	**277,387.54**
Comptes financiers	**1.44**	**-**

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**6,611,604.70**	**277,387.54**
TOTAL ACTIF I+II	**1,272,844,990.25**	**1,037,947,272.64**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	1,100,184,870.02	970,261,226.35
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	159,898,151.03	66,546,839.82
Capitaux propres I :	1,260,083,021.05	1,036,808,066.17
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1,260,083,021.05**	**1,036,808,066.17**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12,761,969.20	1,138,061.12
Concours bancaires	-	1,145.35
Sous-total autres passifs IV	**12,761,969.20**	**1,139,206.47**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**1,272,844,990.25**	**1,037,947,272.64**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	21,862,498.75	20,261,135.08
Produits sur obligations	1,628,515.32	1,640,319.69
Produits sur titres de créances	1,988,237.09	2,103,379.85
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	24,983.30	62,098.70
Sous-total Produits sur opérations financières	**25,504,234.46**	**24,066,933.32**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-278.52	-596.95
Sous-total charges sur opérations financières	**-278.52**	**-596.95**
Total Revenus financiers nets (A)	**25,503,955.94**	**24,066,336.37**
Autres produits :	**-**	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-10,002,401.37	-6,648,823.67
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-10,002,401.37**	**-6,648,823.67**

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**15,501,554.57**	**17,417,512.70**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**680,250.06**	**387,453.65**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**16,181,804.63**	**17,804,966.35**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	76,553,607.77	38,456,667.98
Frais de transactions externes et frais de cession	-383,924.82	-2,572,443.54
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**76,169,682.95**	**35,884,224.44**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**973,134.11**	**643,463.82**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**77,142,817.06**	**36,527,688.26**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	61,989,503.23	10,106,316.87
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**61,989,503.23**	**10,106,316.87**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**4,584,026.11**	**2,107,868.34**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**66,573,529.34**	**12,214,185.21**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**159,898,151.03**	**66,546,839.82**

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur une durée recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais égale à celle de l'indice composite suivant : 75% EURO STOXX (EUR) NR + 15% BLOOMBERG EURO AGG (EUR) RI + 10% €STR net capitalisé (EUR) RI plafonné à 1%, en investissant dans des entreprises qui respectent les critères de développement durable et de responsabilité sociale, pour une part comprise entre 65% et 85% de son actif net sur les marché actions de la zone euro, et entre 5% et 15% de son actif net, en direct et/ou via des OPC, dans des titres émis par des entreprises solidaires.

Les indices sont exprimés en euros dividendes nets et coupons nets réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.
La composition du compartiment peut s'écarter de la répartition de l'indicateur de référence.
Le compartiment est géré de manière discrétionnaire en respectant un filtre quantitatif puis qualitatif extra-financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon la politique mise en œuvre par la société de gestion et dans le respect des exigences du Label ISR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	23.2094	20.0446	23.8872	25.4960	**29.2015**
Actif net (en k EUR)	753.95	1,582.18	2,298.70	3,129.46	**6,520.26**
Nombre de titres					
Parts C	32,484.6567	78,933.0771	96,230.9734	122,743.0474	**223,284.4188**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.58	0.05	0.21	0.89	**1.78**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.39	0.42	0.40	0.43	**0.37**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	23.2088	20.0441	23.8867	25.4955	**29.2009**
Actif net (en k EUR)	818,310.20	768,042.88	951,972.95	1,033,678.60	**1,253,562.77**
Nombre de titres					
Parts C	35,258,523.7292	38,317,550.7182	39,853,542.8650	40,543,501.4349	**42,928,762.3829**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.58	0.05	0.21	0.89	**1.78**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.29	0.38	0.37	0.43	**0.37**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7L6	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « E »	FR001400R7I2	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0050001124	Euro	Dix-Millième	19,4589 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la Part E non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) et aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à laide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Frais de fonctionnement et commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiments/ Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Pour les compartiments : Multipar Actions Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable ; Multipar Monétaire Socialement Responsable et et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable :: **Actif net du compartiment** Pour le compartiment : Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : **Actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT FRANCE (PART R FR0012261501)**	Part « Classique », part « E » et part « RE » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable : 0,85% l'an (TTC) maximum • Multipar Actions Socialement Responsable et Multitipar Modéré Socialement responsable :: 0,70% l'an (TTC) maximum • Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : 0,60% l'an (TTC) maximum • Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum Part « R » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable : 0,50% l'an (TTC) maximum	Part « Classique » et part « RE » : à la charge des compartiments Part « E » : à la charge de l'entreprise Part « R » : à la charge du compartiment
3	Frais indirects maximum	Actif net	**Commission de gestion indirecte** : Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable ; Multipar Actions Socialement Responsable : non significatif. Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum. Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable : 0,70% l'an (TTC) maximum. **Commission de souscription indirecte :** Multipar Monétaire Socialement Responsable : 5% maximum ; toutefois, le compartiment en est exonéré.	Compartiments
			Multipar Actions Socialement Responsable, Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Modéré Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : Néant.	
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

* Les frais de fonctionnement de service comprennent les frais suivants :
- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (communication de la valeur liquidative, etc.)
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution des documents commerciaux et juridiques, administration des sites internet, etc.)
- Frais des données, le cas échéant, comme les coûts de reporting de notation émetteurs, de composition d'indices, coût lié à l'utilisation de label ou d'indice extra financier.
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc. (frais de commissaire aux comptes, de dépositaire, liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit et le cas échéant les frais fiscaux y compris avocat et expert interne, frais juridiques propres à l'OPC, frais de garantie et frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans).
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires (cotisation aux associations professionnelles obligatoires, Franchissement de seuil, frais liés à l'exercices de la politique du droit de vote) et aux reporting régulateurs (MMF, AIFM, dépassement de ratio, etc.)
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance du client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

Ces frais ne comprennent pas les frais liés aux lettres d'information aux porteurs, les frais de recherche ainsi que les frais de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière.

** La société de gestion pourra prélever le taux maximum autorisé des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services quel que soit le montant des frais réels des frais de fonctionnement et autres services.
Si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs au taux global des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, la société de gestion prendra en charge ce dépassement.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part E non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part RE.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique.
Capitalisation pour la part RE.

Changements affectant le compartiment

Néant

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.
Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1 er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note d'agences de notations n'est disponible, l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».
Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting".

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**1,036,808,066.17**	**954,271,645.97**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	214,953,452.04	156,694,904.80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-145,339,237.91	-137,566,538.61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	15,501,554.57	17,417,512.70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	76,169,682.95	35,884,224.44
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	61,989,503.23	10,106,316.87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**1,260,083,021.05**	**1,036,808,066.17**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	110,817.7615
Nombre de titres rachetés	10,276.3901
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,621,052.3573
Nombre de titres rachetés	5,235,791.4093
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400R7L6	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	1,253,562,765.67	42,928,762.3829	29.2009
FR0050001124	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	6,520,255.38	223,284.4188	29.2015

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	IT	ES
Actif						
Actions et valeurs assimilées	943,070.12	331,770.80	245,611.13	138,850.54	92,798.97	91,995.99
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**943,070.12**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	112,201.79	109,812.85	2,388.94	-	-
Titres de créances	75,113.33	57,803.41	17,309.93	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.00	-	-	-	0.00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**167,616.26**	**19,698.87**	**-**	**0.00**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	9,256.17	16,738.36	86,207.26
Titres de créances	-	-	10,685.10	21,666.63	42,761.61
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0.00	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**0.00**	**-**	**19,941.26**	**38,404.99**	**128,968.87**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	111,774.52	-	427.28
Titres de créances	75,113.33	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**186,887.85**	**-**	**427.28**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Money Market	France	EUR	31,679,775.31
FR0012261501	BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT 44C	BNP Paribas Asset Management Europe SAS	Mixed Allocation	France	EUR	104,168,365.77
TOTAL						**135,848,141.08**

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	6,611,603.26
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**6,611,603.26**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	11,801,944.88
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	960,024.32
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	**12,761,969.20**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	15.71	0.00
Frais de gestion administrative	37,103.88	0.85
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	3,020.29	0.00
Frais de gestion administrative	9,962,261.49	0.85
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	3,010,886.68
OPC	135,848,141.08
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	83,732.24	53,090.49
Sommes distribuables au titre du revenu net	83,732.24	53,090.49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	83,732.24	53,090.49
Total	83,732.24	53,090.49
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	399,173.03	109,373.02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**399,173.03**	**109,373.02**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	399,173.03	109,373.02
Total	**399,173.03**	**109,373.02**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	16,098,072.39	17,751,875.86
Sommes distribuables au titre du revenu net	16,098,072.39	17,751,875.86
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	16,098,072.39	17,751,875.86
Total	16,098,072.39	17,751,875.86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	76,743,644.03	36,418,315.24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**76,743,644.03**	**36,418,315.24**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	76,743,644.03	36,418,315.24
Total	**76,743,644.03**	**36,418,315.24**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**943,070,118.62**	**74.84**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**943,070,118.62**	**74.84**
ALLIANZ SE-REG	106,745.00	390.50	EUR	41,683,922.50	3.31
Assurances					
ASML HOLDING NV	85,740.00	921.40	EUR	79,000,836.00	6.27
Electrique - Electronique					
AXA SA	516,633.00	40.96	EUR	21,161,287.68	1.68
Assurances					
BANCO SANTANDER SA	5,213,016.00	10.07	EUR	52,495,071.12	4.17
Banques et assurances					
BUREAU VERITAS SA	588,798.00	27.18	EUR	16,003,529.64	1.27
Services divers					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	305,016.00	86.96	EUR	26,524,191.36	2.10
Construction et matériaux de construction					
DANONE	298,501.00	76.78	EUR	22,918,906.78	1.82
Biens de consommation					
DEUTSCHE BOERSE AG	57,843.00	223.70	EUR	12,939,479.10	1.03
Autres organismes de credit					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1,042,840.00	27.66	EUR	28,844,954.40	2.29
Télécommunication					
E.ON SE	1,570,132.00	16.12	EUR	25,318,378.50	2.01
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	99,572.00	269.90	EUR	26,874,482.80	2.13
Produits pharmaceutiques					
HERMES INTERNATIONAL	9,534.00	2,122.00	EUR	20,231,148.00	1.61
Textiles et habillement					
IBERDROLA SA	2,139,232.00	18.46	EUR	39,500,918.88	3.13
Distribution Energie					
INFINEON TECHNOLOGIES AG	460,918.00	37.73	EUR	17,390,436.14	1.38
Electrique - Electronique					
INTESA SANPAOLO	7,246,563.00	5.92	EUR	42,906,899.52	3.41
Banques et assurances					
KBC GROUP NV	301,534.00	111.25	EUR	33,545,657.50	2.66
Banques et assurances					
KERING	58,006.00	301.00	EUR	17,459,806.00	1.39
Textiles et habillement					
KONINKLIJKE KPN NV	3,671,682.00	3.98	EUR	14,598,607.63	1.16
Télécommunication					
LEGRAND SA	150,802.00	127.25	EUR	19,189,554.50	1.52
Electrique - Electronique					
LOREAL	72,938.00	366.60	EUR	26,739,070.80	2.12
Produits pharmaceutiques					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	51,785.00	645.00	EUR	33,401,325.00	2.65
Textiles et habillement					
MERCK KGAA	104,192.00	122.60	EUR	12,773,939.20	1.01
Produits pharmaceutiques					
MICHELIN (CGDE)	957,434.00	28.31	EUR	27,104,956.54	2.15
Machines et Véhicules					
PROSUS NV	553,727.00	52.85	EUR	29,264,471.95	2.32
Internet					
PRYSMIAN SPA	158,588.00	86.38	EUR	13,698,831.44	1.09
Electrique - Electronique					
SANOFI	275,280.00	82.72	EUR	22,771,161.60	1.81
Produits pharmaceutiques					
SAP SE	214,556.00	208.35	EUR	44,702,742.60	3.55
Ordinateurs logiciels					
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	33,548.00	210.00	EUR	7,045,080.00	0.56
Produits pharmaceutiques					
SCHNEIDER ELECTRIC SE	188,788.00	234.90	EUR	44,346,301.20	3.52
Electrique - Electronique					
SIEMENS AG-REG	221,810.00	239.15	EUR	53,045,861.50	4.21
Valeurs industrielles diverses					
SYMRISE AG	129,376.00	68.88	EUR	8,911,418.88	0.71
Produits Chimique					
UCB SA	35,612.00	238.60	EUR	8,497,023.20	0.67
Produits pharmaceutiques					
UNICREDIT SPA	510,339.00	70.92	EUR	36,193,241.88	2.87
Banques et assurances					
WOLTERS KLUWER	180,967.00	88.34	EUR	15,986,624.78	1.27
Services divers					
Obligations et valeurs assimilées				**112,201,791.13**	**8.90**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**112,201,791.13**	**8.90**
BANQ FED CRD MUT 25-15/01/2035 FRN	600,000.00	100.88	EUR	628,280.67	0.05
Banques et assurances					
BARRY CALLE SVCS 3.75% 25-19/02/2028	300,000.00	101.60	EUR	314,516.06	0.02
Biens de consommation					
BELGIAN 320 4.25% 10-28/03/2041	370,000.00	104.79	EUR	399,717.29	0.03
Obligations d'etat, provinces					
BELGIAN 0.1% 20-22/06/2030	890,000.00	89.44	EUR	796,496.14	0.06
Obligations d'etat, provinces					
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	2,530,000.00	90.94	EUR	2,314,067.69	0.18
Obligations d'etat, provinces					
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033	1,980,000.00	88.60	EUR	1,771,440.69	0.14
Obligations d'etat, provinces					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039 Obligations d'etat, provinces	1,570,000.00	90.20	EUR	1,446,071.71	0.11
BELGIAN 3.3% 23-22/06/2054 Obligations d'etat, provinces	1,370,000.00	83.86	EUR	1,172,595.60	0.09
BELGIAN 3.75% 13-22/06/2045 Obligations d'etat, provinces	1,200,000.00	96.50	EUR	1,181,690.72	0.09
BELGIUM OLO31 5.5% 98-28/03/2028 Obligations d'etat, provinces	1,580,000.00	106.99	EUR	1,756,577.01	0.14
COOPERATIEVE RAB 3.202% 24-06/05/2036 Banques et assurances	1,100,000.00	99.51	EUR	1,117,715.52	0.09
CRED AGRICOLE SA 24-23/01/2031 FRN Banques et assurances	400,000.00	101.98	EUR	421,980.23	0.03
CREDIT AGRICOLE 3.5% 23-15/01/2030 Banques et assurances	1,400,000.00	102.80	EUR	1,486,234.78	0.12
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030 Obligations d'etat, provinces	4,950,000.00	89.70	EUR	4,440,061.30	0.35
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031 Obligations d'etat, provinces	6,110,000.00	87.11	EUR	5,322,616.46	0.42
DEUTSCHLAND REP 1% 22-15/05/2038 Obligations d'etat, provinces	1,100,000.00	78.69	EUR	872,502.05	0.07
DEUTSCHLAND REP 2.2% 24-15/02/2034 Obligations d'etat, provinces	2,190,000.00	96.01	EUR	2,144,735.56	0.17
DEUTSCHLAND REP 2.3% 23-15/02/2033 Obligations d'etat, provinces	10,530,000.00	97.75	EUR	10,505,210.06	0.83
DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035 Obligations d'etat, provinces	5,800,000.00	97.58	EUR	5,800,447.71	0.46
EUROPEAN INVT BK 2.875% 25-18/06/2035 Obligations institutions supranationales	324,000.00	98.41	EUR	323,844.35	0.03
EUROPEAN UNION 1% 22-06/07/2032 Obligations d'etat, provinces	720,000.00	89.27	EUR	646,288.83	0.05
FINNISH GOVT 0% 20-15/09/2030 Obligations d'etat, provinces	3,150,000.00	88.57	EUR	2,789,833.98	0.22
FINNISH GOVT 0.125% 20-15/04/2036 Obligations d'etat, provinces	2,500,000.00	72.80	EUR	1,822,140.46	0.14
FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034 Obligations d'etat, provinces	7,420,000.00	86.13	EUR	6,450,371.08	0.51
FRANCE O.A.T. 0% 20-25/11/2030 Obligations d'etat, provinces	1,300,000.00	87.33	EUR	1,135,293.50	0.09
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044 Obligations d'etat, provinces	3,700,000.00	53.58	EUR	1,991,923.16	0.16
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039 Obligations d'etat, provinces	3,540,000.00	78.02	EUR	2,793,974.57	0.22

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FRANCE O.A.T. 2.4% 25-24/09/2028 Obligations d'etat, provinces	1,000,000.00	99.92	EUR	1,005,666.16	0.08
FRANCE O.A.T. 2.5% 24-24/09/2027 Obligations d'etat, provinces	4,280,000.00	100.41	EUR	4,326,286.01	0.34
FRANCE O.A.T. 2.75% 23-25/02/2029 Obligations d'etat, provinces	2,550,000.00	100.73	EUR	2,627,947.82	0.21
FRANCE O.A.T. 3% 24-25/06/2049 Obligations d'etat, provinces	1,270,000.00	81.09	EUR	1,049,540.12	0.08
IBERCAJA 24-30/07/2028 FRN Banques et assurances	400,000.00	102.47	EUR	417,265.83	0.03
JUNTA DE ANDALUC 3.3% 25-30/04/2035 Obligations villes et communes	940,000.00	99.17	EUR	957,075.36	0.08
MEDIOBANCA SPA 3% 24-04/09/2031 Banques et assurances	1,430,000.00	99.77	EUR	1,440,544.50	0.11
MUNICH RE 25-26/05/2046 FRN Assurances	300,000.00	99.85	EUR	303,625.55	0.02
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040 Obligations d'etat, provinces	4,800,000.00	68.80	EUR	3,325,300.85	0.26
NORDIC INVST BNK 2.875% 25-19/03/2032 Obligations institutions supranationales	225,000.00	99.78	EUR	229,596.90	0.02
PORTUGUESE OTS 0.3% 21-17/10/2031 Obligations d'etat, provinces	1,680,000.00	87.51	EUR	1,471,166.04	0.12
PORTUGUESE OTS 1.95% 19-15/06/2029 Obligations d'etat, provinces	1,480,000.00	98.95	EUR	1,480,252.53	0.12
PORTUGUESE OTS 3% 25-15/06/2035 Obligations d'etat, provinces	2,650,000.00	98.82	EUR	2,662,173.56	0.21
PORTUGUESE OTS 3.5% 23-18/06/2038 Obligations d'etat, provinces	890,000.00	100.57	EUR	911,833.02	0.07
PORTUGUESE OTS 3.625% 24-12/06/2054 Obligations d'etat, provinces	1,480,000.00	93.64	EUR	1,415,526.50	0.11
PORTUGUESE OTS 4.1% 15-15/02/2045 Obligations d'etat, provinces	1,140,000.00	104.85	EUR	1,236,084.42	0.10
POSTE ITALIANE 0.5% 20-10/12/2028 Transports et matériel de transport	1,530,000.00	93.82	EUR	1,435,856.31	0.11
REP OF SLOVENIA 0.125% 21-01/07/2031 Obligations d'etat, provinces	1,370,000.00	87.48	EUR	1,199,371.17	0.10
SLOVAKIA GOVT 3.75% 23-23/02/2035 Obligations d'etat, provinces	1,350,000.00	101.61	EUR	1,414,849.79	0.11
SMURFIT KAPPA 3.489% 25-24/11/2031 Industrie d'emballage et papier	150,000.00	99.96	EUR	150,477.62	0.01
SOCIETE GENERALE 25-15/07/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	101.23	EUR	617,789.75	0.05

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SOCIETE NATIONAL 3.625% 25-03/04/2035	100,000.00	99.79	EUR	102,489.15	0.01
Transports et matériel de transport					
SPANISH GOVT 0.1% 21-30/04/2031	2,730,000.00	87.24	EUR	2,383,502.02	0.19
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 0.7% 22-30/04/2032	1,510,000.00	87.70	EUR	1,331,338.55	0.11
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	9,800,000.00	66.13	EUR	6,522,440.95	0.52
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 1.85% 19-30/07/2035	350,000.00	88.63	EUR	312,933.34	0.02
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033	990,000.00	95.55	EUR	955,807.77	0.08
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 2.55% 22-31/10/2032	1,800,000.00	97.74	EUR	1,766,985.69	0.14
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 2.7% 24-31/01/2030	1,120,000.00	100.56	EUR	1,153,944.05	0.09
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 3.45% 22-30/07/2043	620,000.00	95.17	EUR	599,047.82	0.05
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 3.45% 24-31/10/2034	480,000.00	101.95	EUR	492,110.28	0.04
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 3.55% 23-31/10/2033	1,040,000.00	103.33	EUR	1,080,838.59	0.09
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 3.9% 23-30/07/2039	1,100,000.00	103.00	EUR	1,151,075.86	0.09
Obligations d'etat, provinces					
SPANISH GOVT 4% 24-31/10/2054	1,590,000.00	98.00	EUR	1,568,844.94	0.12
Obligations d'etat, provinces					
UNICREDIT SPA 1.8% 20-20/01/2030	520,000.00	95.26	EUR	504,218.78	0.04
Banques et assurances					
WOLTERS KLUWER N 3% 25-25/09/2030	323,000.00	99.54	EUR	324,080.48	0.03
Services divers					
XUNTA DE GALICIA 2.87% 25-30/04/2032	423,000.00	99.46	EUR	427,275.87	0.03
Obligations villes et communes					
Titres de créances				**75,113,334.72**	**5.96**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				**75,113,334.72**	**5.96**
ABERTIS INFRAEST 3.125% 25-07/07/2030	700,000.00	99.38	EUR	706,316.49	0.06
Services divers					
ABN AMRO BANK NV 2.75% 25-04/06/2029	1,100,000.00	99.94	EUR	1,116,736.77	0.09
Banques et assurances					
ABN AMRO BANK NV 3% 22-01/06/2032	500,000.00	97.36	EUR	495,545.42	0.04
Banques et assurances					
ACCOR 3.5% 25-04/03/2033	400,000.00	97.66	EUR	402,241.22	0.03
Hôtellerie - Loisir					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ACEA SPA 3.875% 23-24/01/2031 Distribution Energie	1,020,000.00	103.15	EUR	1,089,090.76	0.09
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 20-30/04/2030 Services divers	1,500,000.00	90.50	EUR	1,363,021.92	0.11
ADIF ALTA VELOCI 3.125% 25-31/10/2032 Services divers	200,000.00	99.28	EUR	199,604.05	0.02
AIB GROUP PLC 22-04/04/2028 FRN Banques et assurances	1,950,000.00	99.55	EUR	1,973,889.56	0.16
AIB GROUP PLC 23-23/07/2029 FRN Banques et assurances	375,000.00	104.19	EUR	398,363.96	0.03
AIR LIQUIDE FIN 2.625% 25-05/11/2029 Produits Chimique	200,000.00	99.27	EUR	199,353.70	0.02
AKZO NOBEL NV 4% 23-24/05/2033 Produits Chimique	270,000.00	101.52	EUR	280,648.72	0.02
AMPRION GMBH 2.75% 25-30/09/2029 Distribution Energie	300,000.00	99.13	EUR	299,460.75	0.02
AP MOLLER 3.5% 25-17/09/2034 Transports et matériel de transport	225,000.00	98.37	EUR	223,598.62	0.02
ASN BANK NV 3.375% 25-27/10/2032 Banques et assurances	500,000.00	98.12	EUR	493,595.14	0.04
ASSICURAZIONI GENERALI 1.713%21-30/06/32 Assurances	490,000.00	88.60	EUR	438,365.49	0.03
ASSICURAZIONI GENERALI 5.272%23-12/09/33 Assurances	1,040,000.00	108.14	EUR	1,141,174.73	0.09
AUTOSTRADA TORIN 3.375% 25-16/02/2032 Services divers	950,000.00	97.71	EUR	934,936.98	0.07
AUTOSTRADE PER L 4.25% 24-28/06/2032 Services divers	750,000.00	103.43	EUR	791,953.99	0.06
BANCO SABADELL 23-07/06/2029 FRN Banques et assurances	500,000.00	105.05	EUR	539,437.93	0.04
BANCO SABADELL 24-13/09/2030 FRN Banques et assurances	400,000.00	103.83	EUR	420,396.59	0.03
BANCO SABADELL 24-27/05/2031 FRN Banques et assurances	800,000.00	100.69	EUR	822,280.58	0.07
BANCO SANTANDER 1.625% 20-22/10/2030 Banques et assurances	600,000.00	92.62	EUR	557,575.96	0.04
BANCO SANTANDER 4.875% 23-18/10/2031 Banques et assurances	600,000.00	107.53	EUR	651,092.81	0.05
BANQ FED CRD MUT 3.125% 25-11/03/2031 Banques et assurances	500,000.00	98.86	EUR	495,144.88	0.04
BANQ FED CRD MUT 3.375% 25-10/06/2032 Banques et assurances	400,000.00	99.26	EUR	401,175.30	0.03

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BANQ FED CRD MUT 3.5% 24-15/05/2031 Banques et assurances	500,000.00	100.59	EUR	513,952.86	0.04
BELFIUS BANK SA 24-11/06/2035 FRN Banques et assurances	500,000.00	104.79	EUR	537,489.91	0.04
BELFIUS BANK SA 3.25% 25-09/09/2032 Banques et assurances	600,000.00	99.01	EUR	600,084.80	0.05
BNG BANK NV 3% 23-11/01/2033 Banques et assurances	440,000.00	99.90	EUR	452,378.58	0.04
BNP PARIBAS 21-19/01/2030 FRN Banques et assurances	800,000.00	92.62	EUR	744,765.27	0.06
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN Banques et assurances	900,000.00	93.82	EUR	847,025.44	0.07
BNP PARIBAS 25-06/05/2030 FRN Banques et assurances	700,000.00	99.54	EUR	710,007.88	0.06
BNP PARIBAS 25-17/09/2033 FRN Banques et assurances	400,000.00	98.69	EUR	398,775.33	0.03
BNP PARIBAS 25-18/02/2037 FRN Banques et assurances	300,000.00	100.02	EUR	310,312.76	0.02
BPCE 23-25/01/2035 FRN Banques et assurances	700,000.00	104.95	EUR	768,091.42	0.06
BPCE 25-01/10/2033 FRN Banques et assurances	400,000.00	98.94	EUR	399,376.09	0.03
BUREAU VERITAS 3.375% 25-01/10/2033 Services divers	300,000.00	98.78	EUR	298,857.38	0.02
CAISSE AMORT DET 2.875% 25-25/05/2030 Obligations d'etat, provinces	300,000.00	100.38	EUR	306,326.86	0.02
CAIXABANK 25-14/05/2038 FRN Banques et assurances	300,000.00	99.01	EUR	298,529.67	0.02
CAIXABANK 3.375% 25-26/06/2035 Banques et assurances	500,000.00	97.98	EUR	498,586.66	0.04
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032 Immobilier et logement	600,000.00	100.03	EUR	621,855.73	0.05
CRD MUTUEL ARKEA 3.128% 25-05/12/2030 Banques et assurances	500,000.00	99.44	EUR	498,305.80	0.04
CRD MUTUEL ARKEA 3.309% 24-25/10/2034 Banques et assurances	600,000.00	97.51	EUR	588,685.54	0.05
CRED AGRICOLE SA 25-03/07/2031 FRN Banques et assurances	600,000.00	99.20	EUR	596,641.55	0.05
CRED AGRICOLE SA 25-18/03/2035 FRN Banques et assurances	600,000.00	101.56	EUR	628,883.16	0.05
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027 Banques et assurances	1,600,000.00	95.37	EUR	1,526,094.45	0.12

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CRED AGRICOLE SA 3.125% 25-26/02/2032 Banques et assurances	600,000.00	98.84	EUR	608,834.07	0.05
CREDIT AGRICOLE 3.25% 25-15/02/2034 Banques et assurances	500,000.00	98.99	EUR	510,509.29	0.04
CREDIT AGRICOLE 3.5% 24-11/03/2036 Banques et assurances	700,000.00	99.44	EUR	715,849.64	0.06
DANONE 3.438% 25-07/04/2033 Biens de consommation	300,000.00	100.24	EUR	308,297.84	0.02
DANONE 3.706% 23-13/11/2029 Biens de consommation	800,000.00	102.89	EUR	827,053.07	0.07
DANSKE BANK A/S 24-19/11/2036 FRN Banques et assurances	400,000.00	100.01	EUR	401,780.61	0.03
E.ON SE 3.125% 24-05/03/2030 Distribution Energie	540,000.00	100.65	EUR	557,444.92	0.04
EDP SERVICIOS 3.125% 25-03/12/2031 Distribution Energie	428,000.00	98.76	EUR	423,711.30	0.03
EFSF 0.75% 17-03/05/2027 Obligations d'etat, provinces	600,000.00	98.19	EUR	592,146.90	0.05
EFSF 3.375% 12-03/04/2037 Obligations d'etat, provinces	1,100,000.00	100.46	EUR	1,132,759.81	0.09
ELIA TRANS BE 3.5% 25-08/10/2035 Distribution Energie	200,000.00	98.18	EUR	197,969.89	0.02
ENEL FIN INTL NV 0.375% 21-28/05/2029 Distribution Energie	400,000.00	92.78	EUR	372,602.89	0.03
ERSTE GROUP 25-26/11/2035 FRN Banques et assurances	200,000.00	99.21	EUR	199,114.25	0.02
EUROBANK 25-07/07/2028 FRN Banques et assurances	237,000.00	100.03	EUR	240,381.94	0.02
EUROGRID GMBH 3.075% 24-18/10/2027 Distribution Energie	400,000.00	100.74	EUR	405,466.41	0.03
EUROPEAN INVT BK 3% 13-14/10/2033 Obligations institutions supranationales	550,000.00	100.51	EUR	556,313.61	0.04
EUROPEAN UNION 0% 20-04/07/2035 Obligations d'etat, provinces	860,000.00	74.02	EUR	636,537.20	0.05
EUROPEAN UNION 1.375% 14-04/10/2029 Obligations d'etat, provinces	730,000.00	95.84	EUR	702,070.01	0.06
EUROPEAN UNION 3.375% 22-04/11/2042 Obligations d'etat, provinces	1,630,000.00	95.61	EUR	1,567,066.66	0.12
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028 Transports et matériel de transport	1,710,000.00	95.22	EUR	1,633,230.35	0.13
FERROVIE DEL 3.375% 25-24/06/2032 Transports et matériel de transport	626,000.00	99.71	EUR	635,171.21	0.05

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FLUVIUS 3.5% 25-12/03/2035 Distribution Energie	300,000.00	97.55	EUR	301,114.38	0.02
FORTUM OYJ 4.5% 23-26/05/2033 Distribution Energie	500,000.00	105.40	EUR	540,519.69	0.04
GECINA 2% 17-30/06/2032 Immobilier et logement	800,000.00	91.57	EUR	740,656.32	0.06
GENERALI 4.083% 25-16/07/2035 Assurances	580,000.00	99.29	EUR	586,760.57	0.05
HEIMSTADEN BOSTA 3.75% 25-10/03/2031 Immobilier et logement	372,000.00	99.19	EUR	373,267.15	0.03
IBERDROLA FIN SA 25-05/11/2174 FRN Distribution Energie	200,000.00	99.51	EUR	200,172.50	0.02
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032 Distribution Energie	300,000.00	90.23	EUR	274,036.64	0.02
IBERDROLA FIN SA 3.125% 22-22/11/2028 Distribution Energie	700,000.00	101.28	EUR	711,288.41	0.06
IBERDROLA FIN SA 3.625% 24-18/07/2034 Distribution Energie	400,000.00	100.80	EUR	409,794.46	0.03
ILE DE FRANCE MB 3.7% 23-14/06/2038 Obligations villes et communes	600,000.00	96.69	EUR	592,275.86	0.05
INFINEON TECH 2.875% 25-13/02/2030 Electrique - Electronique	300,000.00	99.09	EUR	304,853.52	0.02
ING GROEP NV 25-10/11/2030 FRN Banques et assurances	400,000.00	99.09	EUR	397,973.10	0.03
INSTIT CRDT OFCL 2.45% 25-30/04/2030 Obligations d'etat, provinces	286,000.00	99.41	EUR	285,412.41	0.02
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028 Banques et assurances	840,000.00	96.02	EUR	811,532.37	0.06
INTESA SANPAOLO 4.875% 23-19/05/2030 Banques et assurances	500,000.00	107.19	EUR	551,026.89	0.04
KBC GROUP NV 23-25/04/2033 FRN Banques et assurances	900,000.00	103.77	EUR	964,003.38	0.08
KBC GROUP NV 25-26/08/2036 FRN Banques et assurances	200,000.00	99.15	EUR	200,813.59	0.02
KERING 3.125% 25-27/11/2029 Textiles et habillement	500,000.00	100.33	EUR	510,981.31	0.04
KERING 3.25% 23-27/02/2029 Textiles et habillement	700,000.00	101.03	EUR	726,361.28	0.06
KFW 0% 21-15/06/2029 Banques et assurances	1,860,000.00	92.03	EUR	1,711,770.85	0.14
KFW 1.125% 17-15/06/2037 Banques et assurances	650,000.00	79.52	EUR	520,837.63	0.04

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KFW 2.625% 25-15/11/2032 Banques et assurances	174,000.00	98.67	EUR	172,264.83	0.01
KFW 2.875% 23-07/06/2033 Banques et assurances	550,000.00	99.74	EUR	557,564.30	0.04
LA BANQUE POSTAL 21-02/08/2032 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	96.89	EUR	1,069,160.58	0.08
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN Banques et assurances	700,000.00	105.69	EUR	771,549.65	0.06
LA BANQUE POSTAL 25-02/12/2032 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.03	EUR	496,528.40	0.04
LA BANQUE POSTAL 4% 23-03/05/2028 Banques et assurances	900,000.00	102.58	EUR	947,070.49	0.08
LA POSTE SA 1.45% 18-30/11/2028 Transports et matériel de transport	1,200,000.00	96.59	EUR	1,160,560.88	0.09
LA POSTE SA 3.75% 23-12/06/2030 Transports et matériel de transport	1,000,000.00	102.74	EUR	1,048,109.67	0.08
MERLIN PROPERTIE 3.5% 25-04/09/2033 Immobilier et logement	400,000.00	97.80	EUR	395,720.63	0.03
MONDI FINANCE PL 3.75% 25-18/05/2033 Bois et Produits de base	319,000.00	99.24	EUR	326,004.91	0.03
NATL BK GREECE 25-21/07/2029 FRN Banques et assurances	260,000.00	99.52	EUR	261,945.43	0.02
NORDRHEIN-WEST 0% 20-12/10/2035 Obligations villes et communes	440,000.00	73.18	EUR	322,011.48	0.03
POSTE ITALIANE 3% 25-03/12/2030 Transports et matériel de transport	1,520,000.00	99.43	EUR	1,514,873.72	0.12
RCI BANQUE 4.875% 23-02/10/2029 Machines et Véhicules	704,000.00	105.48	EUR	751,034.14	0.06
RCI BANQUE 4.875% 23-14/06/2028 Machines et Véhicules	640,000.00	104.12	EUR	683,434.52	0.05
RTE RESEAU DE TR 2.625% 25-08/07/2029 Distribution Energie	400,000.00	99.12	EUR	401,552.08	0.03
RTE RESEAU DE TR 3.5% 23-07/12/2031 Distribution Energie	300,000.00	101.14	EUR	304,122.33	0.02
SCHNEIDER ELEC 2.625% 25-02/09/2029 Electrique - Electronique	800,000.00	99.56	EUR	803,399.39	0.06
SFIL SA 3.125% 24-17/09/2029 Obligations d'etat, provinces	700,000.00	101.02	EUR	713,448.21	0.06
SOCIETE GENERALE 25-01/03/2032 FRN Banques et assurances	500,000.00	99.38	EUR	498,342.44	0.04
SOCIETE GENERALE 25-02/09/2033 FRN Banques et assurances	400,000.00	99.40	EUR	402,399.14	0.03

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SPANISH GOVT 0.6% 19-31/10/2029 Obligations d'etat, provinces	400,000.00	93.20	EUR	373,197.88	0.03
STEDIN HOLDING 3.375% 25-12/02/2037 Distribution Energie	100,000.00	96.60	EUR	99,573.93	0.01
STELLANTIS NV 4.25% 23-16/06/2031 Machines et Véhicules	780,000.00	101.70	EUR	811,277.68	0.06
STELLANTIS NV 4.375% 23-14/03/2030 Machines et Véhicules	478,000.00	103.34	EUR	510,674.79	0.04
SWEDBANK AB 3.25% 25-13/10/2032 Banques et assurances	460,000.00	98.75	EUR	457,464.06	0.04
SWEDBANK AB 3.25% 25-24/09/2029 Banques et assurances	473,000.00	100.77	EUR	480,772.48	0.04
TELEFONICA EMIS 4.055% 24-24/01/2036 Télécommunication	400,000.00	99.07	EUR	411,426.45	0.03
TELEFONICA EMIS 4.183% 23-21/11/2033 Télécommunication	900,000.00	102.50	EUR	926,625.55	0.07
TERNA RETE 3% 25-22/07/2031 Distribution Energie	728,000.00	98.82	EUR	729,096.56	0.06
TERNA RETE 3.125% 25-17/02/2032 Distribution Energie	652,000.00	99.33	EUR	665,340.73	0.05
UNEDIC 3.375% 25-25/11/2033 Obligations d'etat, provinces	500,000.00	100.16	EUR	502,487.95	0.04
UNICREDIT SPA 4% 24-05/03/2034 Banques et assurances	650,000.00	102.22	EUR	685,849.66	0.05
VOLKSBANK NV 24-27/11/2035 FRN Banques et assurances	800,000.00	101.05	EUR	811,493.46	0.06
VONOVIA SE 4.25% 24-10/04/2034 Immobilier et logement	500,000.00	102.35	EUR	527,162.68	0.04
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**135,848,141.08**	**10.78**
OPCVM				**135,848,141.08**	**10.78**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	1,264.712	25,049.00	EUR	31,679,775.31	2.51
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT 44C	1,009,676.9	103.17	EUR	104,168,365.77	8.27
Créances				**6,611,603.26**	**0.52**
Dettes				**-12,761,969.20**	**-1.01**
Autres comptes financiers				**1.44**	**-**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**1,260,083,021.05**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	1,266,233,385.55
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6,611,604.70
Autres passifs (-)	12,761,969.20
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**1,260,083,021.05**

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE MONÉTAIRE

Après avoir baissé son taux directeur de 100pb pour amener le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 4,25 % - 4,50 %, fin 2024, la **Réserve fédérale américaine** (Fed) n'a plus modifié sa politique monétaire jusqu'en septembre 2025. Adoptant dans un premier temps un diagnostic positif sur la santé de l'économie, Jerome Powell a été confronté en juillet à de premières dissensions, deux membres du FOMC (Federal Open Market Committee) votant pour une baisse immédiate de 25pb. Malgré les appels de la Maison Blanche pour des baisses rapides des taux directeurs, le Président de la Fed a estimé en juillet qu'il convenait de patienter. Son analyse a radicalement changé au cours de l'été : le 22 août à Jackson Hole, il a estimé que les risques baissiers sur l'emploi avaient augmenté, ouvrant ainsi la voie à une baisse des taux directeurs. Le 17 septembre **la Fed a abaissé l'objectif des fonds fédéraux de 25pb.** Seul Stephen Miran, fraîchement nommé au FOMC, a voté pour une baisse de 50pb. Malgré cette quasi-unanimité, le comité apparaît très divisé sur le niveau de taux approprié d'ici la fin de l'année. Au 4e trimestre, la Fed a procédé à deux autres baisses de 25pb, ramenant le taux objectif des fonds fédéraux dans l'intervalle 3,50 % - 3,75 % le 10 décembre. Aucune de ces décisions n'a été prise à l'unanimité, ce qui traduit une division rarement observée à un tel niveau au sein du FOMC. La ligne de partage passe entre les membres qui s'inquiètent de la situation de l'emploi et ceux qui se préoccupent d'une inflation toujours élevée. En outre, à partir du 1er octobre, les débats se sont tenus dans le contexte particulier où le blocage de certaines activités fédérales (*shutdown)*, a empêché la publication de nombreuses données économiques. Le *shutdown* a duré six semaines mais les retards se sont prolongés. Les données finalement publiées sur la croissance (au-dessus des attentes) et l'inflation (en ralentissement) ont présenté un diagnostic plutôt favorable mais restent distordues par les conditions particulières de leur recueil. Les rapports sur l'emploi en octobre et novembre ont confirmé le message des indicateurs « alternatifs » d'un curieux équilibre sur le marché du travail : « peu d'embauches – peu de licenciements » mais la perception de la situation de l'emploi par les ménages se dégrade. En déclarant que l'économie ne paraissait pas en surchauffe, et dans la mesure où le risque inflationniste ne semble pas inquiéter la Fed, Jerome Powell a confirmé que le marché du travail devrait rester l'élément central de la politique monétaire alors que le taux directeur est désormais dans « une fourchette proche des estimations du niveau neutre ». Il a ajouté qu'il ne pensait pas qu'une hausse des taux soit « le scénario de base de qui que ce soit ».

La **Banque centrale européenne** (BCE) a baissé à quatre reprises ses trois taux directeurs de 25pb au 1er semestre, confortée dans l'orientation de sa politique monétaire par le ralentissement régulier de l'inflation (passée de 2,5 % en janvier à 2,0 % en juin). Le ton est toutefois devenu moins accommodant à l'été 2025. Lors de la baisse de juin, la BCE a estimé sa politique monétaire en « bonne position » pour faire face à d'éventuels chocs. Le maintien du **taux de dépôt à 2,00 %** en juillet n'a pas surpris mais l'hypothèse dominante avant la conférence de presse était que l'assouplissement reprendrait en septembre. Il n'en a rien été, Christine Lagarde, suivie par d'autres gouverneurs, a choisi de mettre l'accent sur la résistance de l'économie de la zone euro aux incertitudes commerciales. Si certains gouverneurs restent attentifs au risque de voir l'inflation durablement passer sous la cible, c'est plutôt une approche prudente qui semble dominer au sein du Conseil et qui s'est affirmée en décembre. Les révisions à la hausse de la croissance et de l'inflation par rapport à septembre et le ton général de la conférence de presse ont laissé envisager le maintien des taux directeurs à leurs niveaux actuels, sauf en cas de développements inattendus. Les prévisions font ressortir une inflation sous-jacente à 2,2 % en 2026 (contre 1,9 % selon les prévisions de septembre) et à 1,9 % puis 2,0 % en 2027 et 2028. Ce changement significatif est lié à un ralentissement moins rapide de l'inflation dans les services. Une telle hypothèse éloigne de fait le risque d'un passage durable et marqué de l'inflation sous 2 % qui aurait justifié de poursuivre l'assouplissement monétaire. En décembre, le scénario de la BCE sur l'activité est apparu optimiste avec une croissance du PIB revue à la hausse sur toute la période de projection : 1,4 % en 2025 (+0.2pp par rapport aux prévisions de septembre), 1,2 % en 2026 (+0,2pp), 1,4 % en 2027 (+0,1pp) et 1,4 % en 2028. Christine Lagarde n'a pas minimisé les incertitudes, en particulier celles liées aux tensions géopolitiques, mais a noté la robustesse du marché du travail et souligné que « les dépenses prévues dans les domaines de la défense et des infrastructures, associées à des réformes visant à améliorer la productivité, pourraient stimuler la croissance plus que prévu ». Après une hausse exceptionnelle au 1er trimestre (+0,6 %) lorsque les exportations vers les Etats-Unis ont été anticipées, la croissance du PIB a surpris à la hausse aux 2e et 3e trimestres (+0,1 % et +0,3 %) mais la progression de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages est restée modeste. Les résultats des enquêtes d'activité laissent espérer une croissance du PIB de 0,3 % au 4e trimestre.

TAUX LONGS

Le **rendement du T-note à 10 ans** (4,57 % fin 2024) a atteint 4,80 % le 14 janvier pour ce qui sera le point haut de l'année. Par la suite, des données jugées rassurantes sur l'inflation, de nouvelles déclarations de membres de la Fed, plusieurs indicateurs d'activité en retrait et les nombreuses incertitudes sur la politique économique de l'administration Trump ont entraîné une détente des taux. Comme les autres classes d'actifs, le rendement du T-note à 10 ans s'est montré très sensible aux développements autour de la politique commerciale.
Tout au long de la courbe, les rendements ont connu de violentes variations sur des périodes très courtes dans la foulée des annonces de Donald Trump sur les droits de douane réciproques le 2 avril. Un calme relatif a ensuite pu être observé, toujours troublé néanmoins par des

considérations sur la soutenabilité de la dette des Etats-Unis (dégradation de la note souveraine américaine par l'agence Moody's le 16 mai de Aaa à Aa1).
Le rendement du T-note à 10 ans, qui était tombé à 4,00 % début avril, est ainsi remonté vers 4,60 % en mai avant de s'inscrire sur une tendance baissière heurtée sur fond d'ajustement des anticipations de baisse des taux directeurs et des discussions autour de la loi de finances 'One Big Beautiful Bill Act', promulguée le 4 juillet. Toutefois, les adjudications sont restées bien absorbées, éloignant les craintes de voir les investisseurs se détourner du marché des titres du Trésor américain. Le rendement du T-note à 10 ans s'est orienté à la baisse pendant une grande partie du 3e trimestre 2025, essentiellement en raison des déceptions sur les créations d'emploi en juillet et août. Il a terminé à 4,15 % fin septembre puis a évolué sans tendance autour de 4,10 % jusqu'à la fin de l'année dans le contexte du *shutdown* (gel des activités des services fédéraux non essentiels du 1er octobre au 12 novembre) qui a retardé ou empêché la publication de nombreux indicateurs économiques de premier plan (inflation, taux de chômage, croissance, …). **Le rendement du T-note à 10 ans a terminé l'année à 4,17 % soit une détente de 40pb en douze mois.** La partie longue de la courbe a sous-performé (+6pb pour le taux à 30 ans à 4,84 %), les investisseurs s'inquiétant des menaces sur l'indépendance de la Fed et de la trajectoire des finances publiques. Sous l'effet des trois baisses de 25pb des taux directeurs à partir de septembre, la partie courte a surperformé (-77pb à 3,47 % pour le taux à 2 ans). L'écart entre le taux à 30 ans et le taux à 2 ans est passé de 54pb fin 2024 à 137pb un an après. En 2025, le marché des *Treasuries* a enregistré une performance totale de 6,2 %.
Le **rendement du Bund allemand** à 10 ans (2,37 % fin 2024) a commencé par se tendre début 2025 dans le sillage des taux longs américains. Durant le premier semestre 2025, le mouvement le plus significatif a été observé le 5 mars lorsque le futur chancelier allemand a présenté un « bazooka budgétaire » prévoyant des dépenses d'infrastructure et de défense permises par la réforme du « frein à l'endettement ». Parallèlement, les dirigeants européens ont approuvé un plan ciblé sur les investissements de défense. Les anticipations d'une croissance plus solide et d'une offre obligataire plus importante dans les prochaines années expliquent le comportement des obligations gouvernementales et leur sous-performance par rapport au marché américain. Les marchés obligataires de la zone euro n'ont bien sûr pas échappé au début du 2e trimestre à la fébrilité qui a saisi toutes les classes d'actifs. Le taux à 10 ans allemand, qui avait atteint 2,90 % en mars, est brusquement repassé sous 2,50 % en avril (inquiétudes sur la croissance ; fuite vers la sécurité face aux turbulences sur les actions). Il a ensuite évolué sans grande direction entre 2,50 % et 2,80 % avant de s'inscrire, à partir d'octobre, sur une tendance haussière pratiquement ininterrompue qui l'a amené à 2,90 % en décembre. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Les indicateurs économiques ont révélé une croissance supérieure aux attentes dans la zone euro et les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire (en pause depuis la baisse du 5 juin) ont peu à peu reflué, la dernière réunion de l'année du Conseil des Gouverneurs en décembre laissant l'impression que le cycle d'assouplissement était achevé. **Le rendement du Bund allemand à 10 ans a terminé 2025 à 2,86 % (+49pb).** Le taux allemand à 2 ans (2,08 % fin 2024) a profité des 4 baisses des taux directeurs de la BCE au 1er semestre. Il est passé sous 1,70 % au printemps 2025 et termine l'année à 2,12 % (+4pb). La performance annuelle totale des obligations gouvernementales allemandes est négative (-1,4 %) alors que la surperformance des marchés italien, espagnol, portugais, et, plus modestement, français a permis aux obligations gouvernementales de la zone euro d'afficher une performance totale positive (+0,6 %). Le marché des OAT françaises a été affecté par des discussions budgétaires laborieuses dans une Assemblée Nationale divisée qui ont conduit à la dégradation de la note souveraine à l'automne. Fin 2025, les taux français et italiens à 10 ans se sont établis à, respectivement, 3,56 % (+37pb en douze mois) et 3,55 % (+3pb).

GESTION DU PORTEFEUILLE

Le fil conducteur tout au long de cette année aura été une surexposition globale du fonds par rapport à son indice de référence. Sur l'année 2025, les taux de marchés ont été très volatils avec plusieurs tendances sur la période.

Nous avons augmenté la sensibilité du fonds en janvier (pour atteindre +52bps contre benchmark) lorsque les taux d'intérêts Européens sont remontés dans le sillage des taux US après de meilleurs chiffres d'emplois sur le marché américain. Nous avons ensuite diminué la duration du fond au début du mois de mars, après la très forte hausse des taux d'intérêts en zone Euro, à la suite de l'annonce, en Allemagne, d'un plan de relance budgétaire pour augmenter les dépenses militaires et de créer un fonds de 500 MM€ pour les infrastructures. Au deuxième trimestre, après les déclarations de Donald Trump sur la hausse des droits de douane, nous avons de nouveau réduit le risque du portefeuille pour arriver à une sensibilité de +24bps contre l'indice à fin avril. Durant le mois de mai et pour accompagner la remontée des taux (10ans allemand passant de 2.45% à 2.70%), nous avons remonté la duration du fonds. En juin, dans un contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient, nous avons diminué le risque et baissé la sensibilité du fond pour atteindre une position neutre contre indice. Au troisième trimestre, nous avons profité de la remontée des taux pour rallonger progressivement la sensibilité du fonds. En début de quatrième trimestre, nous avons cependant diminuer drastiquement notre surpondération au taux d'intérêt pour atteindre la neutralité contre benchmark. En effet, le taux 10 ans allemand a chuté de -15bps au cours du mois d'octobre, du fait de l'annonce par Donald Trump de taxes supplémentaires sur les produits chinois et par le repli des marchés boursiers. Nous avons par la suite augmenté la duration du fonds au cours des mois de novembre et décembre, afin de profiter de niveaux attractifs de taux lorsque le taux 10 ans allemand a dépassé les 2.70%, puis les 2.85%. Nous avons conservé notre positionnement *long duration* jusqu'à la fin de l'année, avec une sensibilité de +37bps contre benchmark.

Sur l'année 2025, le fond affiche une performance brute de 2.71% contre 2.67% pour son indice de référence. La surperformance venant notamment du portage (rendement) sur les obligations d'entreprises privées.

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Performance

La performance annuelle s'élève à 2.15 % pour la part RE.
La performance annuelle s'élève à 2.15 % pour la part Classique.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 31/12/2025

	montant total du levier
méthode brute	99,99%
méthode de l'engagement	100,00%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

09/04/25 : fusion du FCPE RENAULT RETAIL GROUP OBLIGATIONS géré par SIENNA GESTION par la part Classique du compartiment MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
DE0001030708	DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030	Achat	32 999 162,40
DE0001030732	DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031	Achat	21 820 030,00
DE000BU0E329	GERMAN T-BILL 0% 25-19/08/2026	Achat	21 654 513,07
FR0129132744	FRENCH BTF 0% 25-09/09/2026	Achat	21 604 380,58
DE000BU3Z047	DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	Achat	19 670 487,29

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
DE0001030716	BUNDESOBL-120 0% 20-10/10/2025	Vente	19 200 000,00
FR0128690718	FRENCH BTF 0% 24-08/10/2025	Vente	15 200 000,00
DE000BU3Z047	DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	Vente	13 269 951,59
DE000BU3Z047	DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	Vente	13 231 994,27
FR0128838457	FRENCH BTF 0% 25-09/07/2025	Vente	11 000 000,00

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE **Identifiant d'entité juridique :** 969500SIVI0EBS61L003

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ Oui ●○ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62.9% d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle sur base de l'actif sous gestion. Cependant le produit financier est investi dans des OPC externes pour lesquels les informations périodiques n'ont pas encore été publiées. Les chiffres communiqués ne portent donc que sur la partie du portefeuille pour laquelle l'information est disponible et ne sont pas représentatifs de l'ensemble du portefeuille.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

(ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les sociétés émettrices qui appliquent les meilleures pratiques ESG de leur secteur d'activité par le biais :

D'une sélection dite « positive screening » reposant sur le principe de « sélectivité ». Cela implique l'évaluation de la performance ESG d'un émetteur par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique

- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, le taux de rotation du personnel et le résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)

- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Dans le cadre de la méthodologie ESG propriétaire utilisée, le poids relatif de chacun des trois piliers E, S et G est respectivement de 20% minimum dans le modèle de notation.

Des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution

- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain

- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).
Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? ».

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **93.9%**
- - La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier sera supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence tel que défini dans le prospectus après l'élimination d'au moins 25 % des titres ayant le score ESG le plus faible et des exclusions appliquées : **68.3 vs 66.5 (Composition de l'univers d'investissement: 5% Cash Index Euro Short Term Rate Capped 1% (EUR) RI 365 Days + 95% Bloomberg Euro Aggregate 3-5 Years (EUR) RI)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **62.9%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	100%	100%	Conformément à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	93.2%	93.3%	93.5%	93.9%	Conformément à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	62.6 vs 58.9	64.5 vs 59.2	65.9 vs 63.1	68.3 vs 66.5	Conformément à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	40.4%	51.0%	57.3%	62.9%	Conformément à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne par trimestre pondérée sur base de l'actif sous gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social:

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie

2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)

3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle

d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C

4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : Documents sur le développement durable - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en

mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causée par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent

une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaire et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir l'ensemble des processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement ;
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles ;
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales ;
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes ;
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celle de l'indice ou de l'univers de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :
1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :
Indicateurs environnementaux
4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux
4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains
15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la démarche de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2025

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
BNPP SOCIAL BUSI IMPACT R C	Fonds	8,36%	France
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2030	État	6,78%	Allemagne
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2031	État	2,88%	Allemagne
FINLAND (REPUBLIC OF) 1.13 PCT 15-APR-2034	État	2,57%	Finlande
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 19-AUG-2026	État	2,35%	Allemagne
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 09-SEP-2026	État	2,35%	France
KFW 0.00 PCT 15-SEP-2028	État	2,12%	Allemagne
SPAIN (KINGDOM OF) 2.70 PCT 31-JAN-2030	État	2,02%	Espagne
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 2.50 PCT 15-FEB-2035	État	1,62%	Allemagne
BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 5.50 PCT 28-MAR-2028	État	1,62%	Belgique
BNPP MOIS ISR I C	Fonds	1,54%	France
FINLAND (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-SEP-2030	État	1,53%	Finlande
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 1.30 PCT 15-OCT-2027	État	1,44%	Allemagne
KFW 0.00 PCT 30-SEP-2026	État	1,01%	Allemagne
FRANCE (REPUBLIC OF) 2.50 PCT 25-MAY-2030	État	1,01%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025.
Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

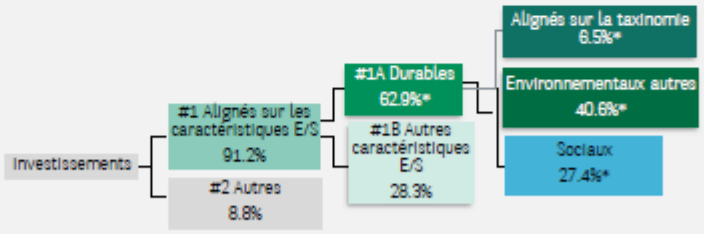
Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **91.2%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **62.9%** de l'actif net

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question :" Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
National	44,7%
Bancaire	23,8%
Services industriels	6,1%
Services publics	5,4%
Produits de consommation discrétionnaire	3,2%
Immobilier	1,6%
Produits industriels	0,8%
Matériaux de base	0,8%

Supranationaux	0,8%
Assurance	0,8%
Régional & Local	0,7%
Produits de consommation courante	0,7%
Médias	0,3%
Services de consommation discrétionnaire	0,2%
Tech Hardware & Semi-conducteurs	0,2%
Télécommunications	0,1%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : 0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

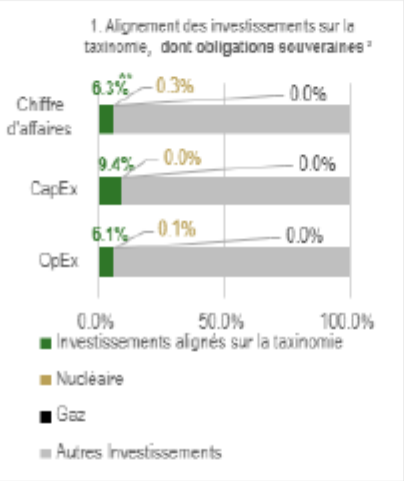
○ *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1]?*

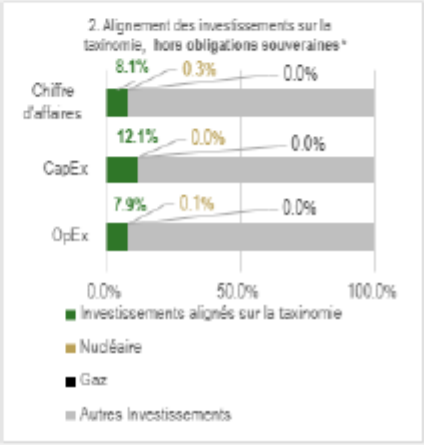
✖ Oui:

☐ Gaz fossile ✖ Energie nucléaire

Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

*** Alignement taxinomie réelle*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'Affaires	Capex	Opex
2022*	0.9 %	/	/
2023**	3.0 %	/	/
2024***	5.8%	8.4%	7.8%
2025***	6.3%	9.4%	6.1%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
***Les chiffres publiés sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée, sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion à ces dates-là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **40.6%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **27.4%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant,

effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/)

- - Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f8-8e48-990be2616498/ – section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

- Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements à la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f8-8e48-990be2616498/

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter à tout moment sur au moins 90%de l'actif net du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence tel que défini dans le prospectus après l'élimination d'au moins 25% des titres ayant le score ESG le plus faible et des exclusions appliquées

- Le pourcentage de sociétés en portefeuille sans code de conduite pour les fournisseurs est inférieur à celui de son univers d'investissement extra-financier (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n°4 (questions sociales et de personnel))

- Le pourcentage d'obligations vertes en portefeuille est supérieur à celui de son univers d'investissement extra-financier

- Le produit financier investira au moins 30% de son actif net dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs

et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion.

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : Sustainability - BNPP AM France investisseur privé



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2025, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion) [13].

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[14]	1 299	175 351	56 965

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[15] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*203*	*48 545*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*167*	*34 562*

[13] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[14] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 990k EUR et 357k EUR.
- 252 collaborateurs de la succursale belge, dont 9 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 26 250k EUR et 4 433k EUR.
- 26 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 208k EUR et 2 288k EUR.
- 51 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 6 670k EUR et 1 877k EUR.
- 61 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 11 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2025 à 10 590k EUR et 2 888k EUR.

[15] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2025)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2025
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	101 63

- En 2025, 44,62k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2025.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2024, a été réalisé entre Avril et Mai 2025. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**310,822,024.17**	**164,207,537.68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	310,822,024.17	164,207,537.68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**369,176,360.39**	**476,157,975.28**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	369,176,360.39	476,157,975.28
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**74,751,434.07**	**71,087,481.45**
OPCVM	74,751,434.07	71,087,481.45
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**754,749,818.63**	**711,452,994.41**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**114,883.96**	**59,615.04**
Comptes financiers	**711,279.62**	**7,387,079.70**

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**826,163.58**	**7,446,694.74**
TOTAL ACTIF I+II	**755,575,982.21**	**718,899,689.15**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	738,931,330.99	696,881,744.16
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	15,912,175.87	21,390,527.04
Capitaux propres I :	754,843,506.86	718,272,271.20
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**754,843,506.86**	**718,272,271.20**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	732,475.35	627,417.95
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**732,475.35**	**627,417.95**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**755,575,982.21**	**718,899,689.15**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	3,639,193.31	2,628,180.89
Produits sur titres de créances	8,328,230.65	9,367,431.84
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	629,616.08	50,948.05
Sous-total Produits sur opérations financières	**12,597,040.04**	**12,046,560.78**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**12,597,040.04**	**12,046,560.78**
Autres produits :	**-**	**-**
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-4,129,614.22	-3,953,067.37
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-4,129,614.22**	**-3,953,067.37**

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**8,467,425.82**	**8,093,493.41**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-505.53**	**-26,397.34**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**8,466,920.29**	**8,067,096.07**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	9,728,687.39	1,646,782.17
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**9,728,687.39**	**1,646,782.17**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-2,905.69**	**-40,178.18**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**9,725,781.70**	**1,606,603.99**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2,298,149.77	11,904,846.01
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-2,298,149.77**	**11,904,846.01**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**17,623.65**	**-188,019.03**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-2,280,526.12**	**11,716,826.98**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**15,912,175.87**	**21,390,527.04**

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance, nette de frais, égale à celle de l'indice composite suivant : 90 % BLOOMBERG EURO AGG 3- 5 (EUR) RI + 10 % €STR net capitalisé (EUR) RI plafonné à 1 % en investissant sur des titres qui respectent les critères de développement durable et de responsabilité sociale sur le marché obligataire de la zone euro, et dans des titres émis par des entreprises solidaires en direct et/ou via des OPC.

Les indices sont exprimés en euros dividendes nets et coupons nets réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

La composition du compartiment peut s'écarter de la répartition de l'indicateur.

Le compartiment est géré de manière discrétionnaire en respectant un filtre quantitatif puis qualitatif extra- financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon la politique mise en œuvre par la société de gestion et dans le respect des exigences du Label ISR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	13.0300	11.8300	12.5992	12.9810	**13.2605**
Actif net (en k EUR)	0.01	0.01	114.35	457.77	**3,177.53**
Nombre de titres					
Parts C	1.0000	1.0000	9,075.8619	35,264.1396	**239,622.5200**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-0.11	-0.15	-0.61	0.03	**0.17**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.12	0.05	0.09	0.14	**0.14**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	12.8710	11.7171	12.3433	12.7173	**12.9911**
Actif net (en k EUR)	784,839.86	703,937.65	707,353.37	717,814.50	**751,665.98**
Nombre de titres					
Parts C	60,977,085.8750	60,077,487.8477	57,306,304.4968	56,443,786.9433	**57,859,673.2614**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	-0.11	-0.15	-0.63	0.03	**0.16**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.07	0.03	0.03	0.14	**0.14**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

CARACTERISTIQUES PARTS	CODE ISIN	DEVISE DE LIBELLE	FRACTIONNEMENT DES PARTS	VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE	ADMISE en EUROCLEAR
Catégorie de part « Classique »	FR001400R7F8	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de Part « E »	FR001400R7J0	Euro	Dix-Millième	10 euros	Oui
Catégorie de part « RE »	FR0050001140	Euro	Dix-Millième	13,0231 euros	Oui

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part « E » non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

La société de gestion a choisi de mettre en place un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing.

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing consiste à faire supporter, en cas de souscriptions ou de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCPE à l'origine de ces souscriptions et ou rachats les coûts de réaménagement du portefeuille du FCPE (frais liés à l'achat ou à la vente de titres générés par les mouvements de passif du FCPE).

La valeur liquidative du FCPE est ajustée à la hausse (en cas de souscription nette) ou à la baisse (en cas de rachat net) pour protéger les porteurs présents dans le FCPE de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Le swing pricing vise à réduire pour les porteurs détenant des parts du FCPE les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux nouvelles entrées (souscriptions) ou aux nouvelles sorties (rachats) dans le FCPE.

La société de gestion calcule une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats sur l'ensemble des catégories de parts du FCPE, centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative, dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion (seuil de déclenchement) en fonction des conditions de marché. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse, dans le cas de souscriptions nettes, ou à la baisse, dans le cas de rachats nets, à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (facteur d'ajustement) fixé par la société de gestion.

La société de gestion a adopté une politique d'application du mécanisme de swing pricing qui définit les mesures organisationnelles et administratives ainsi que les conditions d'application du seuil de déclenchement et du facteur d'ajustement (politique de swing pricing). Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont revus périodiquement par la société de gestion.

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiments/ Entreprise
1 et 2	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Pour les compartiments : Multipar Actions Socialement Responsable ; Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable ; Multipar Monétaire Socialement Responsable et et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable :: **Actif net du compartiment** Pour le compartiment : Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : **Actif net du compartiment déduction faite des parts du fonds professionnel spécialisé BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT FRANCE (PART R FR0012261501)**	Part « Classique », part « E » et part « RE » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable et Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable : 0,85% l'an (TTC) maximum • Multipar Actions Socialement Responsable : 0,70% l'an (TTC) maximum • Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : 0,60% l'an (TTC) maximum • Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum Part « R » : • Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable : 0,50% l'an (TTC) maximum	Part « Classique » et part « RE » : à la charge des compartiments Part « E » : à la charge de l'entreprise Part « R » : à la charge du compartiment
3	Frais indirects maximum	Actif net	Commission de gestion indirecte : Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable ; Multipar Actions Socialement Responsable : non significatif. Multipar Monétaire Socialement Responsable : 0,10% l'an (TTC) maximum. **Commission de souscription indirecte :** Multipar Monétaire Socialement Responsable : 5% maximum ; toutefois, le compartiment en est exonéré. Multipar Actions Socialement Responsable, Multipar Solidaire Equilibre Socialement Responsable, Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable et Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable : Néant.	Compartiments
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	-
5	Commissions de surperformance	Actif net	Néant	-

* Les frais de fonctionnement de service comprennent les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds (communication de la valeur liquidative, etc.).
- Frais d'information clients et distributeurs (frais de constitution des documents commerciaux et juridiques, administration des sites internet, etc.).
- Frais des données, le cas échéant, comme les coûts de reporting de notation émetteurs, de composition d'indices, coût lié à l'utilisation de label ou d'indice extra financier.
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc. (frais de commissaire aux comptes, de dépositaire, liés aux teneurs de compte, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit et le cas échéant les frais fiscaux y compris avocat et expert interne, frais juridiques propres à l'OPC, frais de garantie et frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans).
- Frais liés au respect d'obligations règlementaires (cotisation aux associations professionnelles obligatoires, Franchissement de seuil, frais liés à l'exercices de la politique du droit de vote) et aux reporting régulateurs (MMF, AIFM, dépassement de ratio, etc.).
- Frais opérationnels.
- Frais liés à la connaissance du client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients).

Ces frais ne comprennent pas les frais liés aux lettres d'information aux porteurs, les frais de recherche ainsi que les frais de données financières et extra-financières à usage de la gestion financière.

** La société de gestion pourra prélever le taux maximum autorisé des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services quel que soit le montant des frais réels des frais de fonctionnement et autres services.
Si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs au taux global des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services, la société de gestion prendra en charge ce dépassement.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part « E » non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part Classique
Capitalisation pour la part RE

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique
Capitalisation pour la part RE

Changements affectant le compartiment

Néant

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.
Les règles de notation retenues par la Société de gestion sont les suivantes :
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme. Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1 er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2 ème niveau : la note Long Terme de l'émetteur la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note d'agences de notations n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté » même s'il s'agit d'une notation interne.
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions «Investissement Grade» et «Non Investment Grade».
Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du moins bon rating indépendants disponible à la date du reporting.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**718,272,271.20**	**707,467,715.16**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	146,115,386.35	109,920,040.23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-125,442,114.13	-120,760,605.78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8,467,425.82	8,093,493.41
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9,728,687.39	1,646,782.17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2,298,149.77	11,904,846.01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**754,843,506.86**	**718,272,271.20**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	210,028.2365
Nombre de titres rachetés	5,669.8561
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	11,168,079.6414
Nombre de titres rachetés	9,752,193.3233
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR001400R7F8	Classique	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	751,665,981.08	57,859,673.2614	12.9911
FR0050001140	RE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,177,525.78	239,622.5200	13.2605

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	310,822.02	297,439.96	9,556.49	3,825.58	-
Titres de créances	369,176.36	298,565.76	70,610.60	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	711.28	-	-	-	711.28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**596,005.71**	**80,167.09**	**3,825.58**	**711.28**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	10,418.53	59,912.73	119,575.00	120,915.77
Titres de créances	4,509.88	50,917.58	79,527.02	96,409.78	137,812.11
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	711.28	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**5,221.16**	**61,336.10**	**139,439.75**	**215,984.77**	**258,727.88**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	**Néant**
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	**Néant**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	**Néant**
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	**-**

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	309,040.19	-	1,781.83
Titres de créances	369,176.36	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**678,216.55**	**-**	**1,781.83**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	114,883.96
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**114,883.96**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	5,809.93
Autres créditeurs divers	350,119.68
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	376,545.74
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	**732,475.35**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	7,931.56	0.56
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	4,121,682.66	0.55
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	16,088,123.04
OPC	74,751,434.07
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	35,642.14	5,081.63
Sommes distribuables au titre du revenu net	35,642.14	5,081.63
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	35,642.14	5,081.63
Total	35,642.14	5,081.63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	40,940.97	1,018.07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**40,940.97**	**1,018.07**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	40,940.97	1,018.07
Total	**40,940.97**	**1,018.07**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	8,431,278.15	8,062,014.44
Sommes distribuables au titre du revenu net	8,431,278.15	8,062,014.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,431,278.15	8,062,014.44
Total	8,431,278.15	8,062,014.44
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	9,684,840.73	1,605,585.92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**9,684,840.73**	**1,605,585.92**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	9,684,840.73	1,605,585.92
Total	**9,684,840.73**	**1,605,585.92**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				**310,822,024.17**	**41.18**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**310,822,024.17**	**41.18**
BANCO BILBAO VIZ 0.5% 20-14/01/2027 Banques et assurances	3,000,000.00	99.58	EUR	3,001,704.66	0.40
BANCO BILBAO VIZ 1% 19-21/06/2026 Banques et assurances	2,000,000.00	99.39	EUR	1,998,341.06	0.26
BANCO BPM SPA 2.625% 25-06/09/2029 Banques et assurances	1,343,000.00	99.66	EUR	1,349,692.62	0.18
BANCO SANTANDER 2.375% 25-14/07/2029 Banques et assurances	2,500,000.00	99.16	EUR	2,506,551.49	0.33
BANCO SAN TOTTA 3.375% 23-19/04/2028 Banques et assurances	7,000,000.00	102.05	EUR	7,309,406.18	0.97
BANQ FED CRD MUT 25-15/01/2035 FRN Banques et assurances	3,300,000.00	100.88	EUR	3,455,543.70	0.46
BARRY CALLE SVCS 3.75% 25-19/02/2028 Biens de consommation	1,400,000.00	101.60	EUR	1,467,741.62	0.19
BELGIAN 2.7% 24-22/10/2029 Obligations d'etat, provinces	7,500,000.00	100.59	EUR	7,582,875.77	1.00
BELGIUM OLO31 5.5% 98-28/03/2028 Obligations d'etat, provinces	11,000,000.00	106.99	EUR	12,229,333.61	1.62
BPIFRANCE 0.875% 17-25/11/2026 Obligations d'etat, provinces	6,500,000.00	98.77	EUR	6,425,475.06	0.85
BUNDESOBL-120 1.3% 22-15/10/2027 Obligations d'etat, provinces	11,000,000.00	98.67	EUR	10,883,656.58	1.44
CRED AGRICOLE SA 24-23/01/2031 FRN Banques et assurances	2,000,000.00	101.98	EUR	2,109,901.19	0.28
CREDIT AGRICOLE 3.5% 23-15/01/2030 Banques et assurances	7,000,000.00	102.80	EUR	7,431,173.92	0.98
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030 Obligations d'etat, provinces	57,020,000.00	89.70	EUR	51,145,918.20	6.78
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/08/2031 Obligations d'etat, provinces	24,980,000.00	87.11	EUR	21,760,877.11	2.88
DEUTSCHLAND REP 0.5% 18-15/02/2028 Obligations d'etat, provinces	3,900,000.00	96.72	EUR	3,789,173.87	0.50
DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035 Obligations d'etat, provinces	12,230,000.00	97.58	EUR	12,230,944.05	1.62
EUROPEAN INVT BK 2.875% 25-18/06/2035 Obligations institutions supranationales	1,366,000.00	98.41	EUR	1,365,343.75	0.18
EUROPEAN UNION 2.875% 24-05/10/2029 Obligations d'etat, provinces	3,500,000.00	101.37	EUR	3,571,865.43	0.47
FINNISH GOVT 0% 20-15/09/2030 Obligations d'etat, provinces	13,010,000.00	88.57	EUR	11,522,457.16	1.53

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FINNISH GOVT 1.125% 18-15/04/2034 Obligations d'etat, provinces	22,340,000.00	86.13	EUR	19,420,659.04	2.57
FRANCE O.A.T.I/L 1.85% 11-25/07/2027 Obligations d'etat, provinces	3,717,927.00	102.09	EUR	3,825,579.26	0.51
FRANCE O.A.T. 2.4% 25-24/09/2028 Obligations d'etat, provinces	3,700,000.00	99.92	EUR	3,720,964.77	0.49
FRANCE O.A.T. 2.5% 14-25/05/2030 Obligations d'etat, provinces	7,600,000.00	99.14	EUR	7,649,058.86	1.01
FRANCE O.A.T. 2.5% 24-24/09/2027 Obligations d'etat, provinces	5,000,000.00	100.41	EUR	5,054,072.44	0.67
JCDECAUX SA 2.625% 20-24/04/2028 Publicité - Communication	2,400,000.00	99.35	EUR	2,427,822.58	0.32
JUNTA DE ANDALUC 3.3% 25-30/04/2035 Obligations villes et communes	2,156,000.00	99.17	EUR	2,194,998.44	0.29
LEGRAND SA 3.625 % 23-29/05/2029 Electrique - Electronique	1,200,000.00	102.45	EUR	1,255,125.29	0.17
LOREAL SA 0.875% 22-29/06/2026 Produits pharmaceutiques	2,000,000.00	99.29	EUR	1,994,709.80	0.26
MEDIOBANCA SPA 3% 24-04/09/2031 Banques et assurances	6,570,000.00	99.77	EUR	6,618,445.74	0.88
MUNICH RE 25-26/05/2046 FRN Assurances	1,400,000.00	99.85	EUR	1,416,919.23	0.19
NORDIC INVST BNK 2.875% 25-19/03/2032 Obligations institutions supranationales	874,000.00	99.78	EUR	891,856.40	0.12
PORTUGUESE OTS 0.3% 21-17/10/2031 Obligations d'etat, provinces	4,000,000.00	87.51	EUR	3,502,776.27	0.46
PORTUGUESE OTS 1.95% 19-15/06/2029 Obligations d'etat, provinces	7,000,000.00	98.95	EUR	7,001,194.39	0.93
PORTUGUESE OTS 3% 25-15/06/2035 Obligations d'etat, provinces	6,690,000.00	98.82	EUR	6,720,358.98	0.89
POSTE ITALIANE 0.5% 20-10/12/2028 Transports et matériel de transport	6,610,000.00	93.82	EUR	6,203,274.62	0.82
SLOVAKIA GOVT 3.75% 23-23/02/2035 Obligations d'etat, provinces	5,650,000.00	101.61	EUR	5,921,408.40	0.78
SMURFIT KAPPA 3.489% 25-24/11/2031 Industrie d'emballage et papier	596,000.00	99.96	EUR	597,897.73	0.08
SOCIETE GENERALE 25-15/07/2031 FRN Banques et assurances	2,500,000.00	101.23	EUR	2,574,123.93	0.34
SOCIETE NATIONAL 3.625% 25-03/04/2035 Transports et matériel de transport	700,000.00	99.79	EUR	717,424.07	0.10
SPANISH GOVT 0.1% 21-30/04/2031 Obligations d'etat, provinces	5,000,000.00	87.24	EUR	4,365,388.31	0.58

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SPANISH GOVT 0.7% 22-30/04/2032 Obligations d'etat, provinces	5,000,000.00	87.70	EUR	4,408,405.80	0.58
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033 Obligations d'etat, provinces	1,550,000.00	95.55	EUR	1,496,466.71	0.20
SPANISH GOVT 2.55% 22-31/10/2032 Obligations d'etat, provinces	2,500,000.00	97.74	EUR	2,454,146.79	0.33
SPANISH GOVT 2.7% 24-31/01/2030 Obligations d'etat, provinces	14,800,000.00	100.56	EUR	15,248,546.40	2.02
SPANISH GOVT 3.15% 23-30/04/2033 Obligations d'etat, provinces	7,300,000.00	101.01	EUR	7,528,398.50	1.00
SPANISH GOVT 3.45% 24-31/10/2034 Obligations d'etat, provinces	7,200,000.00	101.95	EUR	7,381,654.22	0.98
UNICREDIT SPA 1.8% 20-20/01/2030 Banques et assurances	2,010,000.00	95.26	EUR	1,948,999.53	0.26
WOLTERS KLUWER N 3% 25-25/09/2030 Services divers	1,357,000.00	99.54	EUR	1,361,539.36	0.18
XUNTA DE GALICIA 2.87% 25-30/04/2032 Obligations villes et communes	1,764,000.00	99.46	EUR	1,781,831.28	0.24
Titres de créances				**369,176,360.39**	**48.91**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				**369,176,360.39**	**48.91**
ABN AMRO BANK NV 2.75% 25-04/06/2029 Banques et assurances	4,800,000.00	99.94	EUR	4,873,033.19	0.65
ACCOR 3.5% 25-04/03/2033 Hôtellerie - Loisir	1,700,000.00	97.66	EUR	1,709,525.20	0.23
ACEA SPA 3.875% 23-24/01/2031 Distribution Energie	2,821,000.00	103.15	EUR	3,011,848.51	0.40
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 20-30/04/2030 Services divers	7,700,000.00	90.50	EUR	6,996,845.86	0.93
ADIF ALTA VELOCI 3.125% 25-31/10/2032 Services divers	1,000,000.00	99.28	EUR	998,020.27	0.13
AIB GROUP PLC 23-23/07/2029 FRN Banques et assurances	2,216,000.00	104.19	EUR	2,354,065.41	0.31
AIR LIQUIDE FIN 2.625% 25-05/11/2029 Produits Chimique	800,000.00	99.27	EUR	797,414.79	0.11
AKZO NOBEL NV 4% 23-24/05/2033 Produits Chimique	3,100,000.00	101.52	EUR	3,222,263.09	0.43
AMPRION GMBH 2.75% 25-30/09/2029 Distribution Energie	1,500,000.00	99.13	EUR	1,497,303.78	0.20
AP MOLLER 3.5% 25-17/09/2034 Transports et matériel de transport	943,000.00	98.37	EUR	937,126.66	0.12
ASN BANK NV 3.375% 25-27/10/2032 Banques et assurances	2,200,000.00	98.12	EUR	2,171,818.58	0.29

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
AUTOSTRADA TORIN 3.375% 25-16/02/2032 Services divers	3,430,000.00	97.71	EUR	3,375,614.56	0.45
AUTOSTRADE PER L 4.25% 24-28/06/2032 Services divers	3,320,000.00	103.43	EUR	3,505,716.33	0.46
BANCO SABADELL 23-07/06/2029 FRN Banques et assurances	3,500,000.00	105.05	EUR	3,776,065.53	0.50
BANCO SABADELL 24-13/09/2030 FRN Banques et assurances	1,400,000.00	103.83	EUR	1,471,388.08	0.19
BANCO SABADELL 24-27/05/2031 FRN Banques et assurances	3,500,000.00	100.69	EUR	3,597,477.52	0.48
BANCO SANTANDER 1.625% 20-22/10/2030 Banques et assurances	2,900,000.00	92.62	EUR	2,694,950.48	0.36
BANQ FED CRD MUT 0.1% 20-08/10/2027 Banques et assurances	2,500,000.00	95.75	EUR	2,394,260.12	0.32
BANQ FED CRD MUT 3.125% 25-11/03/2031 Banques et assurances	1,900,000.00	98.86	EUR	1,881,550.54	0.25
BANQ FED CRD MUT 3.375% 25-10/06/2032 Banques et assurances	1,700,000.00	99.26	EUR	1,704,995.00	0.23
BANQ FED CRD MUT 3.5% 24-15/05/2031 Banques et assurances	3,000,000.00	100.59	EUR	3,083,717.14	0.41
BELFIUS BANK SA 24-11/06/2035 FRN Banques et assurances	2,200,000.00	104.79	EUR	2,364,955.57	0.31
BELFIUS BANK SA 2.875% 24-12/02/2031 Banques et assurances	1,200,000.00	100.11	EUR	1,231,740.74	0.16
BELFIUS BANK SA 3.25% 25-09/09/2032 Banques et assurances	2,700,000.00	99.01	EUR	2,700,381.60	0.36
BNP PARIBAS 21-19/01/2030 FRN Banques et assurances	4,200,000.00	92.62	EUR	3,910,017.66	0.52
BNP PARIBAS 21-31/08/2033 FRN Banques et assurances	6,800,000.00	93.82	EUR	6,399,747.77	0.85
BNP PARIBAS 25-06/05/2030 FRN Banques et assurances	2,500,000.00	99.54	EUR	2,535,742.41	0.34
BNP PARIBAS 25-17/09/2033 FRN Banques et assurances	1,800,000.00	98.69	EUR	1,794,488.98	0.24
BNP PARIBAS 25-18/02/2037 FRN Banques et assurances	1,400,000.00	100.02	EUR	1,448,126.22	0.19
BPCE 23-25/01/2035 FRN Banques et assurances	3,100,000.00	104.95	EUR	3,401,547.71	0.45
BPCE 25-01/10/2033 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	98.94	EUR	1,098,284.26	0.15
BUREAU VERITAS 3.375% 25-01/10/2033 Services divers	1,400,000.00	98.78	EUR	1,394,667.74	0.18

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CAISSE AMORT DET 2.875% 25-25/05/2030 Obligations d'etat, provinces	1,600,000.00	100.38	EUR	1,633,743.28	0.22
CAIXABANK 25-14/05/2038 FRN Banques et assurances	1,200,000.00	99.01	EUR	1,194,118.69	0.16
CAIXABANK 3.375% 25-26/06/2035 Banques et assurances	2,200,000.00	97.98	EUR	2,193,781.29	0.29
CARMILA SA 3.875% 24-25/01/2032 Immobilier et logement	2,700,000.00	100.03	EUR	2,798,350.82	0.37
COOPERATIEVE RAB 24-16/07/2028 FRN Banques et assurances	3,500,000.00	100.12	EUR	3,523,351.09	0.47
CRD MUTUEL ARKEA 3.128% 25-05/12/2030 Banques et assurances	1,700,000.00	99.44	EUR	1,694,239.71	0.22
CRED AGRICOLE SA 25-03/07/2031 FRN Banques et assurances	2,100,000.00	99.20	EUR	2,088,245.42	0.28
CRED AGRICOLE SA 25-18/03/2035 FRN Banques et assurances	2,200,000.00	101.56	EUR	2,305,904.91	0.31
CRED AGRICOLE SA 0.125% 20-09/12/2027 Banques et assurances	8,000,000.00	95.37	EUR	7,630,472.26	1.01
CRED AGRICOLE SA 3.125% 25-26/02/2032 Banques et assurances	3,300,000.00	98.84	EUR	3,348,587.36	0.44
DANONE 3.438% 25-07/04/2033 Biens de consommation	1,500,000.00	100.24	EUR	1,541,489.22	0.20
DANSKE BANK A/S 24-19/11/2036 FRN Banques et assurances	1,658,000.00	100.01	EUR	1,665,380.61	0.22
DNB BANK ASA 25-08/08/2029 FRN Banques et assurances	4,000,000.00	100.08	EUR	4,017,383.29	0.53
E.ON SE 3.125% 24-05/03/2030 Distribution Energie	2,380,000.00	100.65	EUR	2,456,886.84	0.33
EDP SERVICIOS 3.125% 25-03/12/2031 Distribution Energie	1,790,000.00	98.76	EUR	1,772,063.61	0.23
ELIA TRANS BE 3.5% 25-08/10/2035 Distribution Energie	1,000,000.00	98.18	EUR	989,849.45	0.13
ENEL FIN INTL NV 0.375% 21-28/05/2029 Distribution Energie	2,000,000.00	92.78	EUR	1,863,014.45	0.25
ENEL FIN INTL NV 2.625% 25-24/02/2028 Distribution Energie	3,700,000.00	100.12	EUR	3,786,819.06	0.50
ERSTE GROUP 25-26/11/2035 FRN Banques et assurances	1,100,000.00	99.21	EUR	1,095,128.34	0.15
EUROBANK 25-07/07/2028 FRN Banques et assurances	1,016,000.00	100.03	EUR	1,030,498.13	0.14
EUROGRID GMBH 3.075% 24-18/10/2027 Distribution Energie	1,600,000.00	100.74	EUR	1,621,865.64	0.21

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
FERROVIE DEL 0.375% 21-25/03/2028 Transports et matériel de transport	6,530,000.00	95.22	EUR	6,236,838.69	0.83
FERROVIE DEL 3.375% 25-24/06/2032 Transports et matériel de transport	2,572,000.00	99.71	EUR	2,609,681.06	0.35
FLUVIUS 3.5% 25-12/03/2035 Distribution Energie	1,100,000.00	97.55	EUR	1,104,086.07	0.15
FORTUM OYJ 4% 23-26/05/2028 Distribution Energie	4,118,000.00	102.64	EUR	4,325,361.89	0.57
FRENCH BTF 0% 25-09/09/2026 Obligations d'etat, provinces	18,000,000.00	98.55	EUR	17,739,405.90	2.35
GECINA 2% 17-30/06/2032 Immobilier et logement	3,500,000.00	91.57	EUR	3,240,371.41	0.43
GENERALI 4.083% 25-16/07/2035 Assurances	2,400,000.00	99.29	EUR	2,427,974.80	0.32
GERMAN T-BILL 0% 25-19/08/2026 Obligations d'etat, provinces	18,000,000.00	98.76	EUR	17,776,195.20	2.35
HEIMSTADEN BOSTA 3.75% 25-10/03/2031 Immobilier et logement	1,575,000.00	99.19	EUR	1,580,364.96	0.21
IBERDROLA FIN SA 25-05/11/2174 FRN Distribution Energie	700,000.00	99.51	EUR	700,603.78	0.09
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032 Distribution Energie	1,400,000.00	90.23	EUR	1,278,837.66	0.17
IBERDROLA FIN SA 3.125% 22-22/11/2028 Distribution Energie	2,900,000.00	101.28	EUR	2,946,766.27	0.39
IBERDROLA FIN SA 3.625% 24-18/07/2034 Distribution Energie	3,400,000.00	100.80	EUR	3,483,252.91	0.46
INFINEON TECH 2.875% 25-13/02/2030 Electrique - Electronique	1,400,000.00	99.09	EUR	1,422,649.79	0.19
ING BANK NV 2.625% 25-01/12/2028 Banques et assurances	3,400,000.00	99.76	EUR	3,399,040.95	0.45
ING GROEP NV 25-10/11/2030 FRN Banques et assurances	1,600,000.00	99.09	EUR	1,591,892.39	0.21
INSTIT CRDT OFCL 2.45% 25-30/04/2030 Obligations d'etat, provinces	1,184,000.00	99.41	EUR	1,181,567.50	0.16
INSTIT CRDT OFCL 2.8% 25-30/04/2032 Obligations d'etat, provinces	6,500,000.00	99.45	EUR	6,573,254.27	0.87
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028 Banques et assurances	3,200,000.00	96.02	EUR	3,091,551.88	0.41
INTESA SANPAOLO 4.875% 23-19/05/2030 Banques et assurances	4,350,000.00	107.19	EUR	4,793,933.90	0.64
KBC GROUP NV 25-26/08/2036 FRN Banques et assurances	700,000.00	99.15	EUR	702,847.58	0.09

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KERING 3.125% 25-27/11/2029 Textiles et habillement	3,600,000.00	100.33	EUR	3,679,065.41	0.49
KERING 3.25% 23-27/02/2029 Textiles et habillement	4,900,000.00	101.03	EUR	5,084,528.94	0.67
KFW 0% 19-30/09/2026 Banques et assurances	7,770,000.00	98.50	EUR	7,653,640.37	1.01
KFW 0% 20-15/09/2028 Banques et assurances	17,000,000.00	94.03	EUR	15,984,684.86	2.12
KFW 0% 21-15/06/2029 Banques et assurances	5,840,000.00	92.03	EUR	5,374,592.35	0.71
KFW 0.01% 19-05/05/2027 Banques et assurances	7,500,000.00	97.29	EUR	7,297,002.33	0.97
KFW 0.75% 19-15/01/2029 Banques et assurances	3,300,000.00	95.23	EUR	3,166,262.66	0.42
KFW 2.625% 25-15/11/2032 Banques et assurances	725,000.00	98.67	EUR	717,770.14	0.10
KFW 2.875% 23-07/06/2033 Banques et assurances	3,200,000.00	99.74	EUR	3,244,010.44	0.43
LA BANQUE POSTAL 21-02/08/2032 FRN Banques et assurances	4,000,000.00	96.89	EUR	3,887,856.68	0.52
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN Banques et assurances	2,900,000.00	105.69	EUR	3,196,419.95	0.42
LA BANQUE POSTAL 25-02/12/2032 FRN Banques et assurances	1,900,000.00	99.03	EUR	1,886,807.92	0.25
LA BANQUE POSTAL 0.25% 19-12/07/2026 Banques et assurances	4,300,000.00	98.91	EUR	4,258,064.69	0.56
LA BANQUE POSTAL 4% 23-03/05/2028 Banques et assurances	6,300,000.00	102.58	EUR	6,629,493.45	0.88
LA POSTE SA 0.0000% 21-18/07/2029 Transports et matériel de transport	2,600,000.00	90.28	EUR	2,347,181.85	0.31
LA POSTE SA 1.45% 18-30/11/2028 Transports et matériel de transport	5,300,000.00	96.59	EUR	5,125,810.56	0.68
MERLIN PROPERTIE 3.5% 25-04/09/2033 Immobilier et logement	1,600,000.00	97.80	EUR	1,582,882.51	0.21
MONDI FINANCE PL 3.75% 25-18/05/2033 Bois et Produits de base	1,227,000.00	99.24	EUR	1,253,943.68	0.17
NATL BK GREECE 25-21/07/2029 FRN Banques et assurances	1,118,000.00	99.52	EUR	1,126,365.36	0.15
NORDRHEIN-WEST 0% 20-12/10/2035 Obligations villes et communes	1,970,000.00	73.18	EUR	1,441,733.23	0.19
POSTE ITALIANE 3% 25-03/12/2030 Transports et matériel de transport	4,180,000.00	99.43	EUR	4,165,676.69	0.55

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
RCI BANQUE 4.875% 23-02/10/2029 Machines et Véhicules	3,231,000.00	105.48	EUR	3,446,862.65	0.46
RCI BANQUE 4.875% 23-14/06/2028 Machines et Véhicules	2,799,000.00	104.12	EUR	2,988,958.16	0.40
RTE RESEAU DE TR 2.625% 25-08/07/2029 Distribution Energie	1,500,000.00	99.12	EUR	1,505,820.32	0.20
RTE RESEAU DE TR 3.5% 23-07/12/2031 Distribution Energie	1,800,000.00	101.14	EUR	1,824,734.00	0.24
SCHNEIDER ELEC 2.625% 25-02/09/2029 Electrique - Electronique	3,100,000.00	99.56	EUR	3,113,172.63	0.41
SFIL SA 3.125% 24-17/09/2029 Obligations d'etat, provinces	3,100,000.00	101.02	EUR	3,159,556.35	0.42
SIEMENS FINAN 2.5% 22-08/09/2027 Valeurs industrielles diverses	1,500,000.00	100.17	EUR	1,514,241.17	0.20
SOCIETE GENERALE 25-01/03/2032 FRN Banques et assurances	1,800,000.00	99.38	EUR	1,794,032.77	0.24
SOCIETE GENERALE 25-02/09/2033 FRN Banques et assurances	1,700,000.00	99.40	EUR	1,710,196.34	0.23
SOCIETE GENERALE 0.875% 19-01/07/2026 Banques et assurances	3,500,000.00	99.28	EUR	3,490,271.74	0.46
SPANISH GOVT 0.6% 19-31/10/2029 Obligations d'etat, provinces	3,000,000.00	93.20	EUR	2,798,984.07	0.37
STEDIN HOLDING 3.375% 25-12/02/2037 Distribution Energie	375,000.00	96.60	EUR	373,402.22	0.05
STELLANTIS NV 3.5% 24-19/09/2030 Machines et Véhicules	2,837,000.00	99.57	EUR	2,852,911.46	0.38
STELLANTIS NV 4.25% 23-16/06/2031 Machines et Véhicules	3,000,000.00	101.70	EUR	3,120,298.78	0.41
STELLANTIS NV 4.375% 23-14/03/2030 Machines et Véhicules	2,833,000.00	103.34	EUR	3,026,656.26	0.40
SWEDBANK AB 3.25% 25-13/10/2032 Banques et assurances	1,879,000.00	98.75	EUR	1,868,641.24	0.25
TELEFONICA EMIS 3.698% 24-24/01/2032 Télécommunication	700,000.00	101.49	EUR	734,626.96	0.10
TERNA RETE 3% 25-22/07/2031 Distribution Energie	3,111,000.00	98.82	EUR	3,115,686.00	0.41
TERNA RETE 3.125% 25-17/02/2032 Distribution Energie	2,684,000.00	99.33	EUR	2,738,917.97	0.36
UNEDIC 3.375% 25-25/11/2033 Obligations d'etat, provinces	1,900,000.00	100.16	EUR	1,909,454.21	0.25
UNICREDIT SPA 0.325% 21-19/01/2026 Banques et assurances	4,500,000.00	99.91	EUR	4,509,877.65	0.60

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VOLKSBANK NV 24-27/11/2035 FRN	2,900,000.00	101.05	EUR	2,941,663.79	0.39
Banques et assurances					
VONOVIA SE 4.25% 24-10/04/2034	2,600,000.00	102.35	EUR	2,741,245.95	0.36
Immobilier et logement					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**74,751,434.07**	**9.90**
OPCVM				**74,751,434.07**	**9.90**
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	464.877	25,049.00	EUR	11,644,705.60	1.54
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS IMPACT 44C	611,677.12	103.17	EUR	63,106,728.47	8.36
Créances				**114,883.96**	**0.02**
Dettes				**-732,475.35**	**-0.10**
Autres comptes financiers				**711,279.62**	**0.09**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**754,843,506.86**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	754,749,818.63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	826,163.58
Autres passifs (-)	732,475.35
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**754,843,506.86**